



*Patricia Croutte – Sandra Hoibian
Sophie Lautié*

**RSA - Prestations familiales - Accueil
de la petite enfance
Etat de l'opinion en 2016**

Table des matières

AVANT-PROPOS	4
PARTIE 1 – 2016, UNE ANNEE PARTICULIERE	7
1 – Un sentiment de peur, la crainte d’un vivre ensemble fragilisé par les attentats	7
2 – Un début d’embellie du moral économique, après des années de très grand défaitisme	10
PARTIE 2 – LES AIDES EN FAVEUR DES PLUS DEMUNIS	16
1 – En toile de fond, les inquiétudes par rapport au financement de la protection sociale....	16
2 – Un début de retour de la compassion	17
3 – La fusion RSA Activité et prime pour l’emploi est accueillie très favorablement.....	20
PARTIE 3 – L’OPINION VIS-A-VIS DES PRESTATIONS FAMILIALES	22
1 – Plus que jamais, les Français réclament des prestations en nature	22
2 – Priorité est donnée aux familles qui ont des enfants étudiants.....	24
3 – Une préférence de l’opinion pour des prestations versées dès le premier enfant	26
4 – Depuis 2013, l’opinion a basculé et pense que les aides aux familles avec enfants sont suffisantes	29
5 – L’opinion accueille très favorablement la diminution des prestations familiales pour les hauts revenus	31
6 – Les Français encouragent les échanges d’informations entre administrations	33
7 – Plus de trois Français sur quatre sont persuadés que le non-recours aux prestations familiales est une réalité	36
PARTIE 4 – POLITIQUES ET PRESTATIONS DE LA PETITE ENFANCE	40
1 – Une très lente progression du soutien à la prise partagée du congé parental.....	40
2 – Les équipements pour la petite enfance jugés très insuffisants	44
3 – Plus l’enfant est jeune et plus la nourrice agréée est le mode de garde jugé le plus satisfaisant.....	46

PARTIE 5 – LES FRANÇAIS PLUTOT FAVORABLES AUX EVOLUTIONS PROPOSEES CONCERNANT LES PENSIONS ALIMENTAIRES	50
1 – L’hypothèse d’une pension minimale de 100 euros par mois et par enfant recueilli 57 % d’assentiment.....	51
2 – Près de deux personnes sur trois favorables à une intervention de la Caf en cas de non-paiement de la pension alimentaire.....	52
PARTIE 6 – LA POPULATION SE MONTRE PESSIMISTE QUANT A L’AVENIR DES JEUNES ADULTES ET SE PRONONCE CLAIREMENT POUR DES MESURES DE SOUTIEN AUX JEUNES EN SITUATION PRECAIRE.....	54
1 – L’avenir des jeunes paraît bien sombre	55
2 – La prise en charge des jeunes en situation précaire	56
3 – La qualification professionnelle des jeunes.....	57
PARTIE 7 – LES FRANÇAIS SE MONTRENT OUVERTS A DE NOUVELLES FORMES D’ATTRIBUTION DES AIDES AU LOGMENT	61
ANNEXES.....	70
1 – Les questions insérées par la Cnaf dans l’enquête 2016.....	70
2 – Tableaux croisés de l’ensemble des questions insérées par la Cnaf par variables socio-démographiques	78
3 – Synthèse – Simplification, ciblage sur les plus démunis, aides aux jeunes sur le front de l’emploi : autant d’orientations attendues par la population.....	119

Ce dossier d’étude ne reflète pas la position de la Cnaf et n’engage que leur(s) auteur-e-s

Avant-Propos

Ce rapport présente les résultats des questions intégrées à la demande de la Cnaf dans la vague de début 2016 de l'enquête du Crédoc sur « les Conditions de Vie et les Aspirations ». Il propose notamment une analyse des réponses en fonction des caractéristiques sociodémographiques des personnes enquêtées et des résultats issus du croisement des différentes questions entre-elles afin d'approfondir les différents thèmes portant sur les représentations des Français.

Précisions méthodologiques

L'enquête a été réalisée **en ligne**, entre décembre 2015 et janvier 2016, auprès d'un échantillon représentatif de **3.050 personnes en France** (France métropolitaine, Corse et Dom-Tom) âgées de 15 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des **quotas**. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, habitat individuel ou collectif et PCS) ont été calculés d'après la dernière base disponible du recensement de l'Insee. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement final a été effectué grâce à l'enquête Emploi et aux données démographiques de l'Insee¹.

Rappelons que les enquêtes précédentes **étaient menées en face à face** auprès d'un échantillon de 2 000 personnes et sur un champ plus restreint : les 18 ans et plus, en France métropolitaine, hors Corse.

Le changement du mode de collecte des données (en ligne aujourd'hui, en face-à-face précédemment) a été décidé suite à une **expérimentation de grande envergure** réalisée en 2015 où, simultanément, le Crédoc a conduit deux enquêtes: l'une en face-à-face et l'autre en ligne. Les résultats de cette expérimentation ont conduit le Crédoc à considérer que, dans la plupart des cas, les écarts entre le face-à-face et l'enquête en ligne étaient suffisamment faibles pour justifier un changement des modalités de collecte.

Notons tout d'abord que **l'élargissement du champ aux plus de 15 ans et aux Dom** ne modifie pas les résultats globaux car la part de ces nouveaux venus est trop faible (222 personnes sur 3 050, soit 7 % de l'ensemble de l'échantillon). En revanche, en fusionnant plusieurs vagues, on pourra disposer d'informations fiables sur les territoires ultramarins.

¹ Pour plus de précisions sur les caractéristiques techniques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport intitulé « *Premiers résultats de la vague de début 2016* » (Crédoc, avril 2016) où l'on trouvera, par ailleurs, les résultats de l'ensemble des questions généralistes de l'enquête.

Par souci de transparence, nous avons présenté les courbes, les graphiques et les tableaux avec des codes couleurs clairement identifiables pour que le lecteur puisse immédiatement repérer le changement de méthodologie d'une année sur l'autre.

Pour faciliter l'interprétation des évolutions intervenues entre 2015 et 2016, nous faisons le choix dans cette note de présenter, **en 2015 et en 2016, les résultats des enquêtes en ligne**. Cela permet de comparer les deux dernières années à méthodologie constante et de ne pas se tromper dans l'interprétation des évolutions qui sont intervenues cette année.

Cet encadré méthodologique est l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas de mode de collecte préférable à un autre dans l'absolu. La littérature scientifique considère notamment qu'**Internet** permet aux personnes interrogées de répondre plus honnêtement, car elles n'ont pas d'enquêteur en face d'elles. La présence physique d'un enquêteur conduit parfois à un biais de déclaration lié au fait que les personnes interviewées ont tendance à présenter une image avantageuse d'elles-mêmes, ou conforme à ce qu'elles pensent être « la bonne » réponse. Aujourd'hui, la généralisation d'**Internet** dans les foyers et via les téléphones mobiles a conduit le Crédoc à basculer en ligne de très nombreuses enquêtes, considérant que les réponses à ce type de questionnaire étaient aussi fiables que les autres.

La Cnaf participe à cette enquête depuis 1982, tous les ans jusqu'en 2010 et tous les deux ans depuis, ce qui lui permet de disposer d'un panorama unique de l'évolution de l'opinion sur les prestations servies par les Caf et de leur insertion dans le système de protection sociale. Les questions posées, hors questions conjoncturelles, sont effret autant que possible conservées avec les adaptations nécessaires le cas échéant, et réutilisées.

Dans un contexte de réformes majeures (fusion du RSA activité et de la Prime pour l'emploi, modulation des allocations familiales selon les revenus, réforme du recouvrement des pensions alimentaires et de l'allocation de soutien familial, mais également des aides au logement), et dans un contexte d'inquiétude à l'égard de la cohésion sociale du fait des attentats, plusieurs thèmes permettant de situer l'état de l'opinion vis-à-vis de ces réformes ont été abordés par la Cnaf dans cette vague 2016 :

- Les aides sociales et les minimas sociaux : comment les Français jugent-ils les efforts des Pouvoirs Publics envers les plus démunis ? Quels éléments expliquent le plus que certaines personnes vivent dans la pauvreté (l'absence d'effort pour s'en sortir ? le manque de chance ?) Comment l'opinion appréhende-t-elle la fusion entre le RSA Activité et la prime pour l'emploi ?

- Les prestations familiales : quel type d'aides faut-il privilégier (des prestations en nature, en espèces, des avantages fiscaux, etc.) ? Pour quel type de famille faut-il augmenter les aides ou, *a contrario*, les diminuer ? Faut-il maintenir le système actuel qui favorise les familles nombreuses ou verser les allocations dès le premier enfant ? Que pensent les Français de la réforme qui, en diminuant le montant des allocations à partir d'un certain niveau de revenus, revient sur une des particularités forte des prestations familiales en France à savoir son caractère universel pour introduire un ciblage des mesures vers les publics les plus en difficultés ? Quelle opinion ont-ils sur les échanges d'informations entre administrations ?
- Les politiques et les prestations à la petite enfance : les Français sont-ils satisfaits du système collectif de garde d'enfants (nombre de places offertes en crèches et halte-garderie) ? Que pensent-ils de la réforme du congé parental ? Quel est, à leurs yeux, le mode de garde le plus satisfaisant pour les plus petits ? Leurs préférences évoluent-elles en fonction de l'âge de l'enfant (moins d'un an, un à deux ans, deux à trois ans) ?
- La réforme du recouvrement des pensions d'éducation et d'entretien des enfants et de l'allocation de soutien familial : comment l'opinion réagit-elle à une éventuelle intervention de la part de la Caf pour compenser la faiblesse de certaines pensions alimentaires ? Est-elle favorable à une procédure de récupération, par la Caf, des pensions alimentaires non payées ?
- Les jeunes adultes : comment est perçu l'avenir des jeunes ? Les actuels mineurs auront-ils un niveau de vie inférieur à celui des générations précédentes ? Ont-ils davantage besoin de l'aide de leurs parents qu'il y a 20 ans ? Qui, de la famille ou des pouvoirs publics doit, en priorité, permettre à un jeune en situation précaire de subvenir à ses besoins ? Quelle action apparaît la plus utile auprès de ce type de public (versus la moins utile) : la garantie d'une orientation menant à une qualification professionnelle, la prolongation des allocations familiales après un certain âge, le renforcement des aides au logement, l'instauration d'une allocation d'autonomie pour les jeunes de plus de 18 ans ?
- Les aides au logement : l'opinion est-elle favorable à leur diminution pour les ménages les plus aisés ? Quels effets sont attendus d'une plus grande prise en compte du montant du loyer dans le calcul des aides : une éventuelle baisse des loyers ou un possible appauvrissement des ménages ?
- Le non-recours aux prestations, la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2013-2017 ayant fait de l'accès aux prestations un objectif prioritaire pour les Caf.

Nadia Kesteman
 Chargée de recherche et d'évaluation
 Cnaf - Dser
nadia.kesteman@cnaf.fr

1 – Un sentiment de peur, la crainte d'un vivre ensemble fragilisé par les attentats

« *Trois heures d'horreur, 130 morts, près de 400 blessés, et un pays à jamais transformé* ».

C'est ainsi que le Parisien résume les attentats perpétrés dans la soirée du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis. Ces attentats ont secoué la France : hommages dans de très nombreux pays du monde, déclaration de l'état d'urgence, débats sur la déchéance de nationalité des terroristes bi-nationaux, ... Les conséquences sur le moyen terme de ces événements semblent nombreuses et difficiles à prévoir.

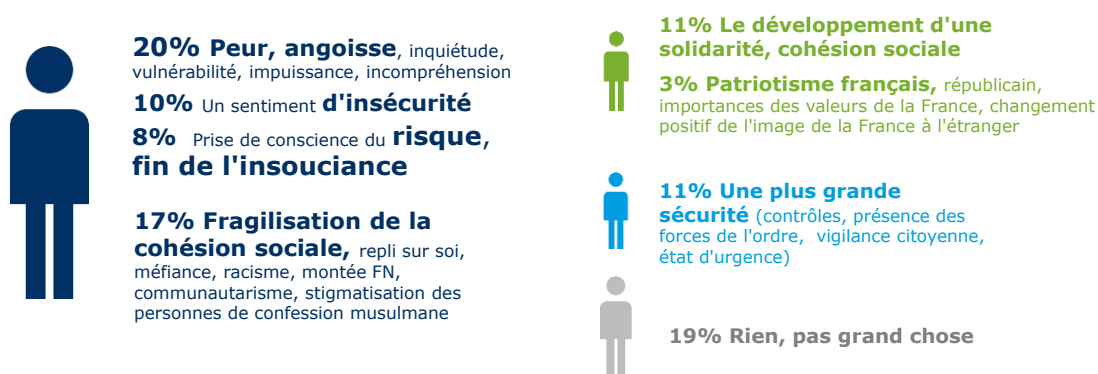
Interrogée sur les effets possibles des attentats en France, la population perçoit, quant à elle, **deux grands types d'impact** sur la société française (Graphique 1).

- D'abord et avant tout, « **un climat de peur** », « *un sentiment de vulnérabilité* » domine dans les discours : un Français sur cinq en fait état. Dans le même esprit, l'insécurité est évoquée par 10% des personnes interrogées, et 8% évoquent « *une prise de conscience* » du danger, de la gravité de la situation, et le sentiment que « *ça n'arrive pas qu'aux autres* ».
- Le deuxième grand registre exprimé par 17 % de nos concitoyens a trait à la **fragilisation de la cohésion sociale** : la méfiance qui s'insinue dans les relations ; « *la montée du racisme et de la haine* » et des préjugés envers les « *migrants* », les « *musulmans* », ou les « *immigrés maghrébins* ».

Graphique 1 – Les deux principaux effets perçus des attentats du 13 novembre : la peur et la fragilisation de la cohésion sociale

Selon vous, qu'est-ce que les attentats du 13 novembre 2015 en région parisienne ont changé en France ?

Question ouverte, principales réponses (supérieures à 5 % de l'échantillon)



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

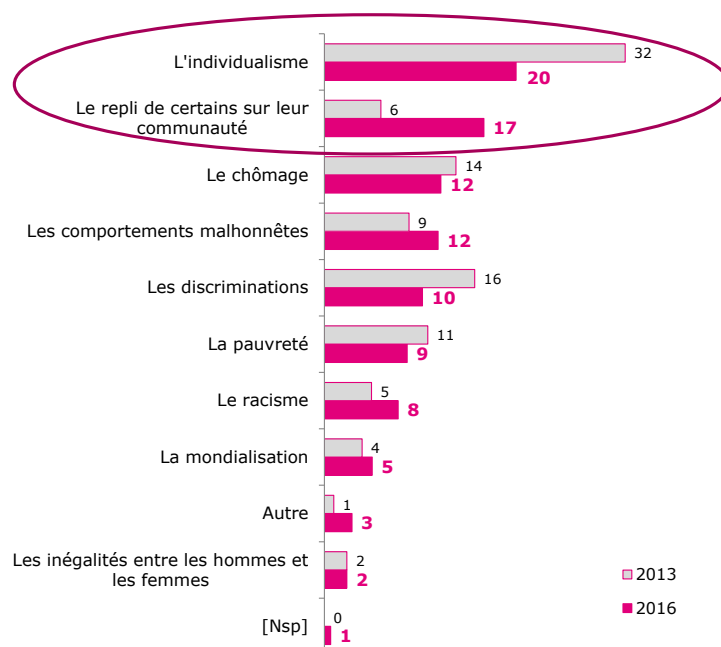
Nombreux sont donc les Français qui expriment, avec leurs mots, le sentiment que la tuerie du Bataclan et les autres événements tragiques du 13 novembre auront des conséquences sur la force de la cohésion sociale.

Pendant plusieurs années, l'individualisme était, loin devant tous les autres facteurs proposés (chômage, pauvreté, discriminations, mondialisation, etc.), considéré comme le principal obstacle du vivre ensemble.

Si l'individualisme reste toujours en tête des facteurs de fragilisation des liens sociaux (20 % des réponses), il inquiète beaucoup moins (-12 points par rapport à 2013). La médiatisation des diverses manifestations de solidarité, notamment face aux attentats (l'initiative PorteOuverte à titre d'exemple) a peut-être donné le sentiment à nos concitoyens que, placée en situation difficile, la société française savait faire preuve de solidarité. Pour autant, au vu des autres réponses, ces événements ont aussi, selon les personnes interrogées, fragilisé le corps social et augmenté la crainte d'un **repli communautaire**. Celui-ci semble aujourd'hui, plus souvent qu'hier, à l'origine des lignes de fracture dans la société française (+11 points par rapport à 2013, Graphique 2).

Graphique 2 – Le développement d'une peur du repli communautaire

« Selon vous, qu'est-ce qui, aujourd'hui en France, **fragilise** le plus la cohésion sociale ? », en %



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

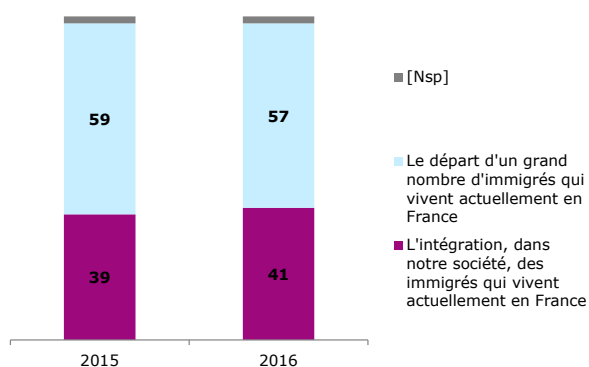
Au-delà des attaques terroristes, l'accroissement du nombre de migrants tentant de rejoindre l'Union Européenne, les débats politiques entourant la gestion de la crise humanitaire et des possibilités d'accueil, ont fortement marqué l'actualité de l'année 2015. Cette série d'événements aurait pu laisser présager une montée de la peur de l'autre et du repli sur soi.

Les différents indicateurs présents dans l'enquête Conditions de vie et Aspirations montrent que **l'actualité – si anxiogène et dense qu'elle ait été en 2015 - n'a pas bouleversé les opinions**. Et la population semble montrer une **forme de résilience**, du moins à court terme (l'enquête ayant été menée juste après les attentats du 13 novembre, mais avant ceux de Nice ou de Saint-Etienne-du-Rouvray). **L'immigration** reste certes une source récurrente de préoccupation des Français (29 % des interviewés la citent en 1^{ère} ou 2^{ème} position) mais dans des proportions quasi identiques à celles observées en 2015 (+1 point, Graphique 3). De même, si une majorité de la population indique toujours souhaiter le départ d'un grand nombre d'immigrés (57 % en 2016, - 2 points par rapport à l'année dernière) plutôt que leur intégration, ce ratio reste dans la continuité des années précédentes (Graphique 4).

Plus généralement, la possibilité d'accorder sa confiance aux autres est également très peu affectée par le contexte actuel, et se maintient à un niveau proche de celui observé depuis 2011 (47 % de Français confiants vs. 52 % de Français méfiants). Enfin, la proportion de personnes jugeant la cohésion sociale importante dans leur vie est même en légère progression (24 %, +2 points), ce que confirment des travaux menés par la CNDCH au début 2016².

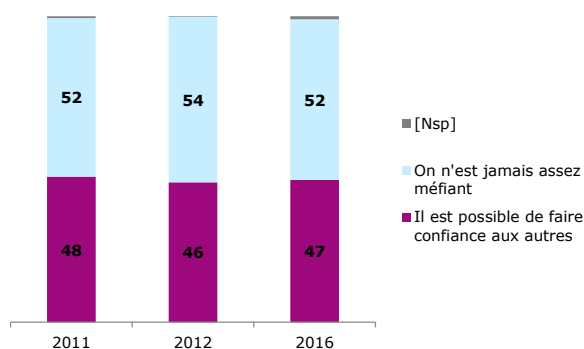
Graphique 3 - Une quasi-stabilité des opinions sur l'intégration des immigrés

« Vous, personnellement, souhaiteriez-vous que dans les prochaines années, on favorise en priorité ? », en %



Graphique 4 - Une stabilité de la confiance dans les autres

« Et en règle générale, pensez-vous qu'il est possible de faire confiance aux autres ou que l'on n'est jamais assez méfiant ? », en %



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

2 – Un début d'embellie du moral économique, après des années de très grand défaitisme

Au lendemain des années 2000 et de l'éclatement de la bulle Internet, les Français s'étaient peu à peu enfoncés dans un pessimisme sur les questions économiques et l'appréciation de leur propre niveau de vie. Ce défaitisme s'était encore accru après la crise de 2008 et la population semblait ne jamais pouvoir s'en remettre : jamais le moral économique de la population n'était resté aussi longtemps dans le creux de la vague. L'année 2015 avait été marquée, quant à elle, par une timide remontée du moral économique.

² Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, Rapport sur la lutte contre le racisme l'antisémitisme et la xénophobie. http://www.cncdh.fr/sites/default/files/les_essentiels_-_rapport_racisme_2015_page_a_page.pdf

Cette année les Français continuent sur leur lancée, sans pour autant être devenus de grands optimistes :

- S'ils ne sont en effet toujours que 20 % à penser que leur **niveau de vie s'est amélioré depuis dix ans** et 6 % à penser que le niveau de vie de l'ensemble des Français s'est amélioré sur cette même période, ces deux indicateurs vont néanmoins dans le sens d'une imperceptible amélioration qui se poursuit en 2016 (respectivement + 1 point et + 1 point, Graphique 5).
- les **perspectives économiques** semblent aussi s'améliorer selon les dires des Français : la part des optimistes reste stable (18 %, + 1 point) mais surtout la population est de moins en moins nombreuse à anticiper dans les cinq années à venir une détérioration de ses conditions de vie : - 7 points depuis 2015 (de 57 % à 50 %, Graphique 6).

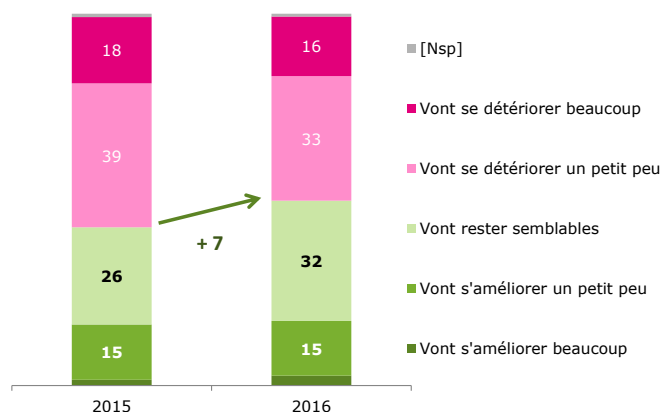
Graphique 5 – Proportion de Français considérant que le niveau de vie de l'ensemble des Français s'est amélioré au cours des dix dernières années, en %



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Graphique 6 - Une proportion croissante de Français anticipe que leurs conditions de vie à venir vont s'améliorer

« Pensez-vous que vos conditions de vie vont s'améliorer ou se détériorer au cours des cinq prochaines années ? », en %



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Ces frémissements de l'opinion **convergent avec les observations des économistes** : après plusieurs années de stagnation, voire de décroissance du pouvoir d'achat, une **inversion de la tendance**, certes timide mais notable, a vu le jour en France depuis 2015 malgré une conjoncture mondiale restée maussade (notamment en Chine). Pour ce qui concerne plus spécifiquement la zone euro, l'année 2016 a commencé par une nouvelle accélération de l'activité (+0,6 %). Le PIB a connu une augmentation plus soutenue que prévu que ce soit en France comme en Allemagne. De plus, alors qu'en 2015 la croissance avait essentiellement été tirée par les exportations, en 2016 la demande intérieure prend le relais, légèrement au-dessus de + 1,5 % en rythme annuel³.

Après quatre années consécutives de baisse, le pouvoir d'achat des Français a rebondi en 2014 et 2015 principalement grâce à la chute du prix du pétrole⁴, une très légère baisse d'impôts (- 0,15 % du revenu des ménages), et une baisse des prix des matières premières industrielles. Ainsi, la consommation en volume des ménages a pu renouer depuis quelques trimestres avec la croissance ; l'emploi repart très légèrement à la hausse ; du côté des entreprises, les taux de marge ont retrouvé leur niveau d'avant la crise, et tout cela dans un contexte d'inflation quasi-nul⁵. Autre signe de l'embellie économique : selon notre enquête 2016, les Français sont un **peu moins nombreux à devoir s'imposer régulièrement des restrictions** sur leur budget. **Ils étaient encore 64 % en 2015 et sont 61 % en 2016** (Graphique 8). L'étaiu se desserre de manière **homogène sur tous les postes du budget du foyer**, à l'exception notable du logement et des soins médicaux, seuls postes sur lesquels nos concitoyens ont même le sentiment de devoir se serrer la ceinture davantage cette année.

³ Insee - Note de conjoncture juin 2016

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous_theme=3&page=vueensemble.htm

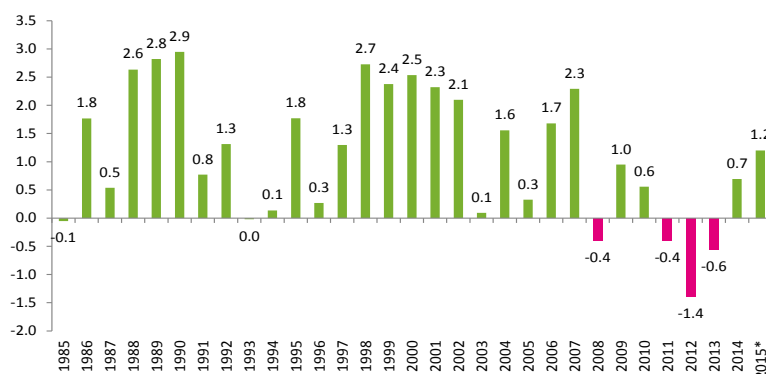
⁴ Clément Bortoli et Kévin Milin, « Qui a bénéficié de la chute du prix du pétrole ? », Insee mars 2016 : « Les ménages ont économisé directement 3,4 milliards d'euros en 2014 grâce à la baisse du prix du pétrole et du gaz, puis 7,1 milliards d'euros supplémentaires en 2015. Cette économie a contribué à hauteur de +0,3 point à la hausse de leur pouvoir d'achat en 2014 (+1,1 %), puis de +0,5 point en 2015 (+1,7 %) ». http://www.insee.fr/fr/indicateurs/analys_conj/archives/032016_d2.pdf

⁵ Insee - Note de conjoncture, mars 2016, http://www.insee.fr/fr/indicateurs/analys_conj/archives/032016_ve.pdf

Parmi les personnes qui déclarent se restreindre le plus, on retrouve les bénéficiaires d'une prestation versée par la Caf (78 %, +3 points), les non-diplômés (71 %, -6 points), les personnes à bas revenus (78 %, -1 point) et les classes moyennes inférieures (73 %, moins 3 points), les personnes ayant deux enfants de moins de 20 ans (70 %, +3 points) et enfin les femmes (65 %, en baisse de 6 points par rapport à 2015).

Graphique 7 – Le pouvoir d'achat retrouve des évolutions positives

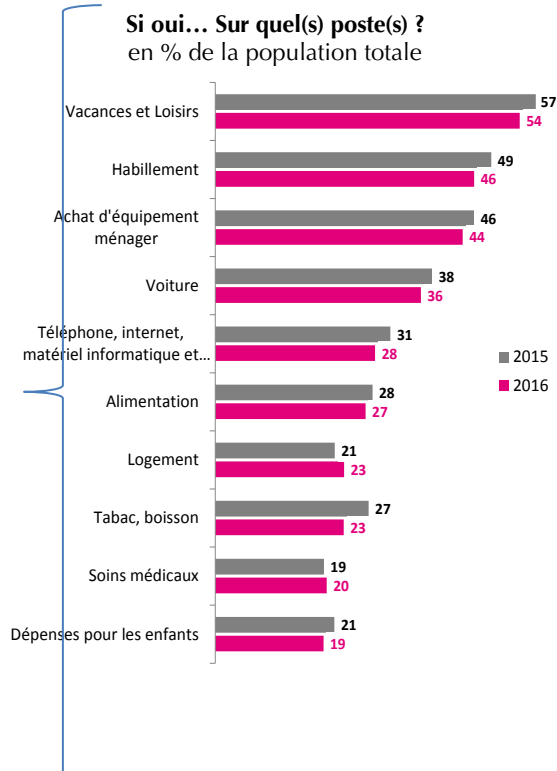
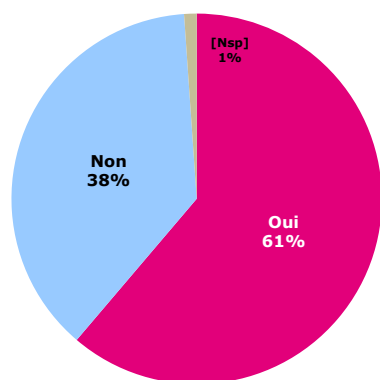
Évolution annuelle du pouvoir d'achat par unité de consommation, en points



Source : Comptes nationaux - Base 2010, Insee; *2015 chiffres provisoires

Graphique 8 – Des restrictions en baisse

Est-ce que vous ou votre foyer êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?
en %

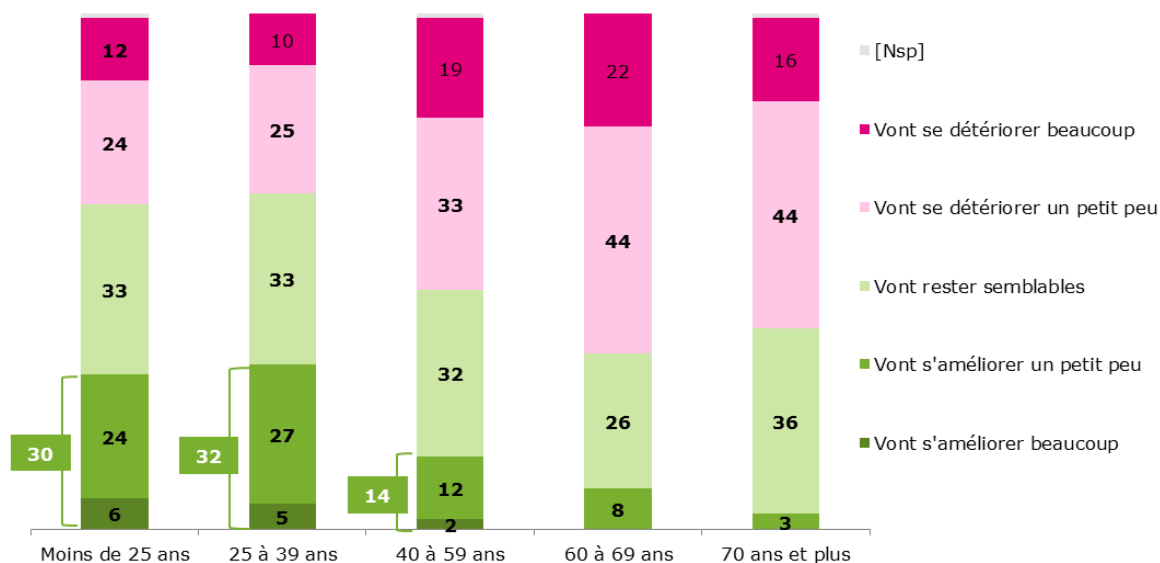


Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Les **jeunes sont plus optimistes** sur l'évolution de leurs conditions de vie futures que leurs aînés : 30 % des moins de 25 ans et 32 % des 25-39 ans pensent qu'elles vont s'améliorer, contre seulement 8 % chez les 60-69 ans et 3 % chez les 70 ans et plus (Graphique 9).

Graphique 9 - Les jeunes plus optimistes sur l'amélioration de leurs conditions de vie à venir

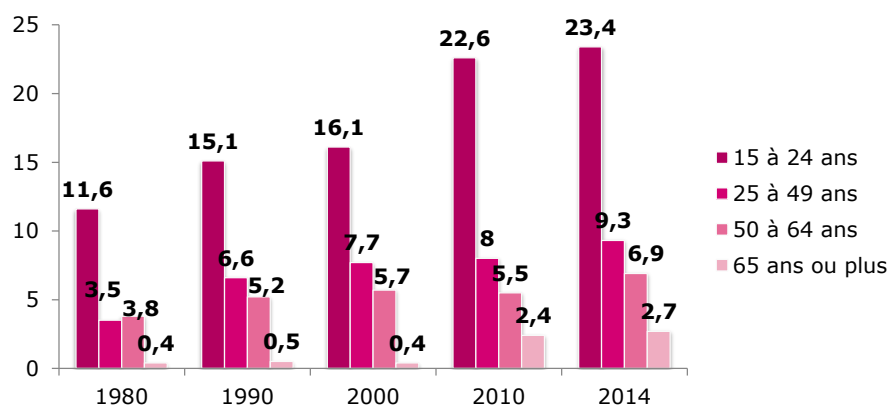
« Pensez-vous que vos conditions de vie vont s'améliorer ou se détériorer au cours des cinq prochaines années ? » en %



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Cet écart peut étonner. Rappelons qu'en 2014, les 18-29 ans connaissent le taux de pauvreté monétaire à 60 % le plus élevé : 19 % contre 14 % dans l'ensemble de la population française. Jacques Friggit parle de « paupérisation relative de la jeunesse » par rapport aux autres catégories d'âge : depuis 1970, le revenu des ménages de jeunes âgés de 20 à 29 ans a beaucoup moins augmenté que celui de leurs aînés. Parmi les causes, l'auteur pointe en particulier « l'augmentation du chômage (qui) a touché particulièrement les jeunes (...) ». Le graphique suivant montre en effet que le taux de chômage est d'autant plus fort que les actifs sont jeunes, mais aussi que la hausse du chômage a touché plus fortement depuis trente ans les 15-24 ans que les autres tranches d'âge (graphique 10). L'auteur rappelle succinctement d'autres facteurs explicatifs de cette paupérisation relative que sont « l'augmentation des retraites, l'allongement de la durée des études, des départs plus fréquents du foyer parental sans un emploi stable, des mises en couple (permettant deux revenus dans le ménage) plus tardives, etc. ».

Graphique 10 – Evolution du taux de chômage au sens du BIT en fonction de l'âge



Source : Insee, Enquêtes Emploi.

L'optimisme relatif des jeunes par rapport à leurs aînés est, il est vrai, un trait caractéristique de cette classe d'âge que l'on retrouve dans de nombreuses études, en liaison avec leur position dans le cycle de vie. Et cet optimisme est, somme toute, mesuré. D'autre part, à l'autre bout de la pyramide des âges, les seniors anticipent probablement une baisse de leur niveau de vie en liaison avec les différentes réformes des retraites. Dans son rapport 2015, le Conseil d'Orientation des Retraites montre ainsi une baisse relative de la pension moyenne des retraités par rapport au revenu d'activité. Cette baisse est due aux mécanismes d'indexation sur l'inflation (et non plus sur les revenus d'activité) des droits acquis en cours de carrière et des pensions liquidées. Et quel que soit le scénario économique retenu, entre 2013 et 2060 la pension moyenne des retraités devrait diminuer de 13 % tandis que les revenus d'activité augmenteraient de + 1 % par an⁶.

Notons en revanche que la situation familiale joue assez peu sur les opinions et le moral économique, les couples avec enfants sont à peine un peu plus optimistes et pensent un peu plus souvent que leurs conditions de vie vont s'améliorer dans les années à venir que les autres.

⁶ Conseil d'orientation des retraites, rapport juin 2015, <http://www.cor-retraites.fr/article452.html>

1 – En toile de fond, les inquiétudes par rapport au financement de la protection sociale

Les évolutions démographiques (vieillesse, recompositions familiales), l'apparition de nouveaux enjeux de protection (dépendance), les difficultés économiques (ralentissement de la croissance depuis le milieu des années 1970) ou les crises économiques récentes (1994, 2008), les tensions sur le marché de l'emploi (persistance du chômage, difficultés à l'obtention d'un emploi durable) ou les évolutions sociétales (montée en puissance de la valorisation individuelle⁷) sont autant de facteurs qui viennent régulièrement questionner la pertinence des modèles de protection sociale en attirant l'attention à la fois sur les questions de solvabilité du système, d'efficacité (sur les inégalités, sur la croissance) et de légitimité⁸.

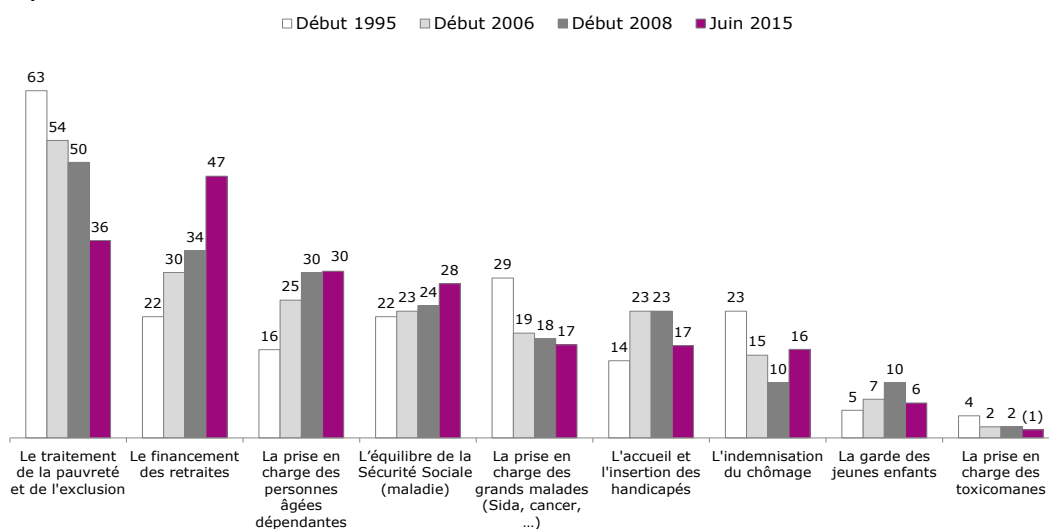
Pour l'opinion, la protection sociale fait face à des défis qui nécessitent la mise en place de réformes, mais pas de changements radicaux. Il y a vingt ans, en 1995, alors que le pays traversait également une période de récession, le traitement de la pauvreté et de l'exclusion était au cœur des priorités de la population (63 % des réponses). Aujourd'hui et malgré l'importance, la durée de la crise, et la persistance d'un taux de chômage élevé, la lutte contre la pauvreté et la question de l'indemnisation des chômeurs apparaissent moins urgentes. Le financement des retraites arrive à présent en tête des préoccupations en matière de protection sociale (47 %) et 30 % se préoccupent principalement de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. En vingt ans, ces proportions sont passées du simple au double. La montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance semble suivre l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans, passant de 132 milliards d'euros en 1995 à 307,5 milliards d'euros en 2013 (Insee comptabilité nationale), soit 14,5 % du Pib (Drees, 2015).

⁷ Régis Bigot et al., *Note de conjoncture sociétale – début 2014 : « Ne compter que sur soi »*, Crédoc, Paris, avril 2014.

⁸ Sandra Hoibian, « Le modèle social à l'épreuve de la crise », Baromètre de la cohésion sociale 2013, Collection des rapports n° 292 du Crédoc.

Graphique 11 - Aujourd'hui, le financement des retraites préoccupe le plus en matière de protection sociale

Parmi les problèmes suivants, quels sont, dans l'ordre, les deux qui vous préoccupent le plus ? (en %)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations », Etudes pour la Cnaf jusqu'en 2008, puis pour l'Institut Montparnasse et Terra Nova en 2015

2 – Un début de retour de la compassion

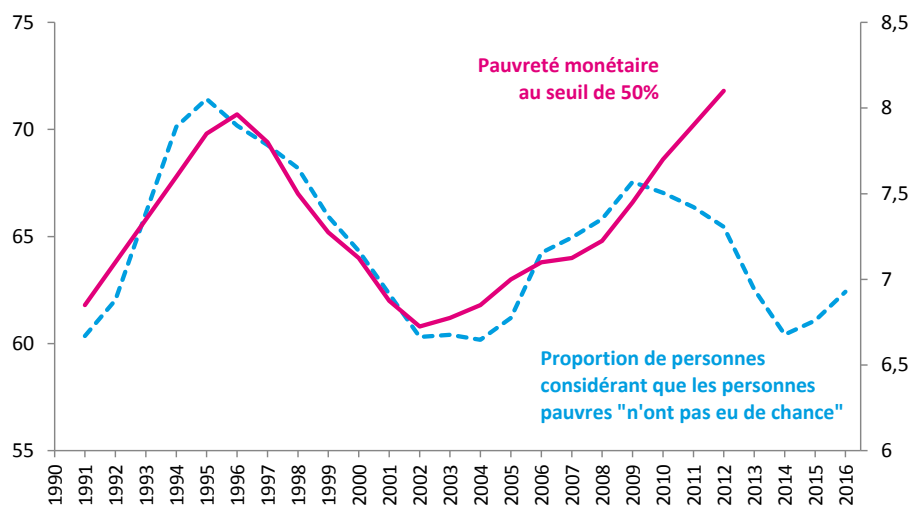
Le regard des Français sur les pauvres est, de longue date, empreint d'une réelle empathie : le sentiment que les personnes en situation de pauvreté n'ont pas eu de chance oscille entre 60 % et 75 % depuis 30 ans. Mais le traitement de la pauvreté apparaît de moins en moins prioritaire. La défiance dans les institutions et leur capacité d'infléchir le réel, les valeurs grandissantes de responsabilité individuelle et la dureté de la crise de 2008 ont semblé changer la donne.

Entre 1990 et 2008, les opinions exprimées sur la pauvreté étaient très sensibles au contexte économique : lorsque le taux de pauvreté monétaire augmentait, les Français avaient tendance à faire preuve de davantage d'empathie envers les plus démunis⁹. La crise de 2008 a été, de ce point de vue, assez **atypique** : l'opinion a fait preuve de plus de sévérité vis-à-vis des catégories modestes, enjointes à prendre en main leur destin, et surmonter elles-mêmes leurs difficultés, dans un contexte marqué par une stigmatisation récurrente de « l'assistanat », et de craintes par rapport à l'état des finances publiques¹⁰. Le taux de personnes considérant que les pauvres sont responsables de leur situation au motif qu'ils n'ont pas fait assez d'efforts est de 36 %. La proportion n'était que de 25 % en 1995, dans une période où le taux de pauvreté était comparable à aujourd'hui. Depuis 2015, on note une forme **de début de retour à la normale**, qui se confirme donc cette année (Graphique 12).

⁹ Bigot Régis, Daudey Emilie, « La sensibilité de l'opinion publique à l'évolution de la pauvreté », Document de travail pour la Drees, février 2013, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/serieetud126.pdf>

¹⁰ Onpes rapport 2013, « Penser l'Assistance », http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_Penser_l_assistance_web.pdf

Graphique 12 – Proportion de personnes estimant que certaines personnes vivent dans la pauvreté « parce qu’elles n’ont pas eu de chance » (vs n’ont pas fait d’efforts pour s’en sortir) et taux de pauvreté monétaire à 50 %

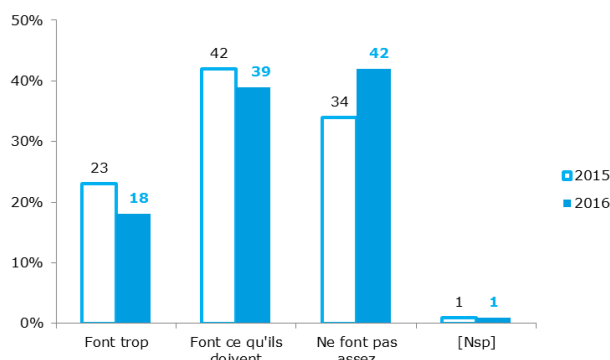


Source : Echelle de gauche : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations » ; Echelle de droite : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Notes : les données ont été lissées en moyenne mobile sur trois années, en accordant un poids de 0,5 à l'année en cours (n) et 0,25 aux années n-1 et n+1, excepté pour le dernier point qui est le taux observé à l'année n. Les années manquantes avant 1996 pour le taux de pauvreté monétaire ont été interpolées de manière linéaire.

Conjointement, on assiste, cette année, à **une hausse du sentiment que les Pouvoirs Publics « ne font pas assez » pour les plus démunis (42 %, + 8 points)** (Graphique 13).

Graphique 13 - Jugement sur l'intervention des Pouvoirs Publics en faveur des plus démunis



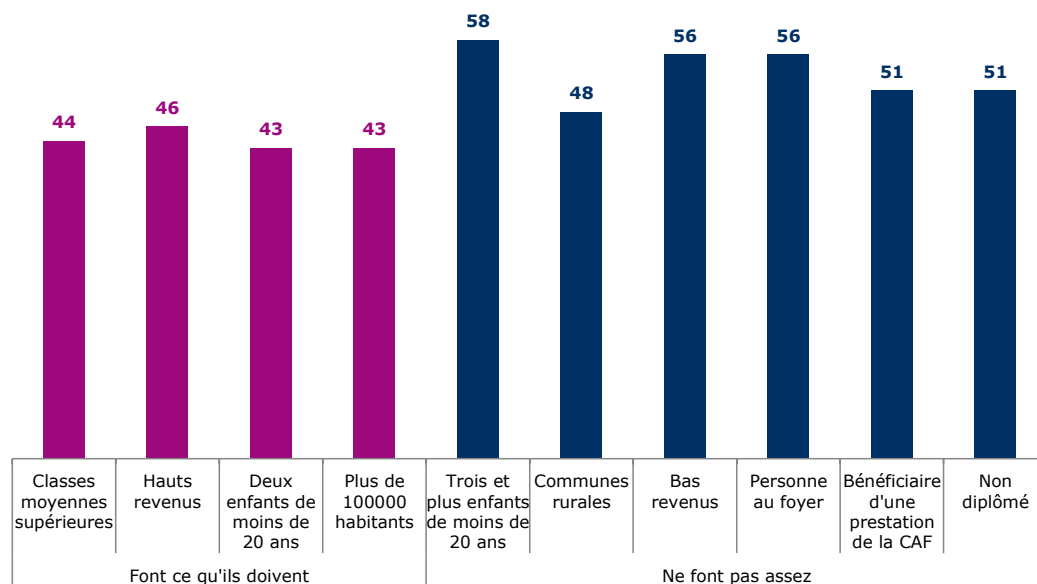
Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

La position socio-professionnelle et le niveau de revenu sont des variables explicatives fortes de l'opinion des ménages vis-à-vis de l'action publique en faveur des plus pauvres.

Ainsi les **classes moyennes supérieures** (44 %), les ménages à hauts revenus (46 %), les personnes avec deux enfants de moins de 20 ans (43 %) et les personnes vivant dans une commune de plus de 100 000 habitants estiment plus souvent qu'en moyenne que les Pouvoirs Publics « font ce qu'ils doivent » pour les plus démunis. Les classes moyennes sont en effet les plus en **distance par rapport à l'Etat providence**, à la fois car elles sont nombreuses à estimer être **perdantes** dans le système de redistribution français, et de plus en plus inquiètes du **financement des retraites**, non sans lien avec la réalité : la montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance semble suivre l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans. Elles soutiennent en particulier de plus en plus une forme de **ciblage des prestations**¹¹.

Au contraire, des **publics plus en difficulté** pensent majoritairement que les Pouvoirs Publics « ne font pas assez » : les personnes ayant trois enfants ou plus de moins de 20 ans (58 %), les personnes résidant en commune rurale (48 %), les ménages à bas revenus (56 %), les personnes au foyer (56 %), les bénéficiaires d'une prestation de la Caf (51 %) et les non-diplômés (51 %) (Graphique 14, Tableau 37).

Graphique 14 – Catégories qui jugent que les Pouvoirs Publics « font ce qu'ils doivent » ou « ne font pas assez » en faveur des plus démunis



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

¹¹ Nelly Guisse, Sandra Hoibian et Jörg Müller, « Evolution du regard des Français sur la protection sociale et sur les politiques de solidarité au cours des vingt dernières années », Collection des rapports n° 324, Octobre 2015, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R324.pdf>

3 – La fusion RSA Activité et prime pour l'emploi est accueillie très favorablement

Jusqu'en 2015, deux mesures ayant vocation à aider les personnes aux revenus modestes et à inciter à l'activité ont coexisté : le RSA Activité, très peu connu (près de deux-tiers des foyers éligibles ne le demandaient pas¹²) et la prime pour l'emploi, versée sous forme de crédit d'impôts et donc avec un décalage par rapport à la déclaration de revenus. En janvier 2016, ces deux dispositifs ont fusionné pour devenir **la prime d'activité**. L'objectif de cette fusion répondait à une demande forte de nombreuses associations de lutte contre la pauvreté¹³.

La population se déclare également **favorable** à cette fusion du RSA activité avec la prime pour l'emploi (Graphique 15) et aux modalités qui l'accompagnent :

- l'éligibilité des **moins de 25 ans** à la nouvelle « prime d'activité » remporte le plus de suffrages, près de huit personnes sur dix estimant que c'est une bonne chose (78 %, contre 21 %) (Tableau 40). Nous verrons plus tard que la population a réellement le sentiment que les jeunes sont en situation délicate et qu'il est nécessaire de les aider.

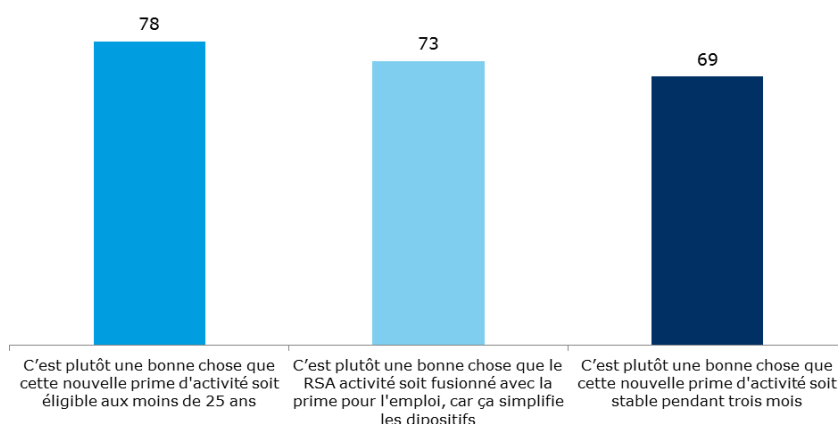
En toute logique, les moins de 25 ans sont plus favorables à cette mesure que l'ensemble des personnes interrogées (83 % d'assentiment). Les catégories « moyennes » comme les employés (84 %) ou les personnes ayant un niveau de diplôme équivalent au baccalauréat (82 %) sont également plus nombreuses à y être favorables (Tableau 40).

- L'opinion est satisfaite, également, de la **simplification** ainsi réalisée (73 %) qui devrait permettre de lutter contre le non-recours. Et cette opinion traverse la société quels que soient les groupes de population étudiés (Tableau 39), avec un assentiment encore plus élevé chez les hauts revenus (86 %), les cadres, professions intellectuelles supérieures (81 %), les retraités (79 %) et les diplômés du supérieur (78 %).
- La **stabilité** de cette nouvelle « prime d'activité » sur trois mois – quelles que soient les variations de revenus – recueille 69 % d'opinions favorables. Cette évolution a également pour objectif de sécuriser les parcours des personnes les plus précaires et lutter ainsi contre le non-recours. Là aussi, tous les groupes sociaux sont convaincus que c'est une bonne chose. La proposition est davantage saluée par les cadres, et les personnes âgées de 70 ans ou plus (73 %) (Tableau 41).

¹² Pauline Domingo, Muriel Pucci, Économie et statistique n° 467-468, 2014.
http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES467E.pdf

¹³ Réforme du RSA activité et de la PPE : « Redonner aux pauvres ce qui leur est dû ! »
https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CP_Collectif_ALERTE_RSA-PPE.pdf

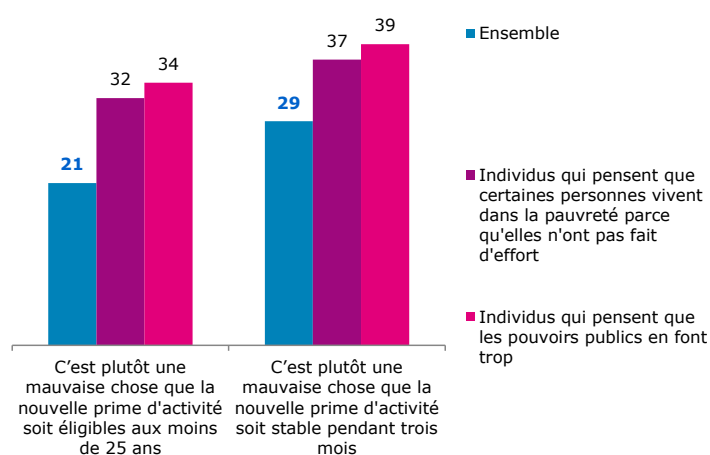
Graphique 15 – Opinions sur la fusion du RSA activité avec la prime pour l'emploi et sur la nouvelle « prime d'activité »



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Les réserves par rapport au dispositif sont un peu plus élevées chez les personnes les plus critiques par rapport à l'intervention de l'Etat auprès des plus démunis en général. Mais, même dans ces groupes, une majorité de personnes sont favorables à cette fusion du RSA et de la prime pour l'emploi (Graphique 16).

Graphique 16 – Opinions négatives sur la nouvelle « prime d'activité »



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Partie 3

L'OPINION VIS-A-VIS DES PRESTATIONS FAMILIALES

Dans l'immédiat après-guerre, l'objectif de la branche Famille était d'améliorer le niveau de vie des familles, de faciliter leur accès à un logement de qualité, d'atténuer les inégalités de revenus (prestations sous condition de ressources) et d'accompagner le mouvement de reprise démographique (le baby-boom). Du Code la famille (1939) au début des années 1970, la politique familiale menée en France se caractérise par une recherche d'universalisation des prestations. A la fin du baby-boom et sous l'emprise d'une situation économique qui se dégrade, la tendance se renverse avec l'apparition de prestations ciblées vers les publics les plus en difficulté pour les aider à faire face aux difficultés quotidiennes (logement, garde d'enfant...). La politique familiale s'intègre dès lors peu à peu à la politique sociale, non sans soulever certaines critiques¹⁴.

Aujourd'hui, la branche famille de la Sécurité sociale mobilise plus de 82 milliards d'euros, soit environ 4 % du Pib, un des taux les plus importants au monde¹⁵ et assume prioritairement **deux missions** :

- aider les familles dans leur vie quotidienne et faciliter, en particulier, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- développer la solidarité envers les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.

Pour répondre à ces objectifs une grande **diversité d'instruments peut être mobilisée** : allocations, incitations ou compensations fiscales, équipements ou services. Et différentes logiques peuvent également coexister : aide forfaitaire, dépendante des revenus, destinée à des populations spécifiques, versées en fonction du rang de l'enfant (premier, deuxième, troisième...).

Quelles sont les attentes de la population par rapport aux politiques familiales ?

1 – Plus que jamais, les Français réclament des prestations en nature

Les « **prestations en nature** », sous forme d'équipements et services sont, depuis plus de quinze ans, **la forme d'aide que les Français privilégient** et citent en priorité : 2016 ne déroge pas à la règle, établissant même un record en la matière (43 % des suffrages en 2016, + 1 point par rapport à 2010) (Graphique 17).

¹⁴ Jacques Donzelot, « *La police des familles* », Paris, Editions de Minuit, rééd. 2005.

¹⁵ Cnaf, rapport d'activité 2014

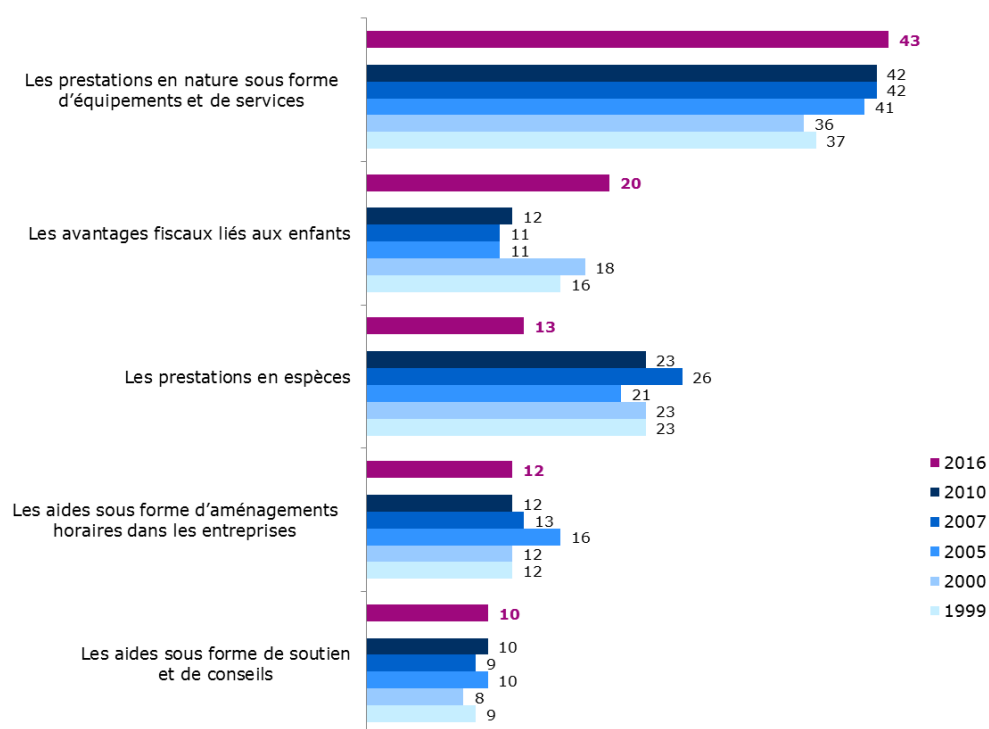
https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Presentation/Rapport_dactivite/RA_2014.pdf

Cette année, les avantages fiscaux sont un peu plus souvent cités (20 %, + 8 points par rapport à 2010) et, de ce fait, dépassent les prestations en espèces dans les préférences de la population (13 %, - 10 points sur la même période). Peut-être faut-il y voir une réaction à certaines mesures comme le plafonnement des effets du quotient familial ?

Les avantages fiscaux avoisinent ainsi un niveau précédemment observé en 2000. Les prestations en espèces sont, quant à elles, en net recul (- 10 points par rapport à 2010).

Les autres types d'aides, à savoir les aides sous forme d'aménagements d'horaires dans les entreprises et les aides sous forme de soutiens et de conseils, conservent leurs précédents scores, soit respectivement 12 % et 10 % des réponses.

Graphique 17 – Quel type d'aide faudrait-il, selon vous, privilégier pour mieux aider les familles en général ?



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

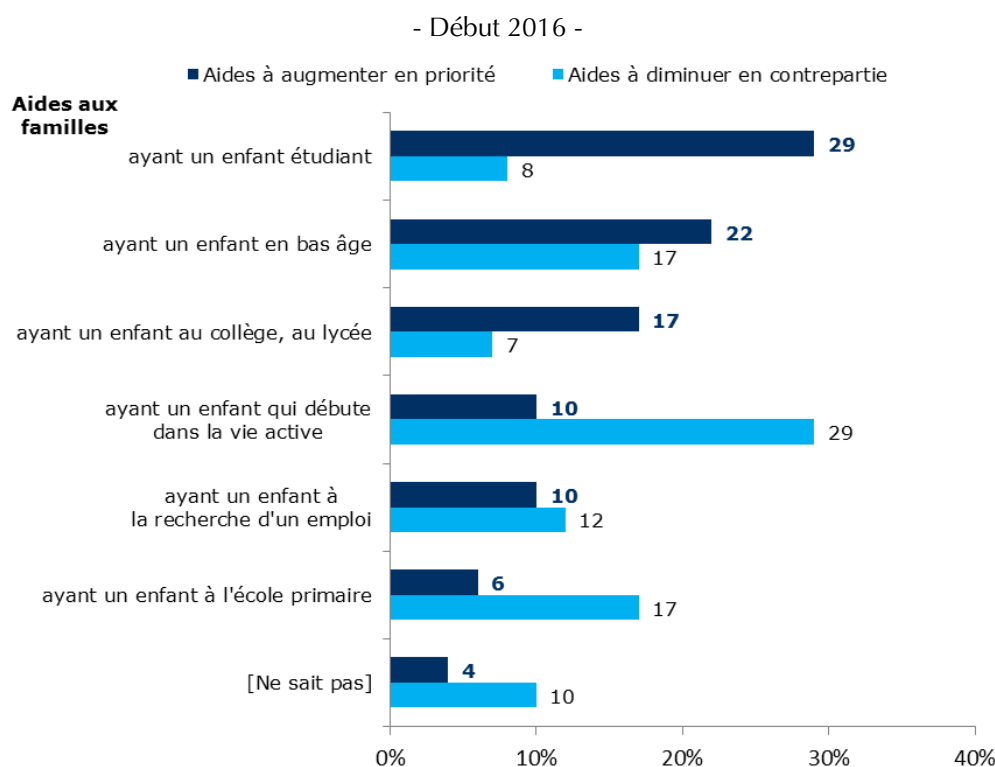
Les cadres et professions intellectuelles supérieures (53 %), les retraités (51 %) et les agriculteurs exploitant, artisans, commerçants et chefs d'entreprises (47 %) choisissent plus souvent que les autres les prestations sous forme d'équipements et de services. Les prestations en espèces sont un peu plus souvent citées par des ménages moins favorisés : les bas revenus (24 %), les moins de 25 ans (22 %), les autres inactifs (23 %), les ouvriers (20 %) et les personnes au foyer (19 %) qui ont plus que la moyenne des Français des difficultés à « boucler les fins de mois » (Tableau 34).

2 – Priorité est donnée aux familles qui ont des enfants étudiants

Au-delà du type d'aide à accorder, le Crédoc a également interrogé les Français sur les familles qui devaient être aidées en priorité. Les aides aux familles ayant **un enfant étudiant** (29 %) attirent la sympathie des répondants qui pensent qu'on devrait augmenter les aides qui leur sont destinées (Graphique 18). En cette période de chômage élevé¹⁶, notamment chez les jeunes, il semble tout naturel pour les Français d'accorder une attention particulière aux jeunes en études supérieures, dont on sait qu'elles sont un facteur d'aide à l'insertion. Cette priorité faite aux familles ayant des enfants scolarisés, notamment dans le supérieur, éclaire une nouvelle fois ce que François Dubet et Marie Duru-Bellat appellent « **l'emprise des diplômés** »¹⁷.

La priorité vient ensuite aux familles avec un enfant en bas âge (22 %). Les familles avec un enfant à l'école primaire (6 %) sont celles qui sont le moins souvent proposées pour une revalorisation des aides. Il faut dire que la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire en 2013 avait été fortement médiatisée, dans un contexte post élection présidentielle.

Graphique 18 – Quels types d'aides aux familles ayant des enfants à charge faudrait-il augmenter en priorité ... Et en contrepartie laquelle réduiriez-vous



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

¹⁶ Au premier trimestre 2016, le taux de chômage, selon l'Insee, est de 9,9 % pour l'ensemble de la population, ce taux passe à 24,2 % chez les jeunes de 15-24 ans (données provisoires).

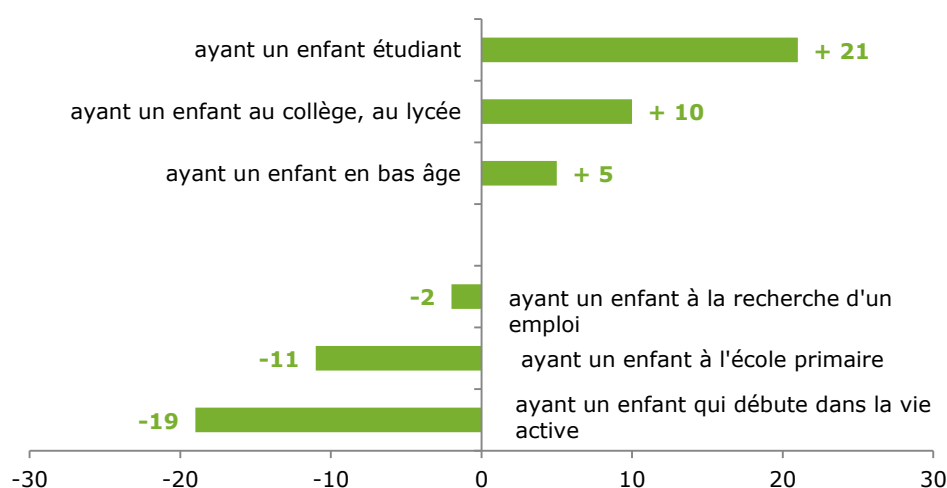
¹⁷ Dubet François et al., « *Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômés* », Sociologie, 2010/2 Vol. 1, p. 177-197.

Au final, si on prend en compte à la fois les souhaits d'augmentation et de diminution des prestations sociales distribuées aux familles, on constate que ce sont les aides aux familles ayant des enfants étudiants qui suscitent le plus d'attentes, bénéficiant d'un écart positif entre souhaits d'augmentation et de réduction de + 21 points. Les familles avec un enfant au collège ou au lycée (+ 10 points) et celles avec un enfant en bas âge (+ 5 points) bénéficient également d'un écart positif (Graphique 19).

En revanche, les familles avec un enfant à la recherche d'un emploi (- 2 points), un enfant en primaire (- 11 points) et, surtout, les familles avec un enfant qui débute dans la vie active (- 19 points) sont perçues comme étant moins prioritaires.

Graphique 19 – Aides aux familles à augmenter et à diminuer : indicateur synthétique

- Ecart entre le % de demande d'augmentation et le % de demande de diminution -



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Au cours des années, les priorités ont quelque peu évolué avec cependant des constantes :

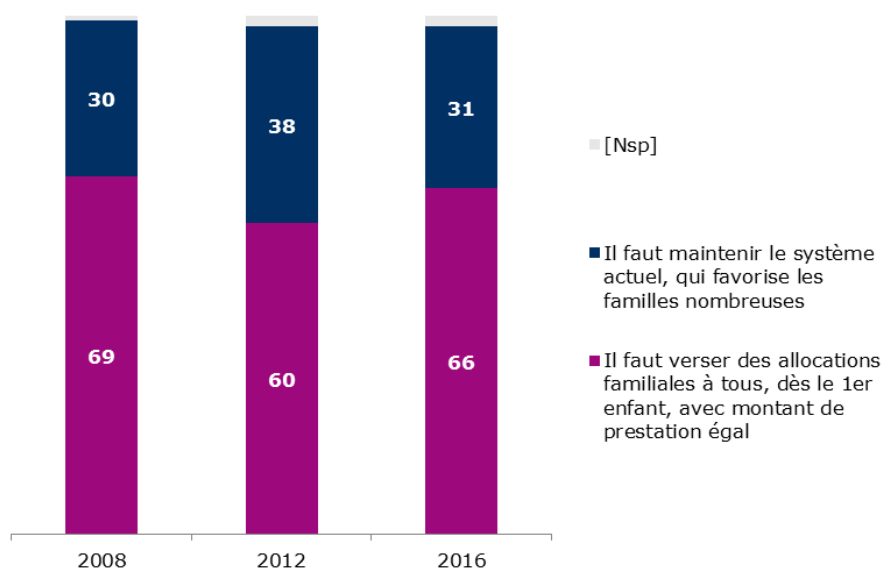
- Les familles avec un enfant étudiant ont toujours été les plus citées, et la tendance est globalement à la hausse. Il faut y voir certainement un effet de l'allongement de la durée des études dans la population et du fait que le diplôme reste un antidote au chômage¹⁸.
- De même, l'aide aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active a, à l'exception de 2012, toujours été le premier choix d'aide à diminuer (+ 7 points en 2016 par rapport à 2012).

¹⁸ C. Barret, F. Ryk, N. Volle, « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 - Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », Bref du Cereq, n° 319, mars 2014.

3 – Une préférence de l'opinion pour des prestations versées dès le premier enfant

Un des principes fondateurs du système des prestations familiales a été d'exclure du bénéfice des allocations familiales le premier enfant, dans un objectif de soutien à la natalité¹⁹. Les Français souhaitent pourtant majoritairement (66 %), comme les années précédentes, que **les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant** avec un montant de prestation égal pour chacun d'entre eux (Graphique 20).

Graphique 20 – Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?

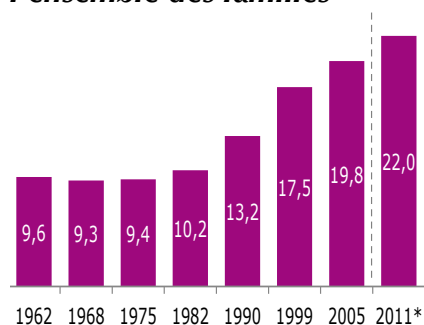


Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

L'évolution des structures familiales et notamment l'augmentation des familles monoparentales qui, en majorité, ont un seul enfant, expliquent peut être en partie ce soutien.

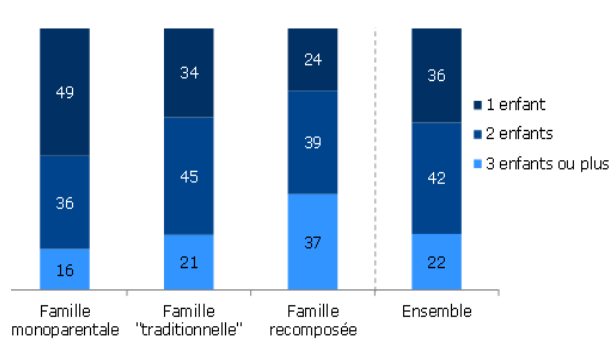
¹⁹ Pour information, dans les Dom, les prestations familiales sont versées dès le premier enfant.

Graphique 21 – Évolution de la part des familles monoparentales dans l'ensemble des familles



Champ : familles avec enfants de moins de 25 ans, de 1962 à 2005 et * familles avec enfants de moins de 18 ans en 2011.
 Source : Insee, Recensements de la population de 1962 à 1999, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2011.
 Lecture : En 2011, les familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans représentaient 22 % des familles.

Nombre d'enfants selon le type de famille

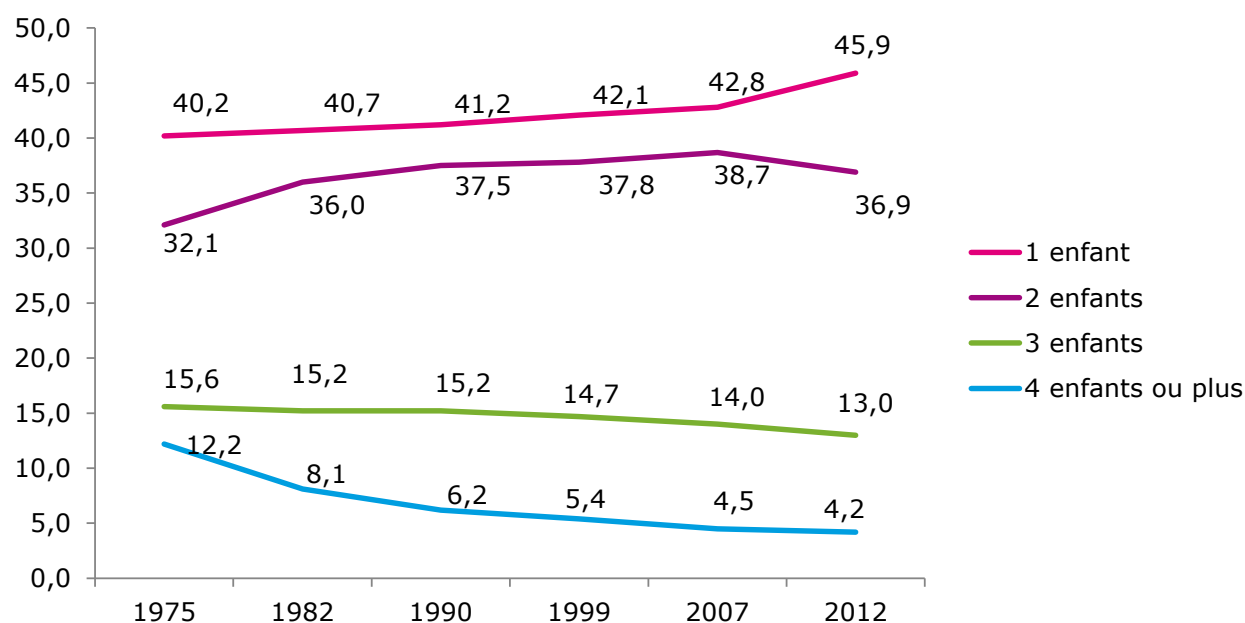


Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans.
 Source : Insee, enquête Famille et logements 2011, exploitations complémentaires.
 Lecture : 49 % des familles monoparentales comptent un seul enfant.

NOTA - Une famille dite « traditionnelle » est composée des deux parents vivant avec leurs enfants communs. Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants. (Aussi appelé « foyer monoparental », les enfants ayant dans la majorité des cas leurs deux parents vivant mais pas sous le même toit). Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Si bien que petit à petit, lorsqu'on observe les familles, la proportion de familles avec un seul enfant de moins de 25 ans au foyer est en augmentation sur le long terme pour atteindre près d'un cas sur deux selon le dernier recensement de l'Insee (Graphique 22).

Graphique 22 – Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant au foyer



Champ : France métropolitaine, population des ménages, familles avec au moins un enfant.
 Source : Insee, RP1975 et RP1982 sondages au 1/20 - RP1990 sondage au 1/4 - RP1999 à RP2012 exploitations complémentaires.

Seules les familles nombreuses préféreraient majoritairement le maintien du système qui les favorise (56 %) (Graphique 23) (Tableau 35). Ce phénomène peut s'expliquer par le poids financier d'un enfant supplémentaire qui, selon les Français n'est pas suffisamment pris en compte par les Pouvoirs Publics. Rappelons que l'enquête menée par le Crédoc en 2014 pour le compte de l'Onpes montrait que le coût d'un enfant supplémentaire apparaissait nettement sous-évalué.²⁰

Les cadres se distinguent également par un soutien plus fort que la moyenne au système actuel (40 % vs 31 %), alors qu'ils sont moins représentés parmi ce type de famille²¹.

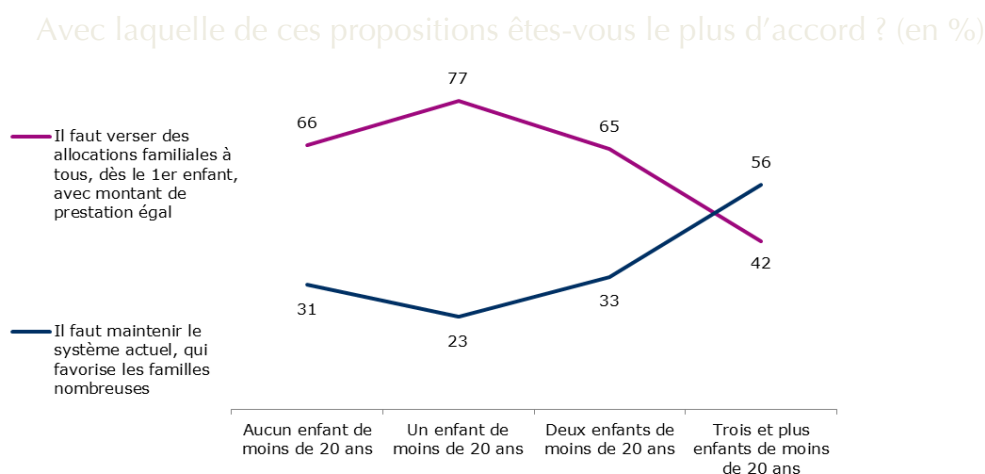
²⁰ Onpes, « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », rapport 2014-2015.

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf

²¹ Insee Première, n° 531 Janvier 2015, « Avoir trois enfants ou plus à la maison ».

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1531

Graphique 23 - Un souhait en lien avec le nombre d'enfant à charge de moins de 20 ans

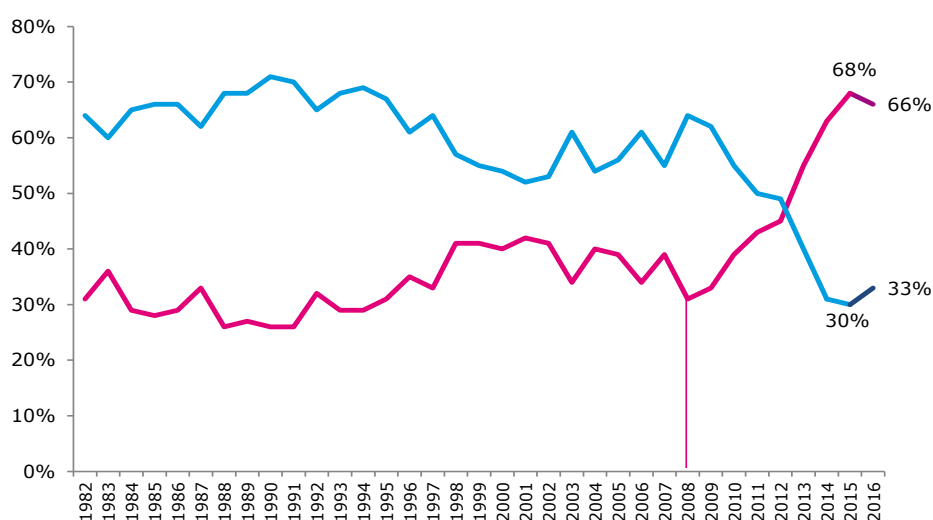


Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

4 – depuis 2013, l'opinion a basculé et pense que les aides aux familles avec enfants sont suffisantes

Les deux tiers des personnes **interrogées estiment que les aides octroyées aujourd'hui sont, globalement, suffisantes** (66 %). Ce sentiment est relativement nouveau : jusqu'en 2012 prévalait l'impression inverse, que l'aide était « globalement insuffisante » (Graphique 24).

Graphique 24 – Les familles qui ont des enfants touchent des prestations familiales destinées à les aider. Cette aide est globalement ...



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Cette progression appelle d'autant plus l'intérêt qu'au « *cours de la période étudiée, la part du risque famille-maternité dans le PIB a diminué (2,5 points de PIB en 2014, contre 2,9 en 1981)²². Plusieurs pistes d'explications peuvent être avancées. Selon la Drees, « la structure des dépenses de ce risque a significativement évolué (en particulier la part de ...) la garde d'enfant est passée de 8 % à 26 % sur la même période ». Peut-être ces aides sont-elles plus visibles du grand public et donnent-elles le sentiment que les familles sont plus aidées que par le passé ? Les très fortes préoccupations par rapport au financement des retraites poussent-elles nos concitoyens à revoir leurs priorités ?*

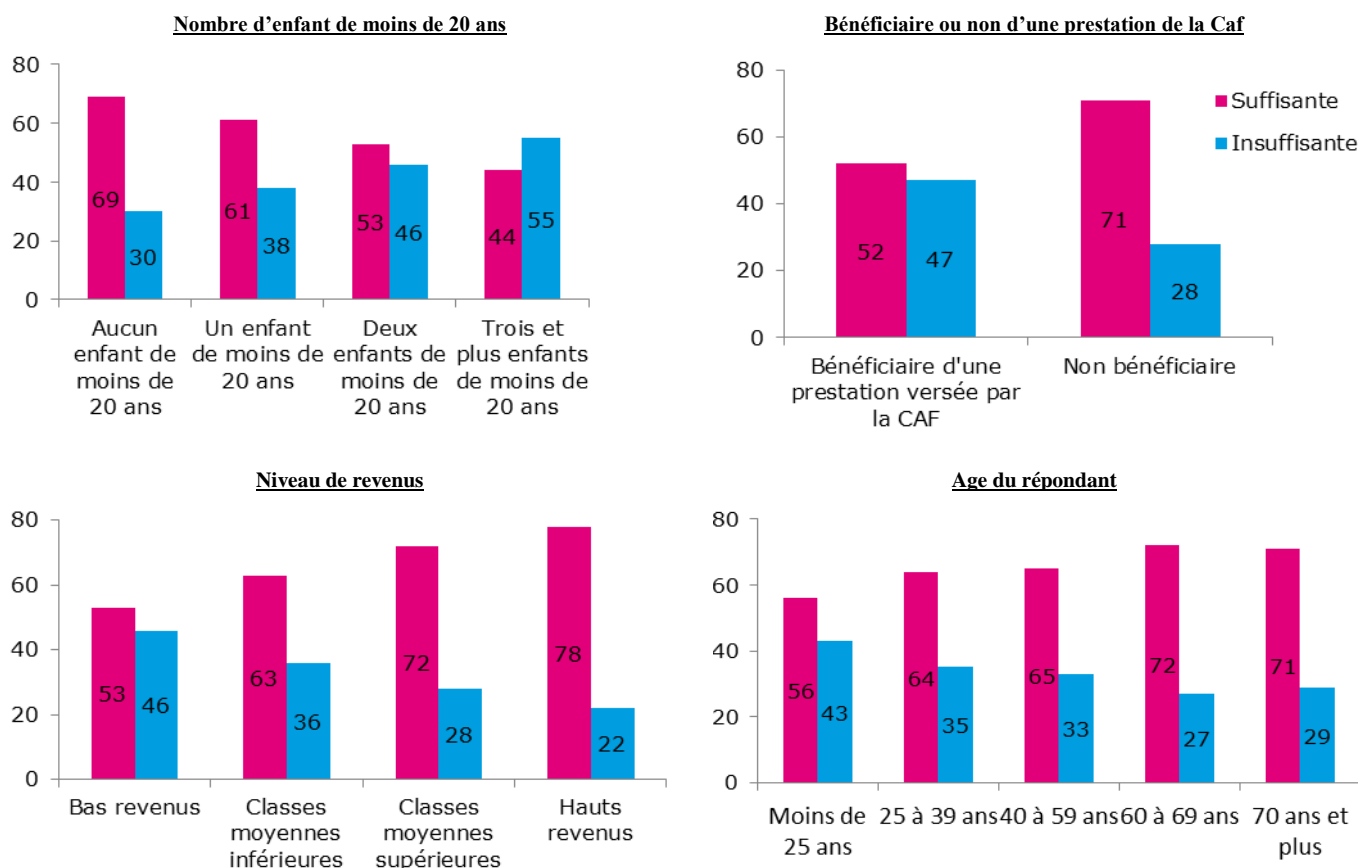
La forte bascule des opinions qui s'est opérée depuis la crise qui a débuté en 2008 laisse supposer que la montée de la pauvreté, du chômage, ont donné le sentiment à nos concitoyens que la situation des familles était moins prioritaire. Quoi qu'il en soit, alors que sur d'autres indicateurs, la population semble faire preuve cette année de plus d'empathie, l'opinion quant aux aides aux familles reste stable.

Les personnes directement concernées se situent un peu en retrait de ce mouvement : le sentiment que les aides sont insuffisantes s'accroît avec le **nombre d'enfants** composant le ménage : c'est ainsi le cas de 38 % des personnes avec un enfant de moins de 20 ans, de 46 % de celles ayant deux enfants, de 55 % des personnes ayant trois enfants ou plus (de moins de 20 ans) (Graphique 25) et de 49 % des familles monoparentales (49 %).

Les bénéficiaires d'une prestation versée par la Caf, les bas revenus, les jeunes sont également plus nombreux à estimer que ces aides ne sont pas suffisantes.

²² Drees, « *Les prestations sociales de 1981 à 2014 : trois décennies de maîtrise des dépenses de santé et de vieillesse* », Etudes et résultats n° 249, Février 2016

Graphique 25 – Les familles qui ont des enfants touchent des prestations familiales destinées à les aider. Cette aide est globalement ...



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

5 – L'opinion accueille très favorablement la diminution des prestations familiales pour les hauts revenus

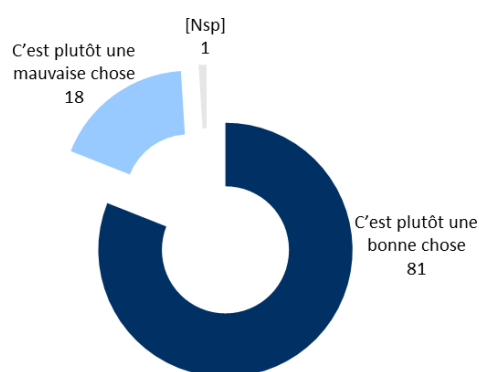
A compter du 1^{er} juillet 2015, les allocations familiales ont été modulées en fonction des ressources des bénéficiaires. Les allocations sont divisées par 2 à partir d'un revenu annuel supérieur à 67 140 euros pour une famille avec deux enfants et divisées par 4 à partir d'un montant de 89 490 euros. L'introduction de cette mesure a été suivie par de vives réactions d'une partie de la société civile²³.

²³ Prise de parole d'associations dans le Monde en 2014 de l'Unaf pour qui « Mettre sous conditions de ressources les allocations serait porter atteinte aux familles nombreuses dont le pouvoir d'achat est déjà amoindri par la charge d'enfants ». Ce serait aussi « ouvrir une brèche dans l'ensemble du système de protection sociale, d'abord les allocations familiales et bientôt les remboursements de santé » http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/10/17/la-reforme-des-allocations-familiales-porte-atteinte-aux-familles-nombreuses_4507734_823448.html

Deux années plus tard, la mise sous conditions de ressource des prestations est vue d'un bon œil : huit personnes sur dix estiment que c'est une bonne chose que le montant des aides **diminue à partir d'un certain niveau de revenu** (81 %, Graphique 26). Notons que les **hauts revenus** y sont également favorables dans une très forte proportion (78 %).

Les retraités sont encore plus favorables à cette mesure que les autres (86 % vs. 81 %), alors que les plus jeunes sont un peu plus réticents, 25 % des moins de 25 ans et 23 % des 25-39 ans pensent que c'est plutôt une mauvaise chose. Mais somme toute, la question fait plutôt consensus, dans un contexte où, globalement, les aides aux familles sont jugées suffisantes, et la population est très fortement préoccupée des finances publiques.

Graphique 26 – Depuis 2015, le montant des allocations familiales diminue à partir d'un certain niveau de revenu. Diriez-vous que ?



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

L'opinion favorable par rapport à la modulation des prestations selon les revenus est convergente avec d'autres travaux. Les données recueillies par la Drees dès 2014²⁴ indiquaient que 42 % des répondants estimaient préférable de réserver les allocations aux familles ayant un revenu inférieur à 6 000 euros mensuels, 39 % considéraient qu'il fallait donner les allocations à tous, mais davantage aux foyers ayant un revenu inférieur à 6 000 euros, et, au final, seuls 18 % des Français optaient pour une ouverture à toutes les familles, sans distinction de niveau de ressources.

Le caractère **universel ou ciblé** des aides et prestations sociales fait régulièrement débat. Déterminer des critères **d'éligibilité** aux aides présente plusieurs avantages²⁵ : répondre à des problèmes spécifiques, rechercher une efficacité maximale à enveloppe financière donnée, éviter de donner davantage « à ceux qui ont déjà beaucoup », réduire les coûts pour diminuer les impôts. Mais ce choix peut également poser des problèmes : des risques d'erreur et de ciblage des prestations mises en place par rapport à l'évolution des besoins de la population, des coûts administratifs importants liés à la complexité des systèmes (indus, erreurs, non-recours, risques de fraude et problèmes de vérification), des risques de stigmatisation des bénéficiaires qui peuvent se traduire par un manque de soutien des classes moyennes qui ont le sentiment de financer le système sans être jamais aidées.

²⁴ Perron-Bailly E., « Le système de protection sociale vu par les Français : protecteur mais à réformer », in « La protection sociale en France et en Europe en 2013 ».

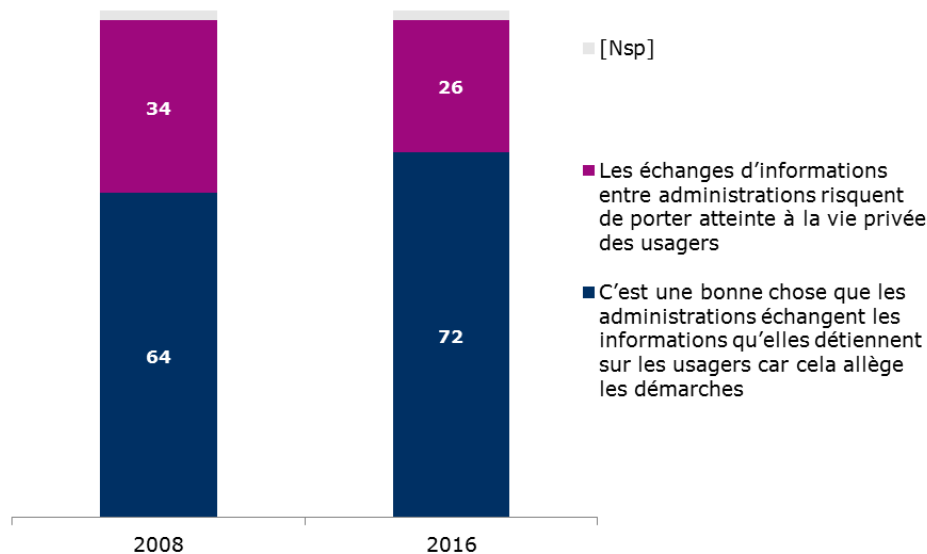
²⁵ Mireille Elbaum, Economie politique de la protection sociale », Paris, Presses Universitaires de France « Quadrige », 2011

D'autres travaux menés par le Crédoc²⁶ montrent par exemple que la manière dont les Français se positionnent par rapport à la question de l'universalité ou du ciblage des aides sur les cotisants uniquement **varie significativement en fonction des allocations considérées**. Les aides liées à la dépendance, au handicap, ou à la perte d'autonomie, sont massivement considérées comme devant bénéficier à tous. A l'autre bout du spectre, le lien entre allocations chômage et activité professionnelle est jugé tout à fait légitime. Entre les deux, les Français sont plus partagés sur la couverture des frais de santé, les allocations familiales ou la prise en charge de la vieillesse. La moitié de la population pense que tout le monde devrait potentiellement pouvoir bénéficier des allocations familiales indépendamment du fait que la personne ait déjà travaillé ou cotisé auparavant, comme c'est le cas aujourd'hui. L'autre moitié estime que seules les personnes ayant travaillé ou cotisé auparavant devraient pouvoir accéder à ce type de prestation. Rappelons que la politique familiale française était construite initialement sur le travail et soumise à l'exercice d'une activité professionnelle jusqu'en 1978.

6 – Les Français encouragent les échanges d'informations entre administrations

La population est majoritairement **favorable à un échange des informations entre administrations (72 %) à des fins d'allègement des démarches administratives** (Graphique 27). La proportion a même eu tendance à progresser entre 2008 et 2016.

Graphique 27 – Opinion sur l'échange des informations entre les administrations



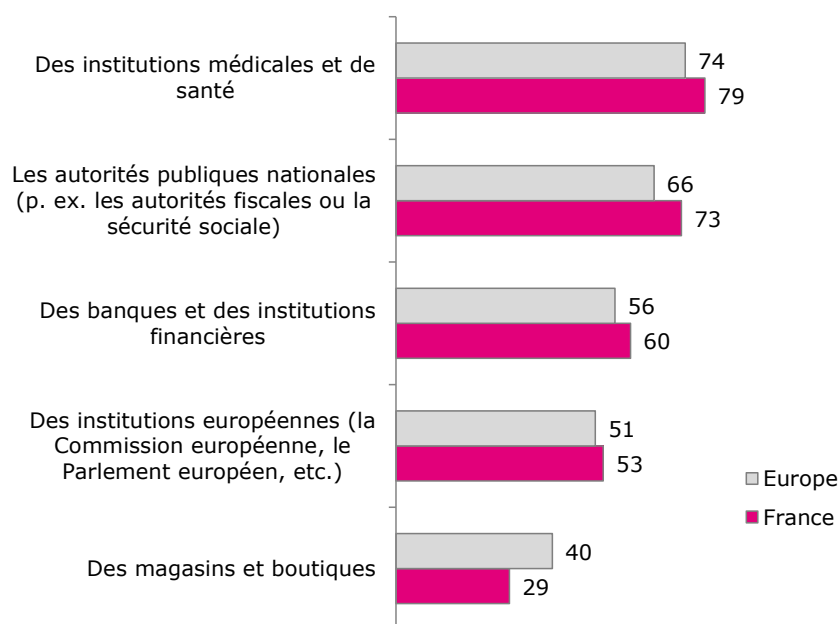
Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

²⁶ Nelly Guisse, Sandra Hoibian et Jörg Müller, « Evolution du regard des Français sur la protection sociale et sur les politiques de solidarité au cours des vingt dernières années », Collection des rapports n° 324, Octobre 2015, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R324.pdf>

Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte où les citoyens sont de plus en plus **sensibles à la protection des données individuelles** et à leur sécurisation²⁷ et où les plaintes et recours déposés à la Cnil²⁸ ne cessent de progresser. Les Français accordent même une attention particulière aux données personnelles par rapport à la moyenne de leurs voisins européens. A titre d'exemple, seuls 23 % des Français déclarent en 2015 que « fournir des informations personnelles n'est pas un problème pour eux » : c'est le taux le plus bas observé en Europe, loin derrière celui observé chez les Danois (51 %) les plus à l'aise avec l'idée²⁹.

Mais signalons tout d'abord, que les Français opèrent des **distinctions** notables selon les organismes à qui ils confient leurs données personnelles. Ils se montrent notamment globalement rassurés par rapport à la protection des données personnelles offerte **par les institutions et autorités publiques**, et nettement plus méfiants à l'égard du secteur marchand privé (Graphique 28). La distinction, présente également dans l'ensemble des pays européens, est encore plus exacerbée dans l'Hexagone.

Graphique 28 – Différentes autorités (services gouvernementaux, autorités locales, agences) et entreprises privées recueillent et conservent des informations personnelles sur vous. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux autorités et entreprises privées suivantes pour protéger vos informations personnelles ? (en % de confiance exprimée)



Source : Commission européenne, Eurobaromètre 431, Data protection, 2015, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_431_en.pdf

²⁷ Crédoc, Baromètre du numérique pour le CGE et l'Arcep, éditions 2015 et 2014

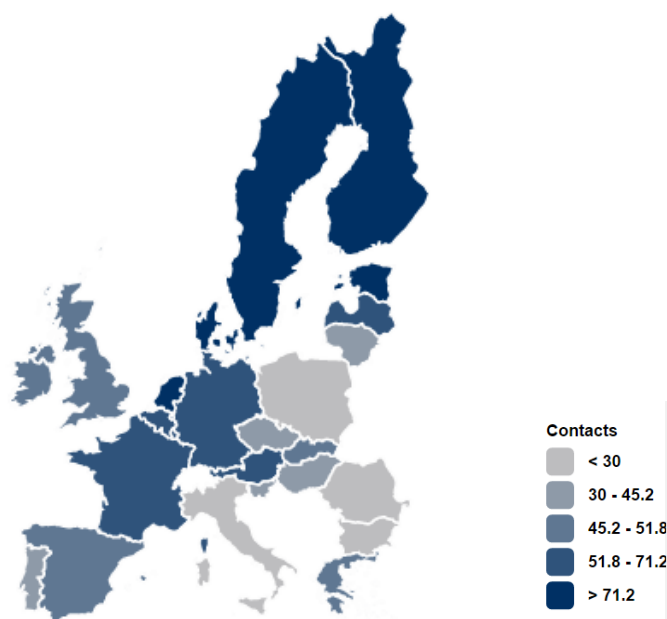
http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Diffusion_des_TIC_en_France_2015.pdf <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R317.pdf>

²⁸ Entre 2014 et 2015, le nombre de plaintes déposées à la Cnil a progressé de + 36 %. Entre 2008 et 2015, l'augmentation est de + 86 %. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/plaintes-recues-par-la-cnil/>

²⁹ Commission européenne, Eurobaromètre 431, Data protection, 2015 http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_431_en.pdf

La numérisation progressive des services publics fait également **entrer ces pratiques** dans le quotidien de nos concitoyens et apaise probablement une partie des inquiétudes à mesure qu'elles rentrent dans les habitudes (partage d'informations entre les entreprises et l'administration fiscale, échanges en ligne avec les administrations, etc.). L'administration française recense en effet aujourd'hui 41 % des déclarations de revenus effectuées en ligne. C'est également le cas de 58 % des déclarations trimestrielles du RSA, 33 % des demandes d'aide au logement, 42 % des inscriptions à Pôle emploi ou 10 % des demandes d'actes d'état civil. Rappelons que l'Hexagone fait en effet plutôt figure de bon élève en Europe. Les Français se positionnent en tête du classement européen s'agissant de la proportion d'internautes selon l'enquête menée par la Commission européenne³⁰ (84 % d'utilisateurs d'Internet au sein des 15 ans et plus). En Europe, la France se situe au 6^{ème} rang sur ce critère et est dépassée seulement par les pays scandinaves, les Pays-Bas et le Luxembourg. En particulier, les Français sont nombreux à communiquer en ligne avec les Pouvoirs Publics (63 % contre 46 % en moyenne en Europe)³¹.

Graphique 29 – Pourcentage d'individus ayant des contacts avec les publics en ligne en Europe en 2015



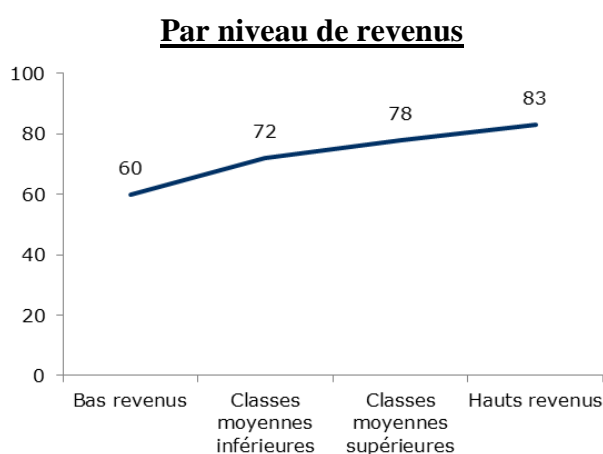
Source : Eurostat 2015

Si la majorité des personnes interrogées sont favorables à ces échanges (Tableau 28) les ménages à bas revenus ne sont que 60 % à plébisciter cette démarche, contre 83 % pour les hauts revenus (Graphique 29, 72 % en moyenne), (Tableau 28).

³⁰ Commission européenne, Eurobaromètre spécial n° 423, février 2015
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_423_en.pdf

³¹ Eurostat 2015, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/information-society/data/database>

Graphique 29 – Proportion des personnes qui estiment que : « c’est une bonne chose que les administrations échangent les informations qu’elles détiennent sur les usagers car cela allège les démarches »



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Et surtout, nos concitoyens sont fortement en attente de **simplification**. Parmi les inconvénients du système de protection sociale, une **certaine lourdeur bureaucratique** est mise en avant par 22 % de la population, représentation très largement associée d’ailleurs à toute forme d’action publique³². Les citoyens escomptent probablement des **gains**, en termes de simplicité et par voie de conséquence, en matière de **lutte contre les fausses déclarations**. Pour mémoire, en 2010, près de trois personnes sur quatre (73 %) pensaient que « beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les allocations familiales »³³.

7 – Plus de trois Français sur quatre sont persuadés que le non-recours aux prestations familiales est une réalité

Avec la crise, la volonté de **rationaliser les dépenses publiques** et **la recherche d’une plus grande efficacité des dispositifs sociaux** se posent avec encore plus d’acuité. D’un côté, les personnes en situation de pauvreté ont tendance à être plus nombreuses ; de l’autre, le poids de la dette de l’État conduit à **interroger la pertinence des différents dispositifs** de protection sociale et le ciblage des aides : quels dispositifs produisent les effets attendus ? Dans quelle mesure les aides bénéficient-elles aux personnes qui en ont le plus besoin ? Dans quelle mesure les prestations sociales sont-elles accessibles « de bon droit »³⁴ (en évitant les fraudes et favorisant l’accès aux personnes qui en sont théoriquement destinataires) ?

³² Evolution du regard des Français sur la protection sociale et sur les politiques de solidarité au cours des vingt dernières années, op.cit.

³³ Régis Bigot et Patricia Crouette, « RSA, prestations familiales et aides aux familles : état de l’opinion début 2010 », Octobre 2010, Collection des rapports n° 265, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R265.pdf>

³⁴ Centre d’analyse stratégique, Fraude, indus, non-recours : comment faciliter le juste paiement des prestations sociales ?, *La note d’analyse n° 306*, novembre 2012 <http://www.strategie.gouv.fr/content/fraude-indus-non-recours-juste-paiement-na-306>

Au-delà des questions de rationalité économique, **la difficulté d'accéder à ses droits a des conséquences sociales**. Les travaux de l'Onpes³⁵ montrent l'importance de la reconnaissance par autrui des situations de pauvreté, en s'appuyant sur la théorie proposée par Axel Honneth (2000 - 2004 - 2006)³⁶ « *qui établit des attentes de reconnaissance dans au moins trois domaines : les relations intimes (amitié, famille, amour) ; le droit ; la solidarité (entendue comme estime sociale)* ». De fait, le manque d'accès aux droits et aux besoins fondamentaux est un des principaux registres d'explications spontanées du très fort **sentiment d'invisibilité sociale** exprimé par nos concitoyens³⁷, sentiment qui lui-même rejaille, au moins pour partie, dans un certain éloignement des institutions.

Or, de nombreux dispositifs ne parviennent pas toujours à toucher les publics auxquels ils sont destinés. Ce phénomène que l'on appelle le **non-recours**³⁸ a été porté dans le débat public dès les années 1980³⁹ et a fait l'objet de premiers travaux en France au milieu des années 1990⁴⁰. Initialement pensé en liaison avec les prestations sociales, son approche s'élargit aujourd'hui à une diversité de domaines d'intervention : droits, tarifs sociaux, accès aux services publics, etc. La Cnaf établissait en 1996 une **typologie** descriptive du non-recours⁴¹ aux prestations sociales qui distinguait neuf niveaux différents de non-recours, selon que la personne ait ou non fait une demande de prestation ou d'aide à laquelle elle était éligible, qu'elle n'en recevait qu'une partie, ou qu'elle n'en bénéficiait pas du tout, de manière permanente ou temporaire, etc. Aujourd'hui, l'Observatoire du non-recours distingue trois grands types d'explications à ce phénomène⁴² : la non-connaissance, la non-demande, la non-réception.

La lutte contre le non-recours est, depuis 2012, intégrée dans le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Il n'est pas nécessairement aisé de quantifier l'ensemble du phénomène, car les champs couverts sont à la fois étendus et aussi car il est, par nature, difficile d'identifier certains cas de figure (les personnes n'ayant pas sollicité une aide par méconnaissance de son existence par exemple ne savent pas qu'elles étaient en situation de non-recours).

³⁵ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, « *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective* », Rapport 2016, http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_ONPES_2016_bd-2.pdf

³⁶ Honneth Alex, 2000, « *La Lutte pour la reconnaissance* », Cerf
Honneth Alex., 2004, « *Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance »* », Revue du Mauss, 2004/1 n° 23, p. 137-151 ;

Honneth Alex, 2006, « *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique* », Paris, La Découverte

³⁷ Une personne sur deux déclare être souvent confrontée à des difficultés importantes que les Pouvoirs Publics ou les médias ne voient pas vraiment. Le chiffre est de 45 % chez les 18-24 ans.

Cf. Elodie Alberola, Lucie Brice, Nelly Guisse et Sandra Hoibian, « *La France des invisibles* », Collection des rapports n° 327, mars 2016, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R327.pdf>

³⁸ Pour une définition du non-recours voir l'Observatoire du non-recours <http://odenore.msh-alpes.fr/>

Ou par exemple Hamel Marie-Pierre et Warin Philippe, « Non-recours (Non-take up) », in Laurie Boussaguet et al., Dictionnaire des politiques publiques Presses de Sciences Po « Références », 2010 p. 383-390 qui définissent la notion de la manière suivante : « *Le non-recours (non-take up) concerne les personnes qui n'obtiennent pas les prestations et les services publics auxquels elles peuvent prétendre. L'éligibilité des bénéficiaires est le critère à partir duquel la notion de non-recours a été construite. Son principe est de mettre en lumière le différentiel entre population potentiellement éligible aux aides et population éligible effectivement bénéficiaire, dans le but de planifier et de mesurer l'impact des politiques sociales à partir de données chiffrées* »

³⁹ Hamel Marie-Pierre et Warin Philippe, « Non-recours (Non-take up) », in Laurie Boussaguet et al., Dictionnaire des politiques publiques Presses de Sciences Po « Références », 2010, p. 383-390

⁴⁰ La revue de la Cnaf *Recherches et Prévisions* consacre un numéro au sujet « *Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité* », n° 43, 1996.

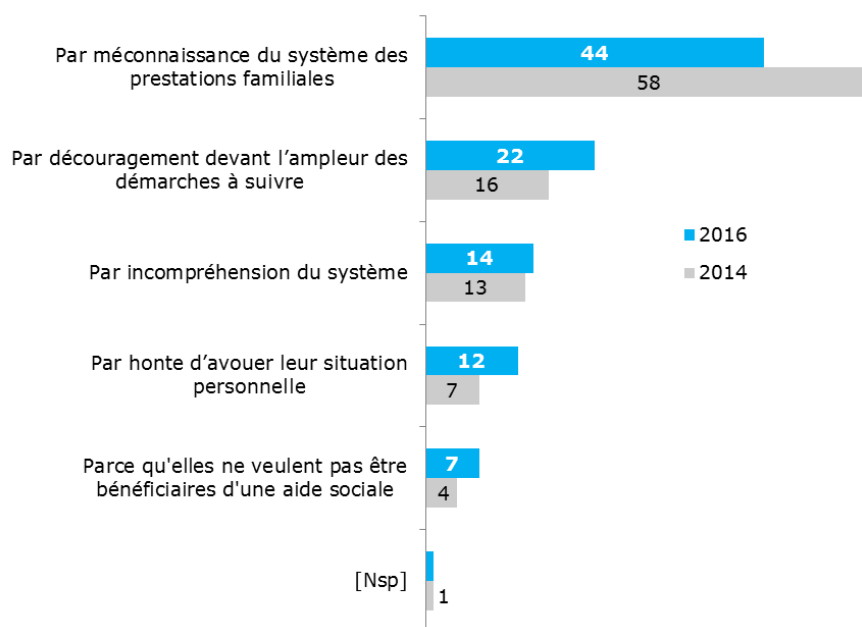
⁴¹ Source : Recherches et prévisions, « *Accès aux droits, non-recours aux prestations, complexité* », n° 43, 1996.

⁴² Philippe Warin, « *Le non-recours : définitions et typologies* », Odenore, Observatoire des non-recours aux droits et services, Document de travail, juin 2010
https://odenore.msh-alpes.fr/documents/WP1definition_typologies_non_recours.pdf

Si l'on interroge les Français sur l'ampleur du phénomène, **plus des trois quarts** estiment qu'il y a des personnes qui **ne touchent pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit** (78 %) et c'est le cas de 81 % des allocataires du RSA. Cette proportion a **très peu évolué** au fil des années : 77 % en 1996 et 75 % en 2000 (Tableau 29).

Les raisons du non-recours semblent, quant à elles, avoir quelque peu évolué (Graphique 30) : la **méconnaissance** du système des prestations familiales arrive toujours en tête des explications mais est en baisse (44 %, - 14 points en deux ans). Ce sont notamment le **découragement** devant l'ampleur des démarches à suivre (22 %, + 6 points) et la **honte à avouer sa situation personnelle** (+ 5 points) ou encore le **désir de ne pas être bénéficiaire** d'une aide sociale (+3 points) qui sont davantage pointés cette année.

Graphique 30 – Raisons du non-recours aux prestations familiales



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Les **non-bénéficiaires** d'une prestation versée par la Caf, les plus **âgés**, citent un peu plus souvent la honte d'avouer leur situation personnelle (Tableau 30).

Plus les ménages interrogés **ont des enfants**, plus leur sentiment que certaines personnes ne touchent pas les prestations auxquelles elles ont droit est faible (82 % pour les familles avec un enfant de moins de 20 ans et 77 % pour les familles avec trois enfants de moins de 20 ans). On retrouve ici un lien mis à jour dans d'autres phénomènes du non-recours⁴³.

⁴³ Comité national d'évaluation du RSA, Rapport final, Décembre 2011
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000721.pdf>

le Conseil national de l'expérimentation du RSA avait ainsi montré que la présence d'enfants fait diminuer le taux de non-recours pour chaque composante du RSA : le taux de non-recours au RSA passait de 52 % pour les foyers sans enfant à 47 % pour les foyers avec enfants.

La progression de ces opinions doit probablement être lue à l'aune du **durcissement de l'opinion** que nous avons observé depuis le début de la crise de 2008, et dont nous nous faisons l'écho plus haut. Elle peut également être liée aux **évolutions des politiques publiques**. Jean-Claude Barbier montre ainsi que les « politiques d'activation » en matière d'emploi qui ont marqué ces dernières décennies ont souvent été, en France, davantage stigmatisantes qu'elles n'ont réussi à mobiliser la logique de « l'empowering » qui vise à doter les personnes de capacités (exemples des pays scandinaves pris par l'auteur)⁴⁴.

⁴⁴ Jean-Claude Barbier, « Les politiques d'activation des pays scandinaves et l'expérience française », in « L'État providence nordique : ajustements, transformations au cours des années quatre-vingt-dix », Revue française des affaires sociales, 2003/4 n° 4.

Partie 4

POLITIQUES ET PRESTATIONS DE LA PETITE ENFANCE

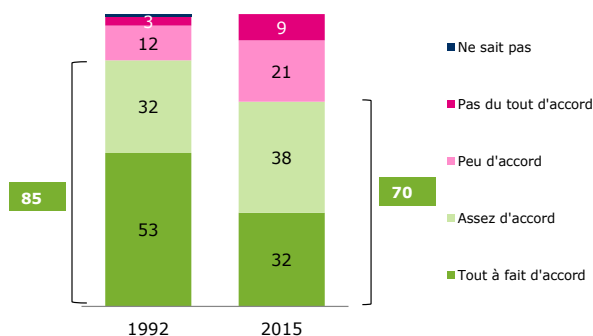
1 – Une très lente progression du soutien à la prise partagée du congé parental

L'aide à l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle d'une part et l'accompagnement de la parentalité prennent une importance grandissante dans les politiques familiales⁴⁵.

Dans la société, les pratiques et les représentations **évoluent lentement**. En 1992, la population considérait majoritairement que les mères de jeunes enfants devaient donner la priorité à ces derniers sur leur vie professionnelle. Près de vingt ans plus tard, seuls 32 % défendent franchement cette idée, soit une diminution de 21 points par rapport à 1992. Les **pères de jeunes enfants**, particulièrement concernés par cette question, soutiennent même aujourd'hui bien moins souvent cette idée (59 %) que les mères de jeunes enfants (81 %).

Graphique 31 – L'idée que les mères doivent donner la priorité à leur enfant est en recul

« Une mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle. Êtes-vous d'accord avec cette opinion ? »(en %)



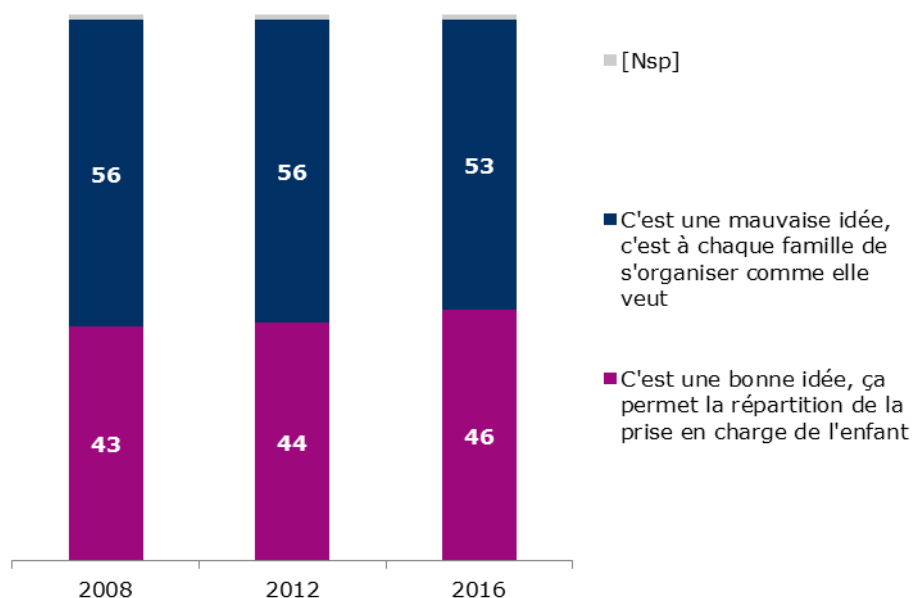
Source : Crédoc, enquête « Conditions de vie et aspirations », 1992 et début 2015

Ouvert en théorie aux hommes et aux femmes, le congé parental est, depuis sa création et encore aujourd'hui, quasi exclusivement utilisé par les femmes. Le 1^{er} janvier 2015, la réforme du congé parental est entrée en vigueur pour mieux répartir les responsabilités au sein des couples. Une nouvelle allocation a été instaurée, la **prestation partagée d'éducation** de l'enfant (PreParE), dont la durée de versement est **allongée si les deux parents se partagent le temps de garde**.

45 Bertrand Fragonard, « Les aides aux familles », HCF 2013, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000220.pdf>

Cette réforme n'a eu à ce stade que peu d'influence sur les représentations. L'opinion de nos concitoyens en **faveur d'un partage du congé parental ne progresse que très lentement** (46 % +2 points) (Graphique 32).

Graphique 32 – Depuis 2015, pour bénéficier du congé parental pendant trois ans, l'autre parent doit également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ...



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Rappelons tout d'abord que les couples **sous-estiment les effets des interruptions de carrière**⁴⁶ : 58 % de la population pensent que lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, cela n'aura qu'un très faible impact sur son niveau de salaire au bout de dix ans. Or, une analyse de Laurent Lequien se basant sur l'appariement de l'échantillon démographique permanent et des déclarations annuelles de données sociales montre que chaque année d'interruption de carrière entraîne une baisse moyenne de salaire d'environ 10 %. Cette baisse ne s'estompe pas dix ans après la naissance⁴⁷. Les interruptions de carrière dédiées à l'éducation des enfants, plus fréquentes chez les femmes, expliqueraient une partie des écarts de salaires, d'une part car ces interruptions occasionnent un déficit d'expérience professionnelle et d'autre part car elles peuvent être interprétées par les employeurs comme le signe d'un faible engagement professionnel.

⁴⁶ Sandra Hoibian et Régis Bigot, « Les choix d'interruption de carrière des femmes lors de la naissance d'un enfant sont-ils toujours faits en connaissance de cause ? », Note de synthèse n° 7, Mars 2016, http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Note_de_synthese_N7.pdf

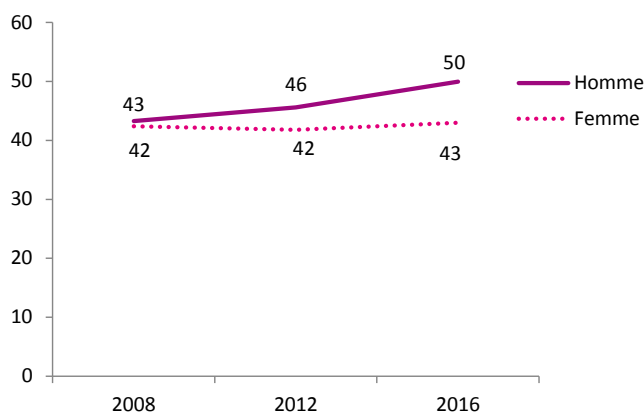
⁴⁷ Lequien Laurent, « Durée d'une interruption de carrière à la suite d'une naissance : impact sur les salaires. L'exemple de la réforme de l'APE », Politiques sociales et familiales n° 108, Cnaf, juin 2012

Les **représentations**⁴⁸ quant au **rôle et à l'intervention de l'Etat-providence** et à **la famille et aux genres** expliquent aussi probablement une partie des opinions. Si l'on reprend la typologie de Esping-Andersen⁴⁹, la France, avec son modèle d'Etat-providence conservateur/corporatiste, se situe à mi-chemin entre les pays d'inspiration libérale prônant une intervention minimale des Pouvoirs Publics dans la sphère personnelle et des pays sociaux-démocrates du Nord de l'Europe s'appuyant sur une forte intervention de l'Etat y compris dans les choix et décisions familiales⁵⁰. L'Hexagone se situe également à un niveau intermédiaire dans la typologie de Jane Lewis⁵¹ entre des pays où le modèle de l'homme « gagne-pain » est encore dominant (Royaume-Uni par exemple) et des pays où le modèle de foyer avec deux pourvoyeurs de revenus imprègne les représentations (Suède). Selon Alexandra Jönsson et Nathalie Morel, les politiques familiales tricolores seraient ainsi organisées autour d'un « *modèle familialiste qui soutient la mère qui travaille tout en restant fortement incitatif à son rôle dans la reproduction, ces politiques n'autorisent en effet que partiellement le renversement des rapports classiques entre hommes et femmes.* ».

Enfin, la famille est aussi très largement associée à la **sphère de l'intime**, et l'intervention de tiers peu acceptée. Par exemple, le recours à des aides extérieures en cas de difficultés rencontrées dans l'éducation de ses enfants est minoritaire : proches (34 %), professionnels de santé (31 %) ou de l'éducation (16 %) sont peu souvent sollicités tant la famille est considérée comme une enceinte intime⁵².

Les opinions semblent **évoluer plus rapidement chez les hommes** (+7 points) que les femmes (relative stabilité en huit ans). Si bien que ceux-ci sont aujourd'hui majoritairement favorables au partage du congé parental (Graphique 33).

Graphique 33 – Pense que le partage du congé parental est plutôt une bonne idée



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

⁴⁸ Jönsson Alexandra et Morel Nathalie, « *Egalité des sexes et conciliation vie familiale - vie professionnelle en Europe* », Une comparaison des politiques menées en France, en Suède et au Royaume-Uni, Politique européenne, 2006/3 n° 20, p. 121-139, <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2006-3-page-121.htm>

⁴⁹ Esping-Andersen Gosta, « *The three worlds of welfare capitalism* », Cambridge, Polity Press, 1990.

⁵⁰ Une enquête menée pour la DGCS montre également l'attachement de la population à un modèle mixte alliant initiatives personnelles et action des Pouvoirs Publics : Sandra Hoibian, « *La peur du chacun pour soi* », Collection des Rapports n° 282, Crédoc, octobre 2012.

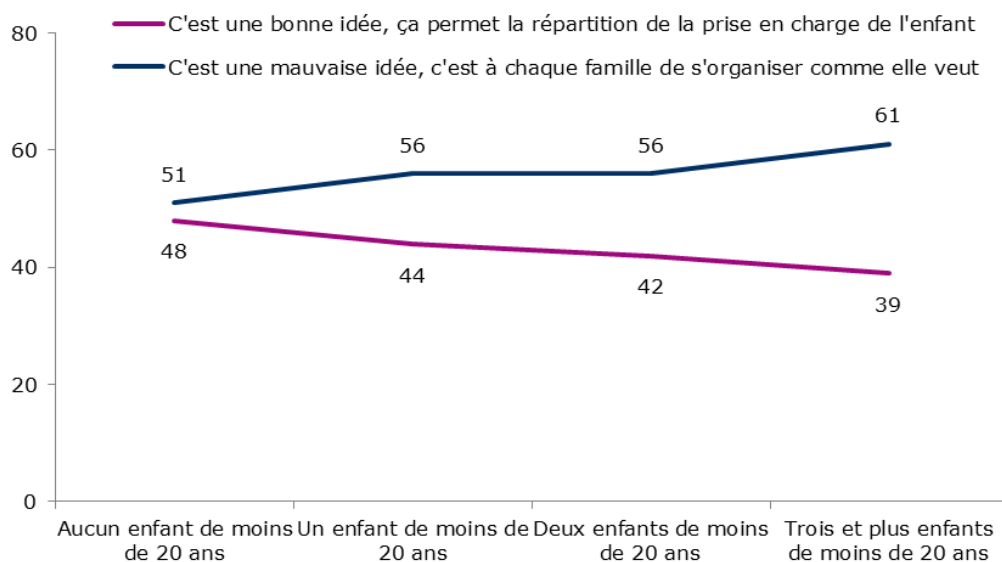
⁵¹ Lewis Jane, « *Gender and the development of welfare regimes* », Journal of European Social Policy, 1992

⁵² Nelly Guisse, Sandra Hoibian, « *L'évolution du regard des Français sur les politiques familiales depuis trente ans* », Cnaf, Informations Sociales, 2015/3 (n° 189), p. 91-99.

L'idée que chaque famille doit s'organiser à sa guise continue à dominer chez les plus âgés (56 %), parmi les artisans et chefs d'entreprises (60 %) et dans une moindre mesure parmi les ménages aux hauts revenus ou parmi les plus diplômés. Plus **les familles ont d'enfants** et plus elles estiment que « c'est une mauvaise idée » (Graphique 34). Plusieurs éléments de l'enquête « *Décision dans les couples* » réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)⁵³ convergent vers l'idée que les rôles et les attributions des deux conjoints sont d'autant plus traditionnalistes que la famille compte d'enfants, s'inscrivant ainsi dans la lignée des conclusions de Cécile Brousse (2000)⁵⁴.

Graphique 34 – L'impact du nombre d'enfants de moins de 20 ans sur l'acceptation de la réforme du congé parental

Depuis 2015, pour bénéficier du congé parental pendant trois ans, l'autre parent doit également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ...



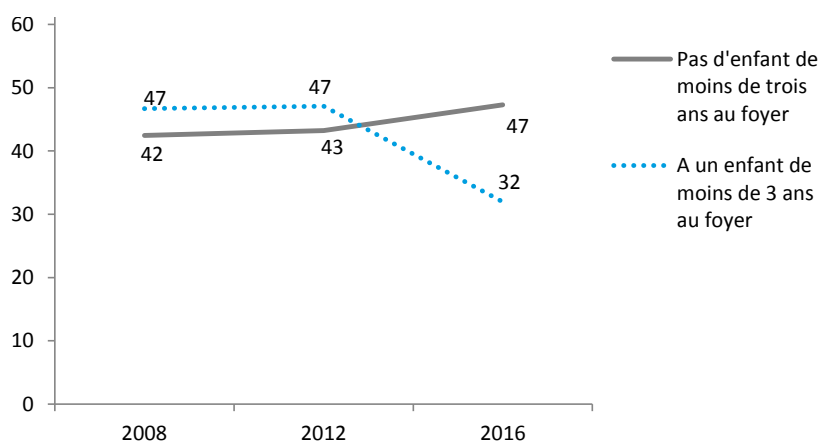
Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

⁵³ Régis Bigot, Sandra Hoibian, « Comment se prennent les décisions au sein des couples ? » Politiques sociales et familiales n° 119, mars 2015

⁵⁴ Brousse C., 2000, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », France, portrait social, édition 1999-2000, Institut national de la statistique et des études économiques, p. 135-151.

Les **couples plus directement concernés (avec des enfants de moins de trois ans)** sont plus réservés qu'en 2012, probablement en liaison avec la réforme (Graphique 35).

Graphique 35 – Pense que le partage du congé parental est plutôt une bonne idée selon la présence d'enfants de moins de trois ans au foyer



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Un phénomène relativement similaire a été mesuré dans l'enquête Conditions de vie et Aspirations concernant l'adoption par des personnes de même sexe. A la suite des débats autour de la loi du « mariage pour tous » promulguée en 2013, souvent tournés vers la question de la filiation, les Français s'étaient montrés plus frileux face à l'adoption (moins 6 points). Puis, les années suivantes, l'assentiment à l'adoption par des couples de même sexe a repris son chemin ascendant. S'agit-il ici d'une évolution temporaire, liée à une actualité, où d'une inflexion plus durable reposant sur une réflexion plus aboutie ? Les opinions changeront-elles à nouveau lorsque la mesure sera davantage utilisée ?

2 – Les équipements pour la petite enfance jugés très insuffisants

En 2015, l'Onpe (Observatoire national de la Petite Enfance) estime que 56,1 places sont potentiellement disponibles pour 100 enfants de moins de trois ans, en intégrant **tous les modes de garde d'enfants** de moins de trois ans : assistantes maternelles, l'accueil par des salariés à domicile et l'accueil en structure, que ce soit dans les établissements d'accueil du jeune enfant – Eaje – ou les écoles pré-élémentaires. L'offre de places d'accueil pour les moins de trois ans a progressé beaucoup plus vite au cours de la décennie 2002-2012 (+45 %) que le nombre d'enfants de moins de trois ans (+ 3,5 %) ⁵⁵.

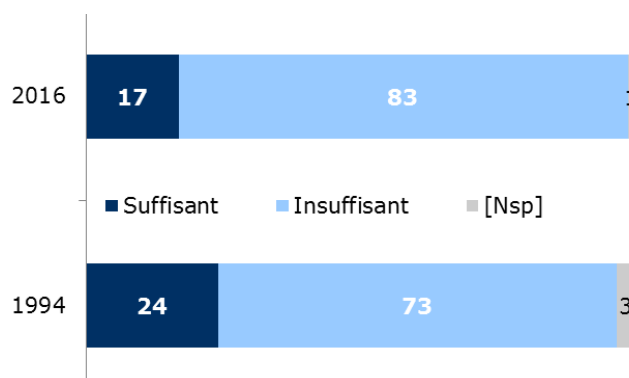
⁵⁵ Sophie Villaume, Émilie Legendre, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », Etudes et résultats, n° 896, octobre 2014, <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er896.pdf>

Concernant plus spécifiquement les **équipements de garde (crèches, haltes-garderies)**, en 2013, un peu plus de 400 000 places étaient offertes dans des établissements d'accueil de jeunes enfants, couvrant 17 % des besoins théoriques⁵⁶. Le nombre de places offertes a augmenté de presque 100 000 unités entre 2004 et 2013.

Mais comme l'expliquent Sophie Villaume et Émilie Legendre, « *le recours à des modes d'accueil extérieurs à la famille a connu une forte hausse entre 2002 et 2007, avec la mise en place de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) en 2004 et du crédit d'impôt pour frais de garde en 2005 et 2006. Cette progression du recours aux modes de garde formels accompagne un accès croissant des mères à l'emploi : le taux d'emploi des mères d'au moins un enfant de moins de trois ans est ainsi passé de 55,4 % en 2003 à 58,9 % en 2013 d'après les enquêtes Emploi de l'Insee* ».

Cela explique probablement que, malgré l'augmentation des capacités, en l'espace d'une vingtaine d'années, l'idée selon laquelle les équipements d'accueil de la petite enfance sont insuffisants **se renforce** (+ 10 points par rapport à 1994). En 2016, **plus de huit répondants sur dix estiment que les structures d'accueil de la petite enfance sont insuffisantes en nombre** (Graphique 36).

Graphique 36 - Estimez-vous que les équipements de garde (crèches, haltes-garderies ...) sont en nombre suffisant ou insuffisant ?



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Les données recueillies par l'enquête sur les désirs des familles confirment d'ailleurs que les modes d'accueils collectifs et en particulier l'accueil en crèche sont, en effet, une solution **extrêmement populaire** dans le pays, notamment pour les enfants après un an, comme nous allons le voir.

L'idée que les équipements d'accueil du jeune enfant sont insuffisants traverse le territoire : qu'il s'agisse de communes rurales (81 %) ou de la région parisienne (83 %) alors qu'un des objectifs en matière de lutte contre l'insuffisance des dispositifs de garde collective réside en particulier dans la résorption des disparités territoriales dans ce domaine.

⁵⁶ L'accueil du jeune enfant en 2014, Données statistiques
https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/aje_2014_bd.pdf

Et quelle que soit la situation familiale, l'opinion est identique : les équipements de garde sont jugés insuffisants. 87 % des femmes et 89 % des personnes de 70 ans et plus jugent encore plus sévèrement l'insuffisance du nombre de structures d'accueil (Tableau 1).

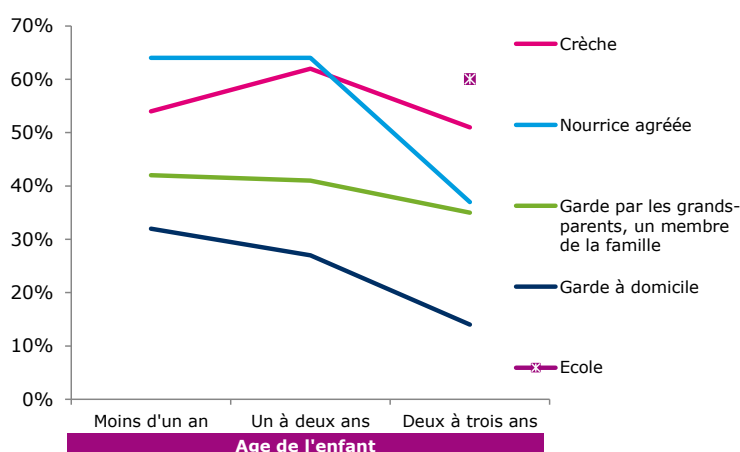
3 – Plus l'enfant est jeune et plus la nourrice agréée est le mode de garde jugé le plus satisfaisant

Les préférences en matière de mode de garde, **lorsque les deux parents travaillent**⁵⁷, sont **plurielles**, sans qu'aucune forme d'accueil ne supplante réellement les autres. Les solutions envisagées varient, notamment, **en fonction de l'âge de l'enfant**. Pour les enfants les plus jeunes, de moins de deux ans, le mode de garde privilégié lorsque les deux parents travaillent est la **nourrice agréée**, citée par les deux tiers des répondants, en premier ou en second choix (Graphique 37). C'est le 1^{er} choix pour 34 % des répondants s'agissant des tous petits (moins d'un an). Ensuite, pour les enfants âgés de un à deux ans, **la crèche** est citée plus souvent en premier choix (37 %, contre 31 % pour la nourrice agréée).

Pour les enfants de deux à trois ans, c'est **l'école** qui détrône la crèche (34 %, contre 30 %), la nourrice agréée n'étant plus citée comme premier choix que par 15 % des répondants. Notons ici que le nombre d'enfants de deux ans scolarisés en 2014 a été divisé par deux par rapport à ce qu'il était en 2004.

Enfin, le souhait d'une garde du jeune enfant, **par les grands-parents ou un membre de la famille**, reste non négligeable (26 % des premiers choix pour les tous petits et 24 % pour les enfants âgés d'un à deux ans). Par rapport à la précédente vague, ce choix semble avoir un peu regagné des points.

Graphique 37 - Modes de garde les plus satisfaisants lorsque les deux parents travaillent selon l'âge de l'enfant (total choix 1 + choix 2)

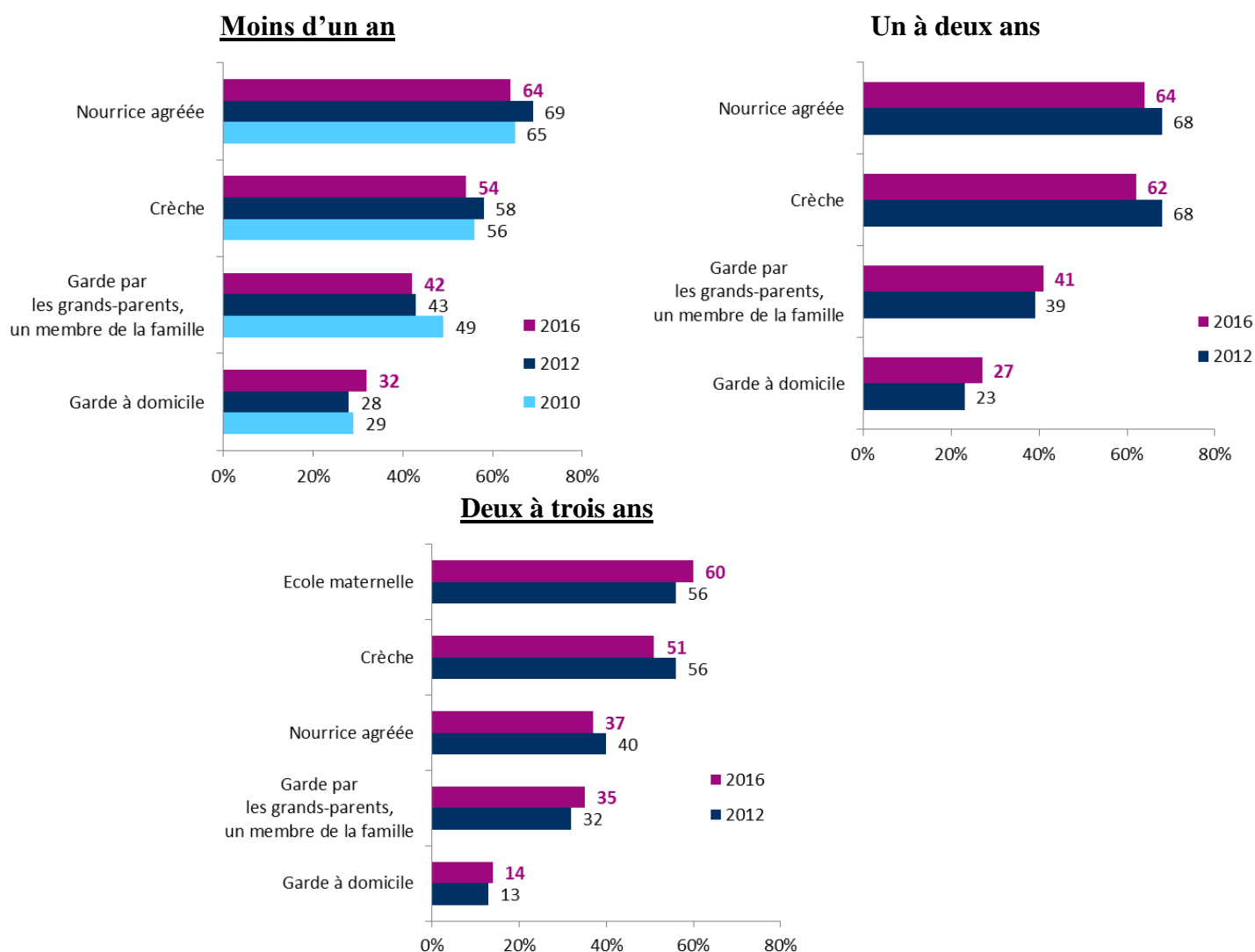


Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

⁵⁷ Soit pour 31 % des enfants, selon Sophie Guillaume, Émilie Legendre, « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », Etudes et résultats n° 896, octobre 2014, <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er896.pdf>

Graphique 38 – Évolution du mode de garde le plus satisfaisant, lorsque les deux parents travaillent, pour un enfant de ...

(% cumulé des réponses en premier et en second choix)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

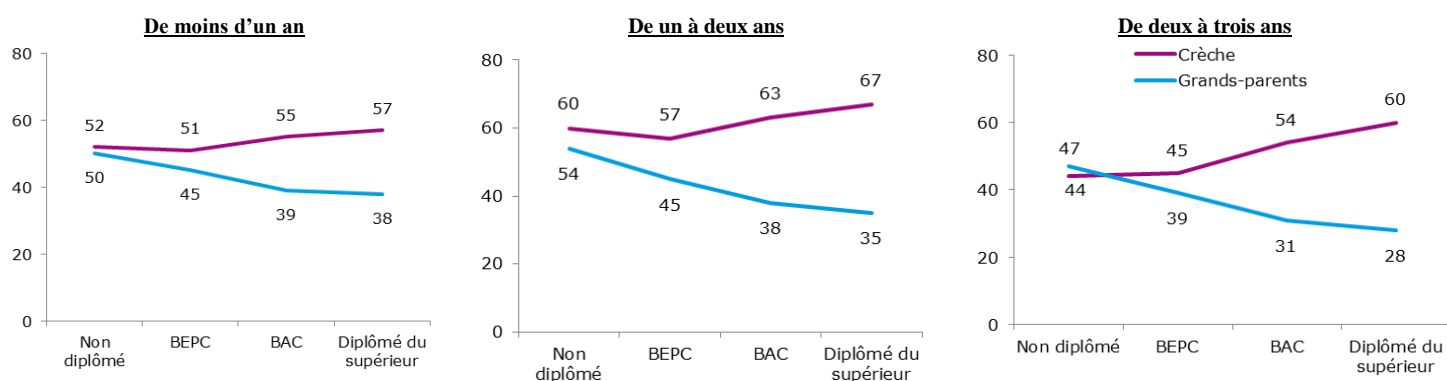
La préférence pour des nourrices devant les crèches semble relativement convergente avec les données disponibles concernant l'ensemble des enfants de moins de trois ans : lorsque les deux parents travaillent à temps complet, le recours à un mode de garde extérieur à la famille reste la solution la plus fréquente : 38 % des enfants sont confiés à titre principal à une assistante maternelle et 21 % à un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (crèche, etc.)⁵⁸.

⁵⁸ Sophie Villaume, Émilie Legendre, *op.cit.*

Le niveau **socio-culturel et économique** influe sur les désirs de mode de garde, quand les deux parents travaillent. Les diplômés du supérieur, les cadres, les hauts revenus expriment systématiquement une préférence marquée pour la **crèche** et ce quel que soit l'âge de l'enfant (Graphique 39). Les bas **revenus, non diplômés, les chômeurs** apprécient également la crèche, mais ils citent plus souvent la garde via les grands-parents. (Graphique 40) (Tableau 2 à Tableau 7).

Graphique 39 – Choix de la crèche ou des grands-parents selon le niveau de diplôme comme mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant ...

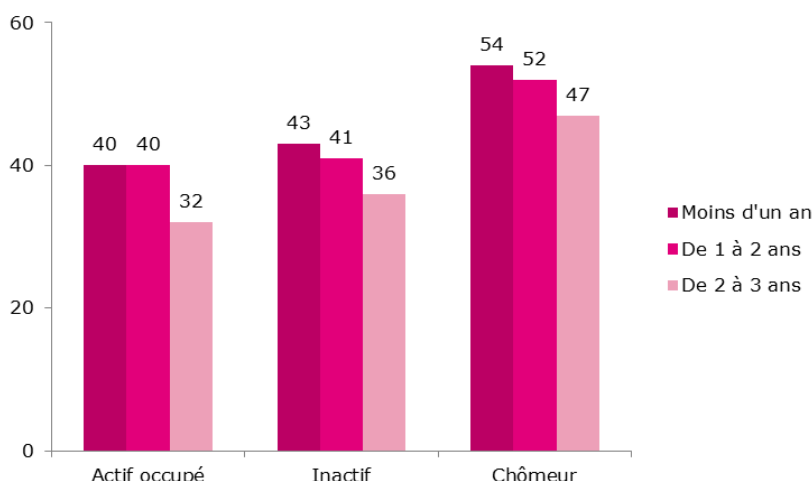
(% cumulé des réponses en premier et en second choix)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Graphique 40 – Choix de la garde par les grands-parents selon la situation d'emploi comme mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant ...

(% cumulé des réponses en premier et en second choix)



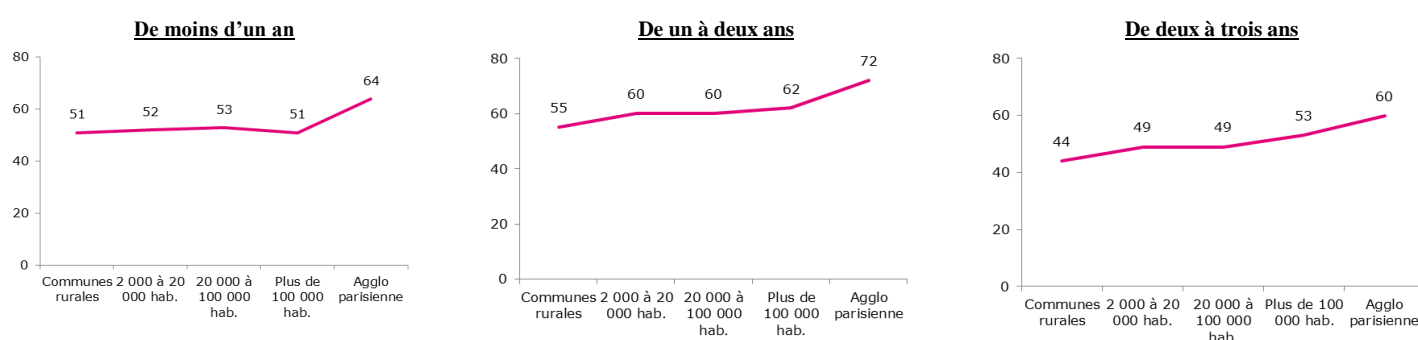
Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Ces préférences sont probablement en partie rationalisées. En effet, de nombreux travaux ont montré que garder ses enfants est plus fréquent dans les familles les plus modestes, où **l'arbitrage entre revenu d'activité et coût de la garde peut jouer en faveur d'une prise en charge de l'enfant au sein de la famille** (la mère le plus souvent). Ainsi, sur un champ différent (intégrant toutes les familles, et non pas seulement celles où les deux parents travaillent) 88 % des enfants de moins de trois ans appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes sont gardés à titre principal par leurs parents contre seulement 29 % des foyers les plus aisés⁵⁹. Le dernier plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale⁶⁰ a ainsi fixé comme objectif que la part des enfants vivant dans un ménage pauvre pris en charge dans des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) devrait correspondre au moins à la proportion qu'ils représentent parmi les enfants du même âge sur le territoire concerné avec, en tous les cas, un minimum de 10 % des lits réservés à des enfants appartenant à des familles aux revenus modestes.

On constate une forte corrélation entre la taille des communes d'habitation et le type de choix (Graphique 41). Dans les **grandes agglomérations**, et en particulier en agglomération parisienne, les individus se prononcent plus souvent pour la crèche. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants les plus jeunes (entre un et deux ans) pour lesquels seule la moitié des habitants en communes rurales (55 %) cite la crèche, contre les trois quart des habitants de l'agglomération parisienne (72 %). Cette situation est probablement également liée à la réalité des équipements dont disposent les répondants. En effet, les **communes rurales** disposent moins souvent d'établissements d'accueil du jeune enfant que les grandes agglomérations⁶¹. Le recours aux grands-parents est, de fait, plus important dans les communes rurales qu'ailleurs.

Graphique 41 – Choix de la crèche selon la taille d'agglomération comme mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant ...

(% cumulé des réponses en premier et en second choix)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

⁵⁹ Drees Etudes et Résultats N° 896 Octobre 2014, « Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er896.pdf>

⁶⁰ https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/DP_Feuille_de_route_2015-2017_plan_pauvrete.pdf

⁶¹ À titre d'exemple, l'agglomération parisienne comptabilise entre 24 et 42 places en Eaje pour cent enfants de moins de trois ans contre moins de dix pour le département des Landes. L'accueil du jeune enfant en 2014, Données statistiques

https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/aje_2014_bd.pdf

Autre exemple : le taux de scolarisation des enfants de deux à trois ans varie, par exemple de moins de 4 % à Paris à plus de 35 % en Lozère.

Partie 5

LES FRANÇAIS PLUTOT FAVORABLES AUX EVOLUTIONS PROPOSEES CONCERNANT LES PENSIONS ALIMENTAIRES

Quelles que soient les enquêtes⁶² et les périodes, **la « famille »** fait partie des priorités de vie de nos concitoyens, loin devant le travail, ou les amis et les relations, etc. Les **contours** de la famille ont au cours du temps profondément évolué. Les naissances hors mariage sont devenues majoritaires depuis 2007 (55 % des naissances se font hors mariage en 2011 et près de 60 % en 2015). La part des familles **monoparentales** ne cesse de croître. Selon l'Insee, les familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans représentent 22 % des familles en 2012, contre un huitième en 1990. Et près de trois enfants sur dix vivent désormais dans une famille monoparentale ou recomposée. Ces familles ont des configurations relativement différentes des familles dites « traditionnelles ». Les foyers monoparentaux sont plus petits, avec des enfants plus âgés, et des mères souvent plus âgées que celles en couples⁶³. Les familles recomposées sont, en moyenne, plus grandes que les autres.

Ces évolutions opèrent une véritable redéfinition des rôles familiaux et parentaux avec une dissociation croissante des liens conjugaux et de filiation. Dès le début des années 2000, Irène Théry pointait un risque de relâchement des principes de justice lors des séparations conjugales, surtout préjudiciable aux femmes⁶⁴.

Face à ces diverses mutations de la famille, et tout particulièrement à l'accroissement des séparations et des foyers monoparentaux, **l'offre de services et de prestations en direction des parents isolés, ou des couples en cours de séparation**, se révèle primordiale. 64 % des Français placent ainsi en tête de leurs attentes en matière de parentalité **le soutien des familles lors d'évènements potentiellement déstabilisants**, tels le divorce ou la séparation dans un contexte plus large d'éducation des enfants⁶⁵.

Les **foyers monoparentaux** (dans la très grande majorité composée de mères seules avec leurs enfants) **sont plus particulièrement touchés par la précarité économique**. Ces familles doivent composer avec un niveau de vie contraint, notamment en liaison avec leurs fortes dépenses de logement, et des revenus en moyenne plus faibles : absence d'économies d'échelle que procure le couple, difficultés à **l'accession et au maintien sur le marché du travail**. Seules 40 % environ des femmes divorcées entrent sur le marché du travail après leur séparation⁶⁶. **40 % des familles monoparentales se situent en-deçà du seuil de**

⁶² Enquête Conditions de vie et Aspirations du Crédoc, Enquêtes European Values survey.

⁶³ Elisabeth Algava, « *Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale* », Etudes et résultats, Drees, n° 218, février 2003. Source : recensement de la population, Insee, 1999.

Seuls 16 % des foyers monoparentaux hébergent trois enfants ou plus. Moins nombreux, les enfants des familles monoparentales sont aussi en moyenne plus âgés que les enfants vivant avec des couples. Ainsi, les familles monoparentales représentent 10 % des familles dont le plus jeune enfant a trois ans ou moins, et 22 % des familles dont l'enfant mineur le plus jeune a plus de 15 ans.

⁶⁴ Irène Théry, « *Le démantèlement* », Paris, Editions Odile Jacob, 2001.

⁶⁵ S. Hoibian, P. Croutte, « *Soutien à la fonction parentale, connaissance des dispositifs et perception de la Caf, Etat de l'opinion en 2014* », Crédoc-Cnaf n° 310, septembre 2014.

⁶⁶ C. Bonnet, A. Solaz, E. Algava, « *Les changements professionnels en France autour de la séparation conjugale* », Population, Vol. 65, 2010/12.

pauvreté, contre 14 % des familles dites « traditionnelles »⁶⁷. La charge des enfants devient d'autant plus difficile que certaines sont parfois privées du versement régulier de la pension alimentaire. Les chiffres du non-versement de la contribution à l'entretien des enfants (CEEE) n'ont pas été véritablement actualisés depuis l'étude référence de l'Ined de 1985. Toutefois, il semblerait que les données n'aient guère varié au cours des dernières années. Ainsi, 60 % des pensions seraient versées régulièrement et intégralement, **10 % partiellement et 30 % pas du tout**⁶⁸.

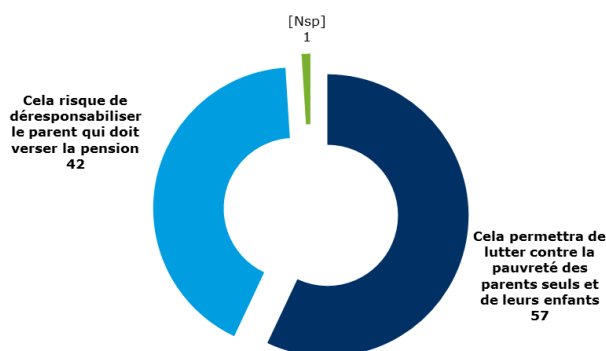
Dans ce contexte, plusieurs hypothèses de récupération des pensions alimentaires ont été testées.

1 – L'hypothèse d'une pension minimale de 100 euros par mois et par enfant recueille 57 % d'assentiment

En cas de séparation ou de divorce, selon la loi, chacun des parents doit contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants, à proportion de ses ressources et des besoins de l'enfant. Cette contribution peut être versée sous forme d'une pension alimentaire. En 2016, les Caf verseront une prestation pour compenser la faiblesse de certaines pensions alimentaires : concrètement, tous les parents gardiens seront assurés de recevoir au moins 100 euros par mois et par enfant.

L'opinion des Français quant à cette initiative est relativement partagée, même si plus de la moitié des individus interrogés (57 %) sont favorables à une telle intervention de la Caf, au motif que celle-ci permettra de lutter contre la pauvreté des familles monoparentales (Graphique 42). Pour autant, une fraction non négligeable de la population (42 %) estime que cela risque de déresponsabiliser le parent payeur. L'opinion des hommes et des femmes ne diverge pas en la matière.

Graphique 42 – En 2016, les Caf verseront une prestation pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires. Concrètement, tous les parents gardiens seront assurés de recevoir au moins 100 € par mois et par enfant. Au sujet de cette mesure, pensez-vous que ?



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

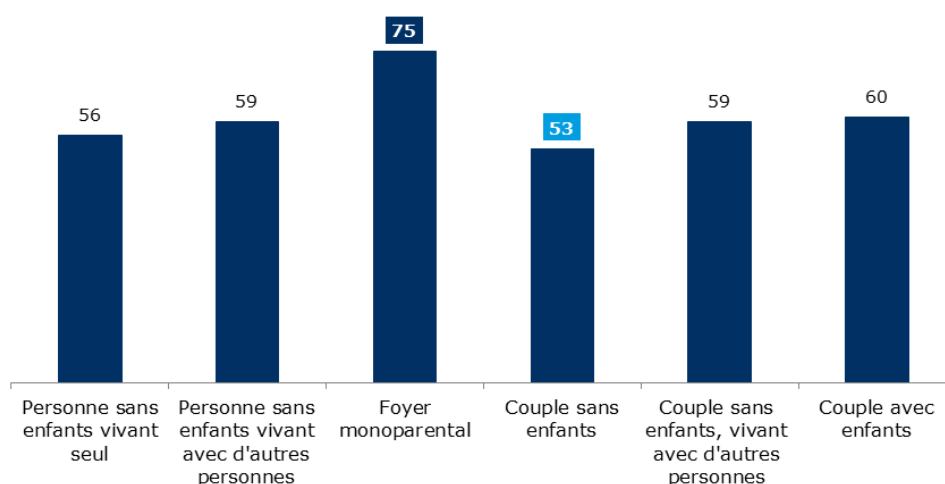
⁶⁷ Source : Insee, « Couples et familles », édition 2015, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/COUFAM15.pdf.

⁶⁸ N. Kesteman, « L'allocation de parent isolé et les obligations alimentaires : les conséquences de la réforme de 2007 », Cnaf, Politiques sociales et familiales, n° 95-2009, p 69, citant l'enquête de P. Festy, MF. Valetas, « Le divorce et après », Population et sociétés, n° 215, juillet et août 1987.

Les **ménages les plus modestes** semblent plus enclins à penser que cette intervention « permettra de lutter contre la pauvreté des parents seuls et de leurs enfants » : c'est le cas de 66 % des ménages à bas revenus et des allocataires d'une prestation de la Caf et de 68 % des personnes au foyer (des femmes essentiellement). Par ailleurs, 62 % des moins de 25 ans et des adultes de 25-39 ans sont dans ce cas contre la moitié des plus âgés (60 à 69 ans). Enfin les familles monoparentales – les plus directement concernées par cette nouvelle mesure – sont pour les trois quarts d'entre-elles convaincues d'un effet positif de cette mesure sur la situation financière des parents, alors que les couples sans enfants – moins concernés – sont ceux qui y voient le moins d'intérêt pour lutter contre la pauvreté financière (53 %) (Graphique 43) (Tableau 9).

Graphique 43 – Les foyers monoparentaux pensent que la compensation de la pension alimentaire par les Caf permettra de lutter contre la pauvreté

(% de personnes ayant répondu « cela permettra de lutter contre la pauvreté des parents seuls et de leurs enfants »)

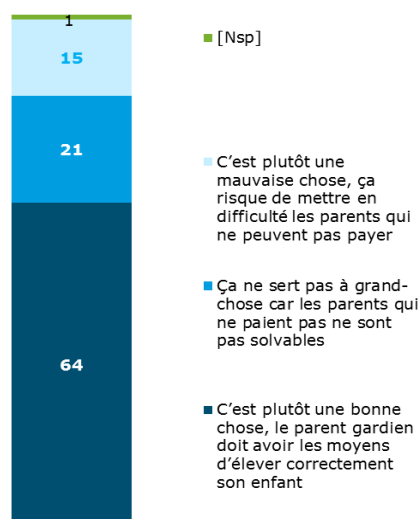


Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

2 – Près de deux personnes sur trois favorables à une intervention de la Caf en cas de non-paiement de la pension alimentaire

La Cnaf a engagé une série d'expérimentations en vue de récupérer les pensions alimentaires qui n'auraient pas été payées. Certaines Caf peuvent en effet, depuis 2015, récupérer les sommes dues jusqu'à 24 mois en arrière, et saisir directement les salaires ou le compte bancaire du parent mauvais payeur. Selon notre enquête, cette mesure est largement plébiscitée puisque **les deux tiers des personnes interrogées (64 %) sont favorables à une intervention de la Caf** en cas de non-paiement de la pension alimentaire. Une personne sur cinq (21 %) pense que cela ne servira à rien car les parents non payeurs ne sont souvent pas solvables, tandis que 15 % pointent le risque que le parent non-payeur soit mis en difficulté (Graphique 44).

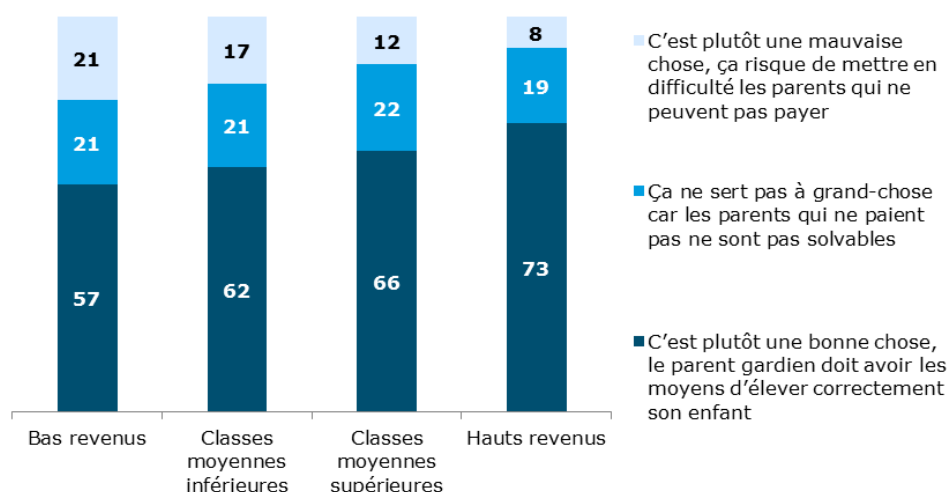
Graphique 44 – Depuis 2015, certaines Caf testent une procédure de récupération des pensions alimentaires qui ne sont pas payées. Les Caf peuvent désormais récupérer les sommes dues jusqu'à 24 mois en arrière, et saisir directement les salaires ou le compte bancaire du parent non gardien. Au sujet de cette mesure, pensez-vous plutôt que ?



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Le bien-fondé de cette procédure de récupération des pensions alimentaires non versées est nettement moins souvent cité par les personnes les plus modestes (57 %), celles-ci craignant plus souvent que les autres que cela mette en difficulté les parents qui ne peuvent pas payer. Par opposition, les ménages aux revenus les plus élevés y sont les plus favorables (73 %) (Graphique 45).

Graphique 45 – Les hauts revenus plus favorables à une récupération des pensions alimentaires



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Partie 6

LA POPULATION SE MONTRE PESSIMISTE QUANT A L'AVENIR DES JEUNES ADULTES ET SE PRONONCE CLAIREMENT POUR DES MESURES DE SOUTIEN AUX JEUNES EN SITUATION PRECAIRE

Nombre de rapports et travaux dépeignent un portrait de la jeunesse française relativement sombre et pointent l'aggravation d'une fracture entre les générations pour lesquelles l'entrée dans la vie adulte s'est faite dans des conditions favorables voire exceptionnelles (les baby-boomers) et celles pour qui la première recherche d'emploi a eu lieu dans un contexte de crise économique⁶⁹.

Les jeunes constituent ainsi selon l'Insee la catégorie d'âge la plus vulnérable économiquement : en 2013, la **pauvreté concerne près d'un jeune sur cinq** (le taux de pauvreté est de 19 % pour les 18-29 ans contre 14 % pour l'ensemble de la population française)⁷⁰. Les jeunes sont également confrontés à un **taux de chômage** plus élevé que la moyenne. Au premier trimestre 2016, le taux de chômage au sens du BIT chez les 15-24 ans s'élevait à 24 %, contre 10 % pour l'ensemble de la population active⁷¹. Et parmi les 15-29 ans en emploi, plus du tiers est en **emploi court**, CDD ou intérim (36 % en 2014 contre 11 % en moyenne)⁷². D'autant que l'emploi précaire devient de plus en plus précaire : la durée des CDD se raccourcit⁷³.

L'écart de niveau de vie des 18-24 ans avec les 65 ans et plus s'est aggravé entre 2005 (le niveau de vie des jeunes représentait 92 % de celui des seniors – source EU-SILC) et 2014 où il n'est plus que de 77 % (notamment car ces derniers ont vu leurs niveaux de vie augmenter sensiblement : + 18,6 % entre 2001 et 2013 pour les 65 à 74 ans, contre seulement + 4,4 % pour les 18-24 ans)⁷⁴.

Alors que la France se caractérise par un poids particulièrement important de la formation initiale sur les trajectoires professionnelles, le **nombre de jeunes sortants du système scolaire sans qualification** reste stable malgré les tentatives d'y remédier. Depuis la fin des années 2000, en moyenne 122 000 jeunes quittent chaque année la formation initiale sans avoir obtenu de diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges⁷⁵.

⁶⁹ Louis Chauvel explique ainsi que les nouvelles générations de jeunes adultes souffrent tout à la fois d'un taux de chômage plus élevé, d'une baisse du revenu médian, d'un « déclassement scolaire », d'un éloignement de la jeunesse salariée des centres-villes et des quartiers valorisés, etc., dans Louis Chauvel, « *Comment définir les victimes du changement social cohorte* », Regards croisés sur l'économie, n° 7, 2010.

⁷⁰ Il s'agit du taux de pauvreté monétaire à 60 % qui correspond à la part d'individus dont les ressources sont en-deçà du seuil de 60 % de la médiane des revenus. Source : Insee, enquête ERF5 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=T16F055#inter2

⁷¹ Insee, 2016, « *Le taux de chômage est stable au premier trimestre 2016* », Informations rapides n° 130, mai.

⁷² Insee, Enquête emploi, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03241

⁷³ Enquête emploi

⁷⁴ France Stratégie, « *Lignes de faille. Une société à réunifier* », Octobre 2016

<http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/rapport-lignes-de-faille-ok.pdf>

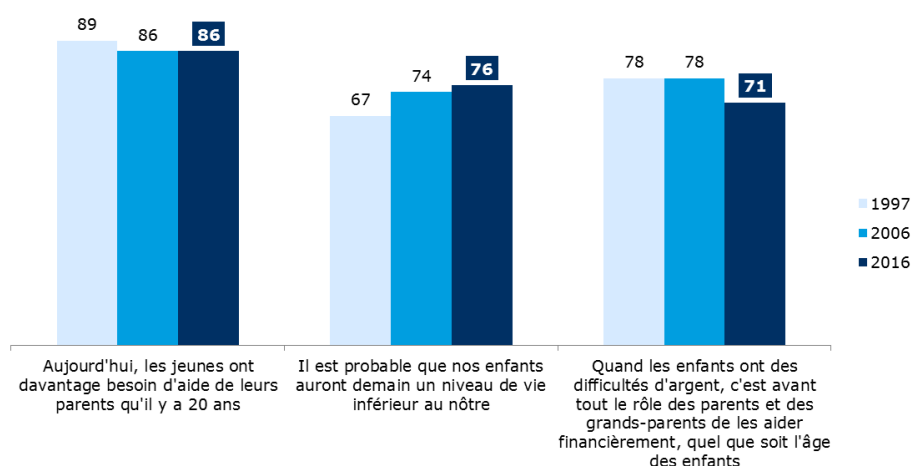
⁷⁵ Note d'information, Ministère de l'Education Nationale, 2012,
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2012/20/5/DEPP-NI-2012-15-sortants-non-diplomes-faible-niveau_227205.pdf

Les **jeunes eux-mêmes**⁷⁶ semblent aujourd'hui partagés sur leur situation entre bien-être et inquiétude face à l'avenir : invités, par le biais d'une question ouverte, à décrire leur état d'esprit en quelques mots, près de la moitié des jeunes (49 %) évoquent spontanément des éléments de réponses positifs, mais nombreux, un tiers (32 %) ne citent que des éléments négatifs, projetant en particulier un regard sombre sur l'avenir (15 %).

1 – L'avenir des jeunes paraît bien sombre

Ces données expliquent sans doute le **pessimisme des Français sur l'avenir des jeunes adultes**. Les Français sont presque aussi nombreux qu'il y a 20 ans (86 % contre 89 %) à penser que les jeunes ont davantage besoin de l'aide de leurs parents (Graphique 46). Ils sont même plus nombreux à craindre (76 %) que les enfants de la génération actuelle aient un niveau de vie inférieur à ceux de la génération antérieure (+ 9 points par rapport à 1997).

Graphique 46 – Opinions sur les jeunes (% de personnes d'accord avec les affirmations)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

71 % des Français mettent d'abord en avant le devoir des parents et des grands-parents d'aider financièrement les enfants qui ont des difficultés, et ce quel que soit leur âge. Les personnes de 70 ans et plus sont encore plus nombreuses qu'en moyenne à être en faveur d'un soutien entre générations (79 % vs. 71 %) (Tableau 23). Cette opinion perd cependant 7 points par rapport à 1997. Nous l'avons vu, depuis cette période, l'opinion est plus encline à valoriser les initiatives et efforts individuels. Par ailleurs, les solidarités familiales peuvent corriger les inégalités entre les générations, mais elles ont pour effet d'accroître les inégalités au sein d'une même génération en renforçant le poids des héritages.

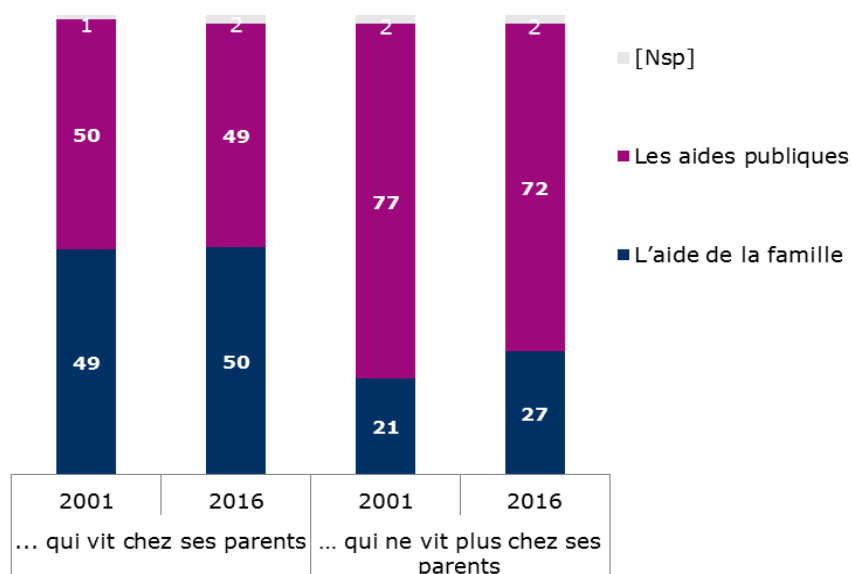
⁷⁶ Isa Aldeghi, Nelly Guisse, Sandra Hoibian, Pauline Jauneau-Cottet, Colette Maes, Baromètre Djepva sur la jeunesse 2016, Etude réalisée en collaboration avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), à la demande de la Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva), Collection des rapports n° 332, Juin 2016, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R332.pdf>

On note peu de différences notables selon les catégories socioprofessionnelles ou la composition du ménage des répondants. Les cadres et les professions intellectuelles sont à peine moins pessimistes que la moyenne.

2 – La prise en charge des jeunes en situation précaire

Comment aider les jeunes en situation de précarité ? Les opinions sont variables. Lorsque le **jeune vit toujours dans le foyer familial**, 50 % optent pour l'aide des parents et 49 % pour une aide émanant des Pouvoirs Publics (Graphique 47). En revanche, si le jeune en difficulté a **quitté le foyer familial**, il apparaît alors plus légitime à la population que les aides publiques se substituent à la famille pour subvenir à ses besoins (72 %, taux en recul de 5 points par rapport à 2001).

Graphique 47 – Qu'est-ce qui doit permettre de subvenir aux besoins d'un jeune en situation précaire ...



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

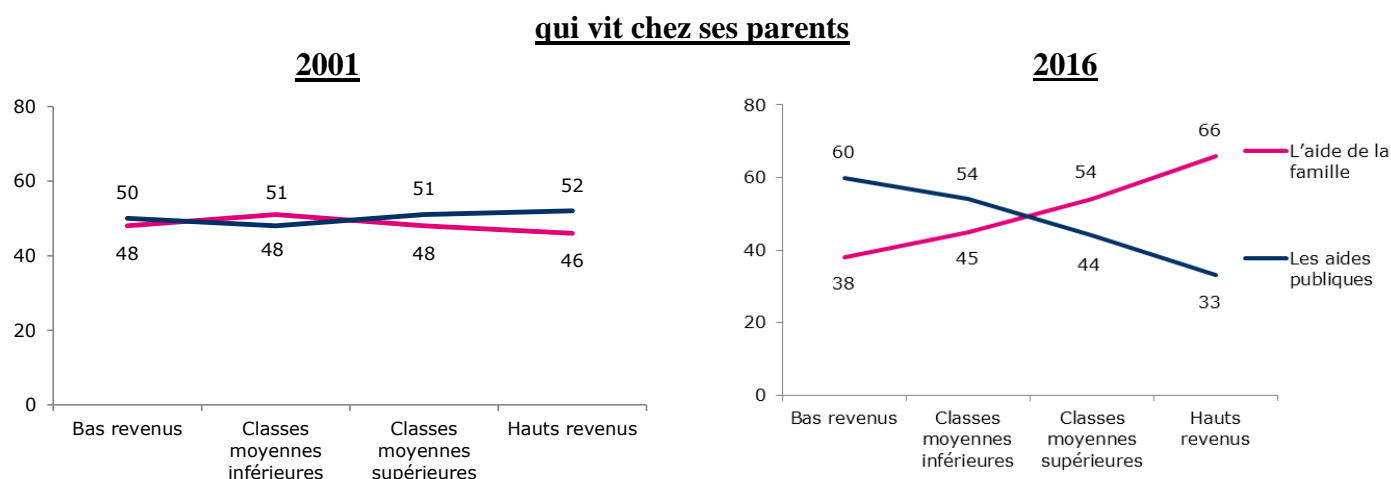
Le soutien **familial** aux jeunes précaires ayant quitté le foyer parental est **un peu plus fort** qu'en 2016, probablement en liaison avec les doutes grandissants par rapport aux capacités de l'état-Providence⁷⁷ : les Français pensent que les caisses de l'État sont vides et que les aides sociales ne peuvent plus être aussi généreuses que par le passé. La crise de défiance dans le politique et la déception par rapport au manque d'efficacité des politiques sociales et de lutte contre le chômage sous-tendent aussi l'idée que c'est d'abord aux individus eux-mêmes de se prendre en main.

⁷⁷ Régis Bigot, Emilie Daudey et Sandra Hoibian, « En 2014, le soutien à l'Etat-Providence vacille », Note de synthèse n° 11, septembre 2014, http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Note_de_synthese_N11_Pauvete.pdf

Les **jeunes**, quant à eux, défendent plus souvent un soutien socialisé qu'un appui sur leur réseau familial, et ce dans les deux situations proposées.

Si les indicateurs semblent relativement stables dans le temps, les groupes sociaux qui les soutiennent ont quelque peu évolué (Graphique 48). En 2001, le niveau de revenus n'avait que peu d'influence sur les opinions. En 2016, les réponses sont très contrastées en fonction du niveau de ressources. Les **ménages modestes auront tendance à privilégier les aides publiques** pour subvenir aux besoins des jeunes vivant chez leurs parents, tandis que les hauts revenus plébiscitent la solidarité familiale, probablement en résonance avec cette idée que, dans un contexte de finances publiques contraintes, les aides doivent être de plus en plus ciblées.

Graphique 48 – Qu'est-ce qui doit permettre de subvenir aux besoins d'un jeune en situation précaire ...



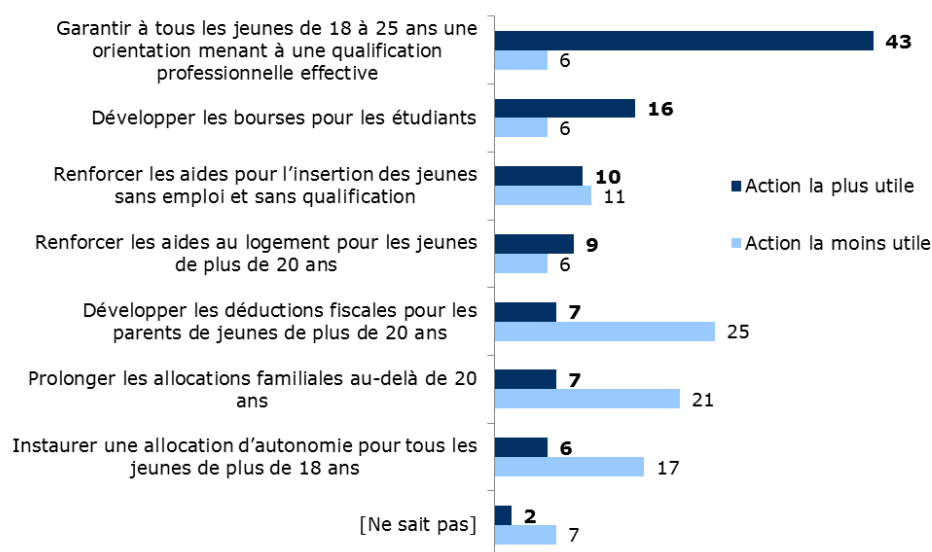
Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

3 – La qualification professionnelle des jeunes

Quelles priorités donner à l'action publique envers les jeunes ?

Pour la population dans son ensemble, la priorité doit être mise sur la qualification professionnelle : 43 % estiment que l'action **la plus utile** pour les jeunes est de leur garantir une orientation menant à **une qualification professionnelle effective** (Graphique 49).

Graphique 49 - Quelques actions pourraient être menées en direction des jeunes de plus de 20 ans, ou de leurs familles. Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ? Dites-moi ensuite celle qui vous paraît la moins utile ?



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Cette proposition **arrive loin devant les autres**, et en particulier les bourses arrivant en seconde position (avec 16 % de citations). Dans cette proposition, plusieurs éléments ont pu séduire les répondants. Le fait qu'elle s'adresse à **tous les jeunes**, sans exception ; le fait qu'elle soit orientée vers une **qualification professionnelle** effective. Le fort **taux de chômage** des jeunes n'y est probablement pas étranger. Les études disponibles sur le devenir professionnel des jeunes montrent clairement que les plus qualifiés sont en situation nettement plus favorable que les jeunes les moins qualifiés. Ainsi par exemple, lors de leur première embauche, le salaire médian des jeunes non qualifiés est deux fois moins important que celui des jeunes sortis du système scolaire à un niveau Bac + 5. Mais au-delà, rappelons que nos concitoyens placent très haut la **valeur travail**⁷⁸. Nos compatriotes se distinguent de leurs voisins européens par un très fort investissement de la sphère professionnelle : l'enquête European Value Survey dénombre ainsi 67 % de Français en 2008-2010 qui considéraient le travail comme « très important » dans leur vie, arrivant ainsi parmi les dix pays les plus attentifs à la vie professionnelle parmi les 47 étudiés. Contrairement à l'Allemagne ou au Royaume-Uni où le travail est surtout valorisé par les actifs en poste, dans l'Hexagone, la valeur travail est mise en avant par tous les groupes sociaux : actifs occupés, chômeurs, personnes en situation de travail précaire, et même retraités, jeunes, personnes âgées, hommes, femmes, etc. Au-delà de sa fonction rémunératrice, le travail est en effet tout à la fois perçu en France comme un moyen de se réaliser, de s'intégrer dans la société et comme un vecteur de lien social. Au-delà des vertus qui lui sont attachées, 71 % de nos concitoyens considèrent que travailler est « un devoir envers la société », et la diffusion de l'éthique du devoir attachée au travail est en augmentation sensible (+ 15 points en dix ans).

⁷⁸ Régis Bigot, Emilie Daudey, Sandra Hoibian, « La société des loisirs dans l'ombre de la valeur travail », Cahier de recherche n° 305, décembre 2013.

16 % évoquent donc le **développement des bourses** au-delà de 20 ans. Ces choix sont très cohérents avec la préférence plus générale signalée à l'égard des familles qui ont des enfants étudiants. Et le souhait d'un ciblage des aides vers les plus démunis en général. Les autres propositions recueillent, au plus, 10 % des suffrages.

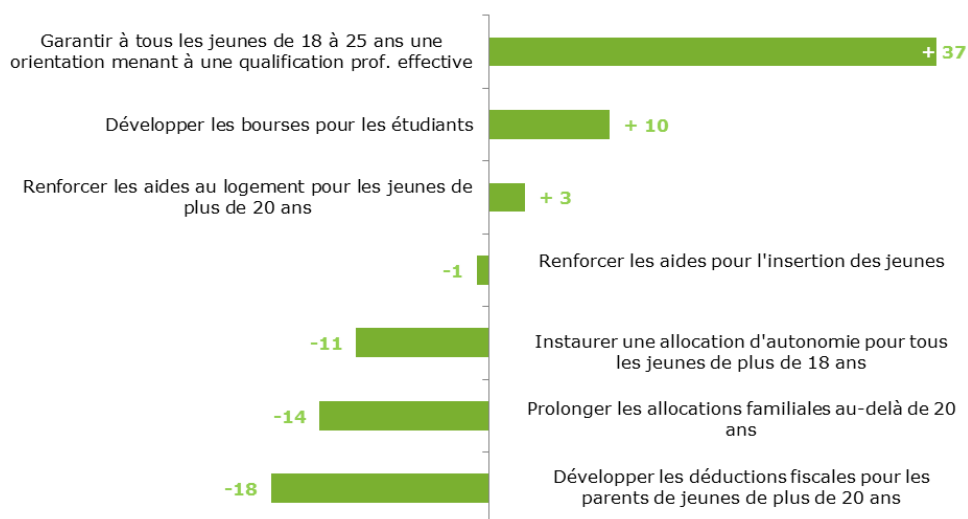
En contrepartie, les actions jugées **les moins utiles** sont les **déductions fiscales** pour les parents de jeunes de plus de 20 ans (25 %) et la **prolongation** des allocations familiales au-delà de 20 ans (21 %). L'instauration d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes de plus de 18 ans n'est pas non plus très populaire (17 % la considèrent comme l'aide la moins utile) (Tableau 25).

Au final, lorsqu'on prend en compte les avis positifs et les avis négatifs, l'écart est immense entre :

- La garantie d'une orientation menant à une qualification professionnelle effective (+ 37 points) ;
- Le développement des déductions fiscales (- 18 points).

Graphique 50 - Quelques actions pourraient être menées en direction des jeunes de plus de 20 ans, ou en direction de leurs familles. Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ? Dites-moi ensuite celle qui vous paraît la moins utile ?

- Ecart entre le % de citations comme aide la plus utile et le % de citations comme aide la moins utile



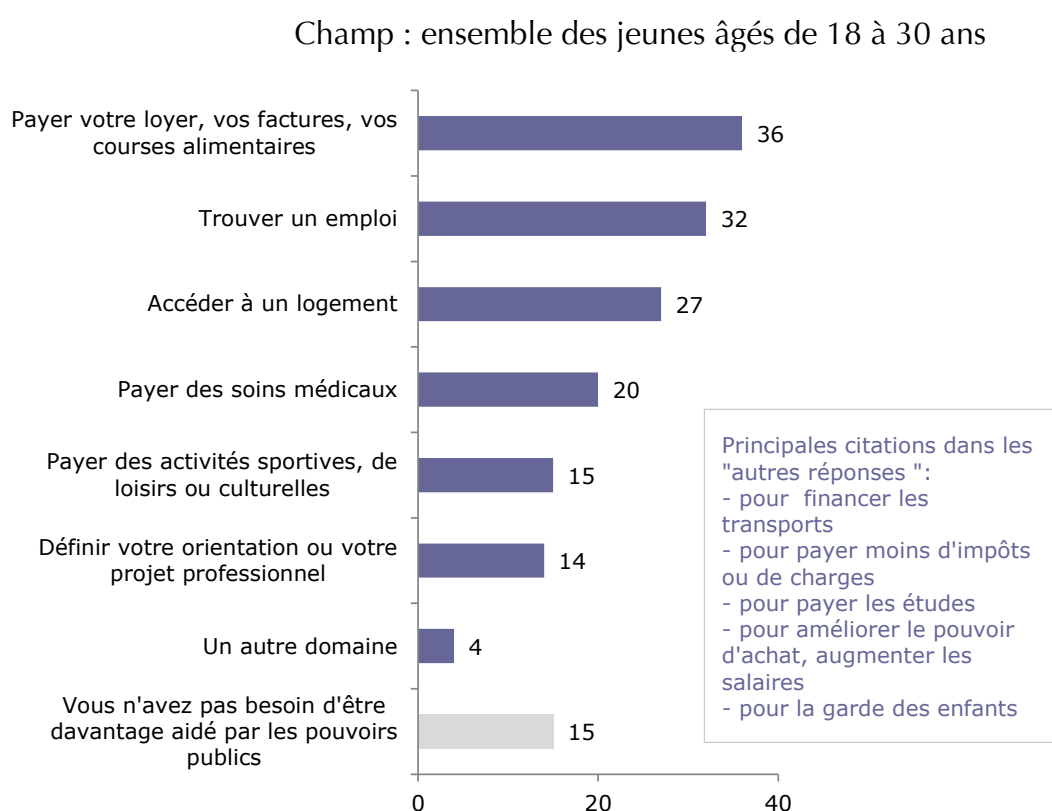
Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Les **jeunes adhèrent moins** à l'idée que « garantir à tous les jeunes une orientation menant à une qualification professionnelle effective » (31 %) serait utile, alors que c'est le cas de plus de la moitié de leurs aînés (53 % des 60-69 ans et 59 % des 70 ans et plus).

Ils citent un peu plus souvent que la moyenne les **aides financières**, puisque 15 % d'entre eux souhaitent prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans (vs. 7 % dans l'ensemble de la population) et 11 % instaurer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes de plus de 18 ans (vs. 6 %) (Graphique 51) (Tableau 24).

Interrogés directement, dans une autre enquête et à partir d'une autre liste de propositions, sur les domaines dans lesquels les jeunes attendent des aides, l'emploi arrive toujours dans le duo de tête, mais 36 % des jeunes expriment également leur désir d'aide pour subvenir à des besoins essentiels comme payer le loyer, les factures ou les courses alimentaires.

Graphique 51 - Quels seraient les deux principaux domaines dans lesquels vous souhaiteriez que les Pouvoirs Publics vous aident davantage ? (cumul des deux réponses, en %)



Source : Injep-Crédoc, Baromètre Djepva sur la jeunesse 2016

Partie 7

LES FRANÇAIS SE MONTRENT OUVERTS A DE NOUVELLES FORMES D'ATTRIBUTION DES AIDES AU LOGEMENT

Depuis plus de trois décennies, **les dépenses de logement ont tendance à croître et progressent même plus vite que le PIB** : leur poids est passé de 19,3 % du PIB en 1984 à 22,1 % en 2012, soit 461,7 milliards d'euros⁷⁹.

En particulier, les **prix** de la pierre et, dans une moindre mesure, le prix des loyers ont cru beaucoup plus rapidement que les revenus entre 1997 et 2012⁸⁰. La plus-value, qui a culminé à Paris, a été très marquée et forte en Ile-de-France, mais plus contenue en Province⁸¹. La déconnexion entre le coût de l'habitat et le revenu des ménages a contribué à fragiliser les foyers modestes et les classes moyennes inférieures⁸². Ces dernières ont subi de plein fouet la flambée des prix, perdu des marges de manœuvres financières et vu s'éloigner leurs chances de devenir un jour propriétaires de leur demeure⁸³. **La moitié des ménages** considèrent aujourd'hui que les fonds déboursés pour se loger constituent une **lourde charge dans leur budget**, ils n'étaient qu'un tiers au début des années 1980⁸⁴. De fait, l'habitat représente aujourd'hui le premier poste de dépenses des Français : 26 % des dépenses de consommation en 2012, contre 20 % en 1984.

Le renchérissement quasi continu des prix au cours des vingt dernières années a eu de multiples effets : frein à la mobilité résidentielle et professionnelle⁸⁵, obstacle à l'insertion des jeunes, terreau du sentiment de déclassement des ménages freinés dans leur parcours résidentiel⁸⁶, etc. Face à ces difficultés, les **Pouvoirs Publics** sont régulièrement interpellés. L'action en matière d'habitat est ainsi la deuxième attente exprimée par nos concitoyens (après la lutte contre le chômage) lorsque l'on interroge la population sur les axes prioritaires d'action pour renforcer la cohésion sociale⁸⁷.

⁷⁹ Calculs Crédoc à partir de SOeS, Comptes du logement 2013, Premiers résultats 2014, février 2015.

⁸⁰ Isa Aldeghi, Régis Bigot et Sandra Hoibian, « *Les Français et leurs attentes en matière de politique de logement* », Collection des Rapports du Crédoc, n° 318, décembre 2014
<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R318.pdf>

⁸¹ Travaux de Jacques Friggit, www.cgedd.fr/prix-immobilier-friggit.doc

⁸² Régis Bigot, « *Les classes moyennes sous pression* », Cahier de recherche n° 249, décembre 2008,
<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C249.pdf>

⁸³ Régis Bigot et Sandra Hoibian, « *Les difficultés des Français face au logement* », Cahier de recherche n° 265, décembre 2009,
<http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C265.pdf>

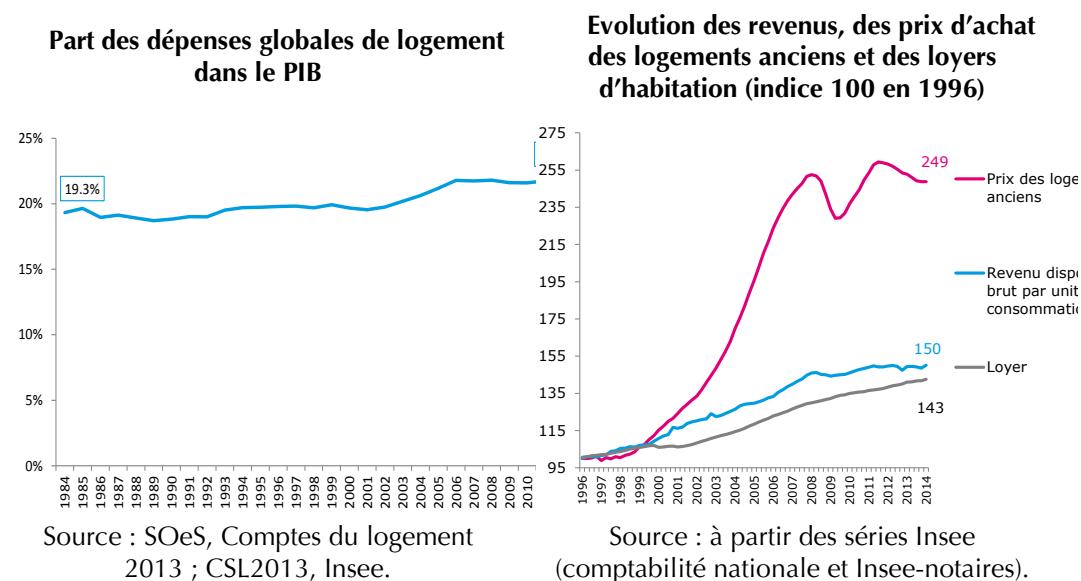
⁸⁴ Enquête Conditions de vie et Aspirations du Crédoc.

⁸⁵ Régis Bigot et Sandra Hoibian, « *La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement* », Collection des rapports n° 274, Crédoc, juillet 2011, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R274.pdf>

⁸⁶ Mélanie Babès, Régis Bigot et Sandra Hoibian, « *Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population* », Collection des rapports n° 281, décembre 2011, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C281.pdf>

⁸⁷ Sandra Hoibian, « *Le modèle social à l'épreuve de la crise* », Collection des rapports n° 312, Crédoc, octobre 2014,
<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R312.pdf>

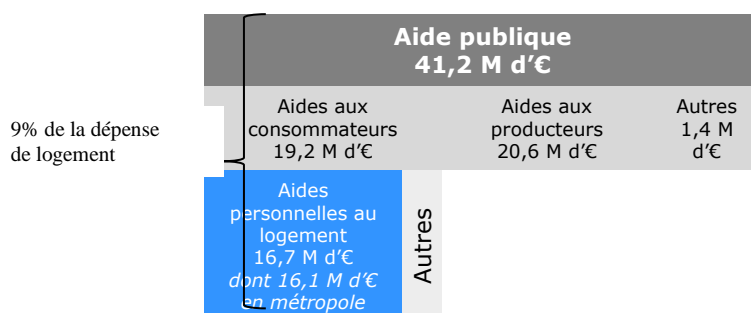
Graphique 52 - Les dépenses globales de logement



Afin d'éviter les distorsions trop grandes sur le marché immobilier et d'aider les ménages défavorisés à se loger décemment, l'Etat dispose de plusieurs modes d'intervention, au rang desquels figure notamment l'action **législative** : encadrement des loyers, garantie des risques locatifs, mise en place du Dalo (Droit au logement opposable), etc. Un autre levier essentiel consiste à intervenir **financièrement** via un soutien à telle ou telle catégorie d'acteur. Près de 9 % des fonds consacrés au logement sont financés par la puissance publique (41,2 milliards d'euros en 2012), qui répartit ses efforts à parts égales entre **aides aux producteurs de logement** (20,6 milliards d'euros, dont principalement les avantages fiscaux aux producteurs et les subventions d'investissement) et **aides aux consommateurs** (19,2 milliards d'euros).

Les aides au logement (16,1 milliards d'euros) représentent la principale composante des subsides attribués aux consommateurs et 40,9 % de l'ensemble des fonds publics déboursés pour la politique du logement. A ce titre, ces allocations peuvent être considérées comme **un instrument majeur du soutien financier public au logement**.

Graphique 53 - Décomposition des aides publiques au logement en 2012



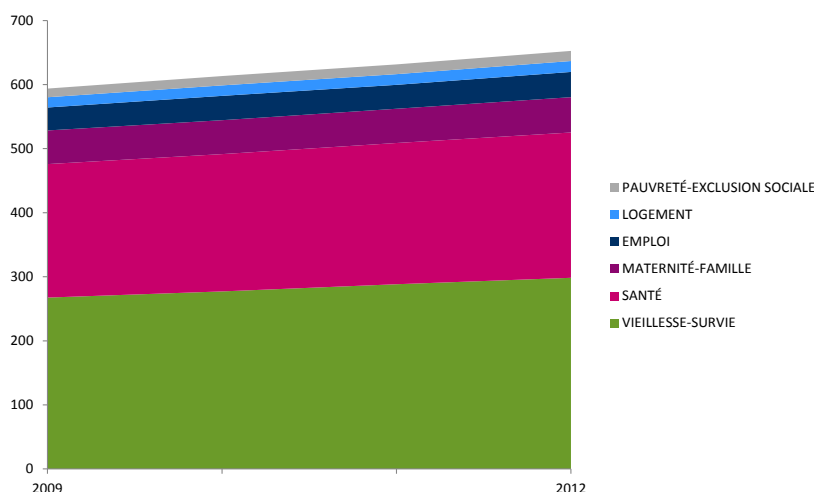
Source : Calculs Crédoc à partir des Comptes du logement 2013 (chiffres pour l'année 2012) et de la base Cnaf-CCMSA pour le montant des aides au logement.

Champ : Calculs France entière, excepté pour les aides au logement, France métropolitaine, au 31 décembre 2012 – sont inclus les étudiants et les personnes de 65 ans et plus.

Le soutien financier au logement constitue aujourd’hui – comme le soulignent plusieurs rapports récents⁸⁸ – un **instrument majeur de redistribution du système de protection sociale**, au-delà des objectifs poursuivis en première intention, au rang desquels figurent la lutte contre l’habitat non décent, la prévention des expulsions locatives et l’accompagnement des étudiants vers l’autonomie. Les travaux menés sur l’incidence des aides au logement sur le taux de **pauvreté** des ménages montrent en effet que celle-ci est particulièrement importante. En 2012, les transferts sociaux et fiscaux ont diminué le taux de pauvreté monétaire de 8 points. Les allocations logement contribuent à cette baisse à hauteur de 2,2 points. L’impact de ces dernières est particulièrement marqué sur l’intensité de la pauvreté (moins 5 points)⁸⁹.

Les prestations du « risque logement » - principalement constituées des aides au logement – recouvrent pourtant une part minimale (**2,6 % exactement**) de l’ensemble des 653 milliards d’euros de prestations sociales pour l’année 2012⁹⁰.

Graphique 54 - Prestations de protection sociale par type de risques et type de régimes (en milliards d’euros)



Source : Drees-Comptes de la Protection Sociale, base 2010
Champ : France entière (y compris Dom)

⁸⁸ A titre d'exemples :

Marie-Cécile Cazenave, Jonathan Duval, Alexis Eidelman, Fabrice Langumier et Augustin Vicard, « *La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis vingt ans, Vue d'ensemble* » - Salaires et niveaux de vie,

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC11h_VE33Redis.pdf

Bonnefoy V., Buffeteau S. et Cazenave M-C., « *De la prime pour l'emploi au revenu de solidarité active : un déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres* », Insee Références France, Portrait social, 2009.

Blanche Guillemot, Maxime Guilpain et Olivier Veber, « *Evaluation des aides personnelles au logement* », Rapport de synthèse de l'Igas, mai 2012.

La Cour des comptes, « *Les aides personnelles au logement* », communication à la Commission des finances du Sénat, juillet 2015, <https://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Les-aides-personnelles-au-logement>.

⁸⁹ Antoine Loubet, « *Effet des prestations sociales et du système fiscal sur le taux de pauvreté monétaire* », in Minima sociaux et prestations sociales Drees, 2016, <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/minima2015.pdf>

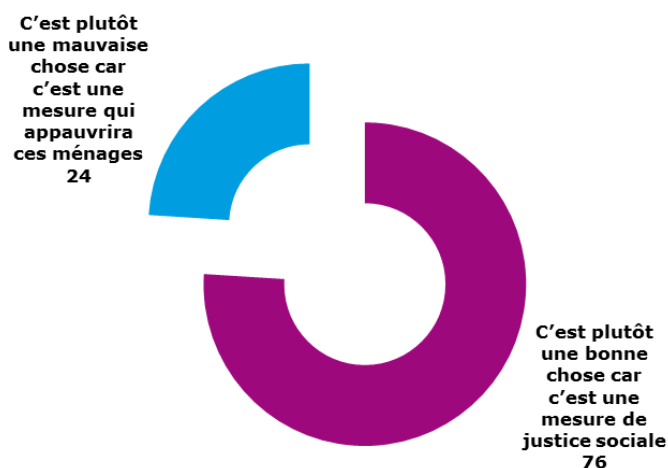
⁹⁰ Calculs Crédoc à partir des données Drees-CPS, base 2010, <http://www.drees.sante.gouv.fr/la-protection-sociale-en-france-et-en-épe-en-2013.11474.html>

Ces dernières années, les **sommes dévolues au risque logement ont plutôt augmenté** (+ 7 %), même si leur hausse est plus mesurée que celle observée pour l'ensemble des dépenses de protection sociale (+ 10 % entre 2008 et 2012).

Sans pouvoir en dresser un portrait ici, différents rapports⁹¹ mettent en évidence des points de vigilance par rapport à ces aides⁹² et des pistes de modulation.

Interrogés sur l'éventualité de diminuer les allocations au-delà d'un certain niveau de patrimoine, les trois quarts des personnes interrogées (76 %) s'accordent à dire que « **c'est plutôt une bonne chose car il s'agit d'une mesure de justice sociale** ». Seule une personne sur quatre pense que « c'est une mauvaise chose », arguant du risque d'appauvrissement des ménages (Graphique 56).

Graphique 55 – En 2016, au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé par les ménages, les allocations logement seront diminuées. Qu'en pensez-vous ?



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

L'adhésion à l'idée d'une forme de plafonnement des allocations logement ne doit pas être lue comme une remise en cause de dispositif. Les aides au logement sont **très largement connues** de la population et celle-ci s'accorde à penser que ces aides permettent **avant tout d'assurer l'essentiel**⁹³. Les uns considèrent qu'elles servent à habiter une demeure décente (41 % des répondants), les autres qu'elles permettent d'assumer d'autres charges que celles du logement (41 %).

⁹¹ La Cour des comptes, « *Les aides personnelles au logement* », communication à la Commission des finances du Sénat, juillet 2015.

<https://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/Les-aides-personnelles-au-logement>.

⁹² Haut Conseil à la Famille, Familles et logement, avis du 10 mai 2012. Le haut Conseil à la Famille explique par exemple que « Le barème actuel des aides personnelles au logement prend insuffisamment en compte les différences de dépense effective de logement, en raison de la faible modulation de la dépense éligible en fonction de la localisation du logement, et de l'existence d'un barème unique pour le parc conventionné et le parc libre »

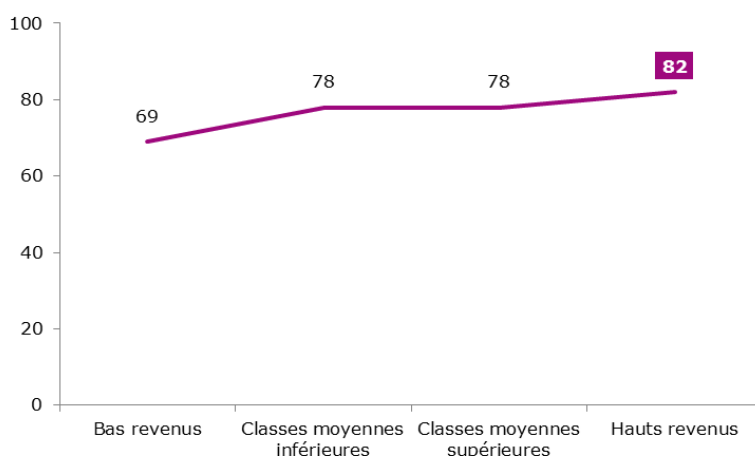
⁹³ Huit Français sur dix déclarent connaître les aides au logement (Crédoc-Cnaf, Enquête « Conditions de vie et aspirations », 2014)

Tout d'abord, le principe d'un **ciblage** des différentes prestations est de plus en plus soutenu, quels que soient les domaines. En outre, l'appréciation de la valeur des logements ces vingt dernières années a eu pour conséquence d'augmenter **le patrimoine** des propriétaires dans de grandes proportions. L'« effet de richesse » qui s'est ensuivi a contribué à améliorer leur situation : capacité d'emprunt améliorée, perspectives de plus-value au moment de la vente, moindre aversion au risque, hausse de la consommation, de l'équipement possédé, etc. Dans le même temps, la hausse des prix des logements a eu également pour conséquence d'éloigner la perspective, pour les locataires, les ménages modestes et les jeunes, d'accéder à la propriété, tout en générant une frustration, un sentiment de vulnérabilité et une impression de déclassement social. Le fossé se creuse entre, d'un côté, les propriétaires qui se sentent de plus en plus à l'abri, et les locataires qui se sentent de plus en plus menacés⁹⁴, expliquant probablement le bon accueil fait à l'intégration de données de patrimoine dans le calcul des allocations logement.

Les personnes les plus modestes, plus directement concernées (les allocations logement touchent en priorité des jeunes et des bas revenus) sont un peu moins nombreuses à être en accord avec cette proposition (69 % vs. 76 %) (Graphique 57) (Tableau 14).

Graphique 56 – En 2016, au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé par les ménages, les allocations logement seront diminuées. Qu'en pensez-vous ?

(% de personnes ayant répondu « c'est plutôt une bonne chose, car c'est une mesure de justice sociale »)

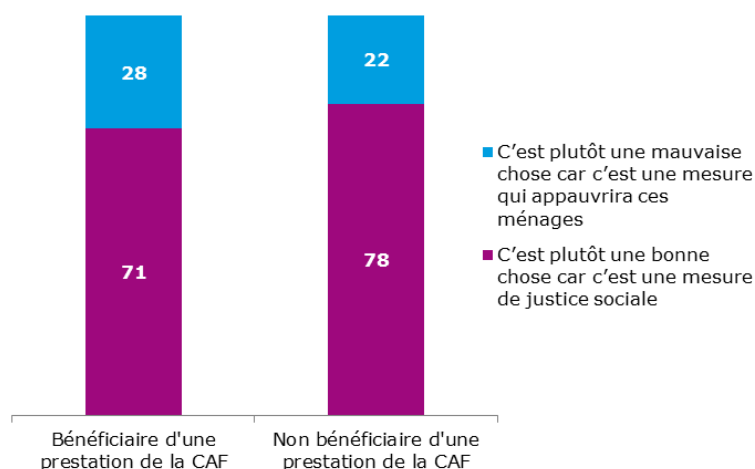


Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Les **bénéficiaires d'une prestation versée par la Caf** sont plus inquiets de cette nouvelle mesure. Ils sont un peu plus nombreux que les non-bénéficiaires à exprimer un avis négatif sur cette mesure (28 % vs. 24 % en moyenne et 22 % des non-allocataires) (Graphique 58) (Tableau 14).

⁹⁴ Mélanie Babès, Régis Bigot, Sandra Hoibian, « Les dommages collatéraux de la crise du logement sur les conditions de vie de la population », Cahier de recherche n°281, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C281.pdf>

Graphique 57 – Opinion sur la nouvelle mesure concernant la baisse des allocations logement en-dessus d'un certain niveau de patrimoine selon le statut de bénéficiaire ou non d'une prestation Caf



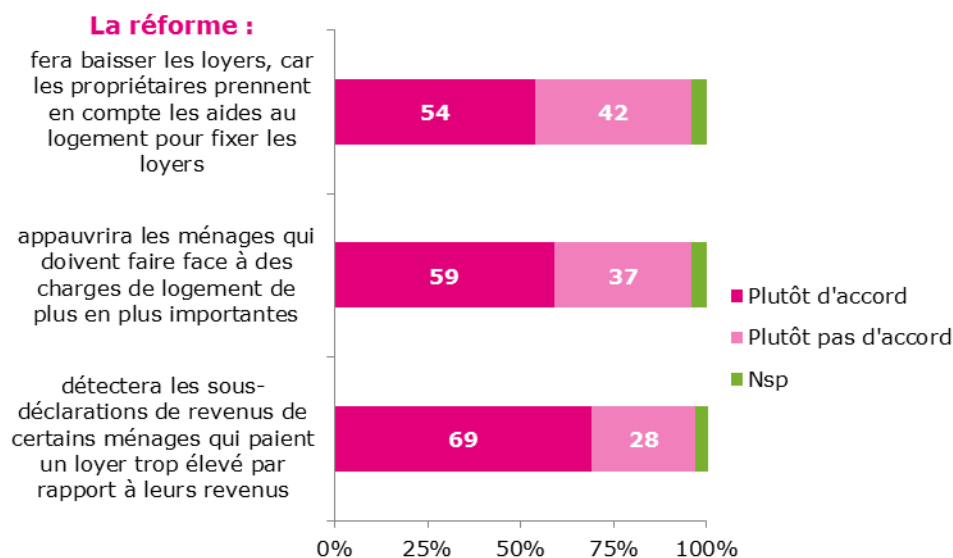
Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

D'autres **réformes sont prévues au début 2016** (et non encore effectives au moment de l'enquête) comme la prise en compte du montant du loyer dans le calcul des aides au logement. **Au-dessus d'un certain niveau de loyer, les allocations logement seront diminuées.** Face à ce projet, les Français se positionnent également plutôt positivement (Graphique 59) :

- Les deux tiers des personnes interrogées pensent que la prise en compte du montant du loyer pour le versement des allocations logement permettra de **détecter** les sous-déclarations de revenus de certains ménages (69 %). La population française est, de manière générale, beaucoup plus sensible aux phénomènes de **fraude** que de non-recours⁹⁵.
- 59 % y voient cependant le risque **d'appauvrir les ménages** qui font face à des charges de logement de plus en plus lourdes. Les **jeunes** sont particulièrement sensibles à ce problème (64 %). Mais ce sont surtout les ménages **allocataires de la Caf** (68 %) ou **retraités** (64 %) qui sont les plus concernés.
- Une personne sur deux (54 %) pense que cette réforme aura un **impact favorable sur le montant des loyers**, car les propriétaires prennent en compte le niveau des aides au logement dans la fixation du montant des loyers. Cette idée est partagée par 60 % des non-diplômés, contre seulement 49 % des diplômés du supérieur.

⁹⁵ Sandra Hoibian, « *Le modèle social à l'épreuve de la crise* », Baromètre de la cohésion sociale 2014, Collection des Rapports n° 312, Octobre 2014, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R312.pdf>

Graphique 58 – En 2016, le montant des aides au logement tiendra davantage compte du montant du loyer

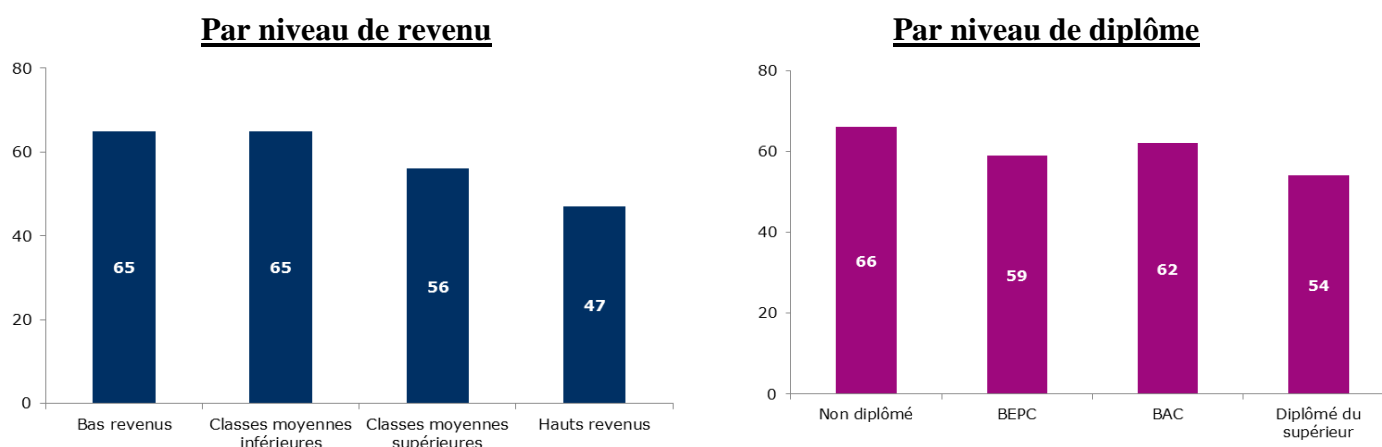


Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Plus le niveau de revenus ou de diplôme est faible et plus les personnes interrogées partagent l'idée que « la réforme du mode de calcul des aides aux logements appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes ». Le taux atteint 65 % chez les bas revenus (contre 47 % des hauts revenus) et 66 % chez les non diplômés, contre 54 % des diplômés du supérieur (Graphique 60) (Tableau 11 à Tableau 13).

Graphique 59 – La réforme du mode de calcul des aides aux logements appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes

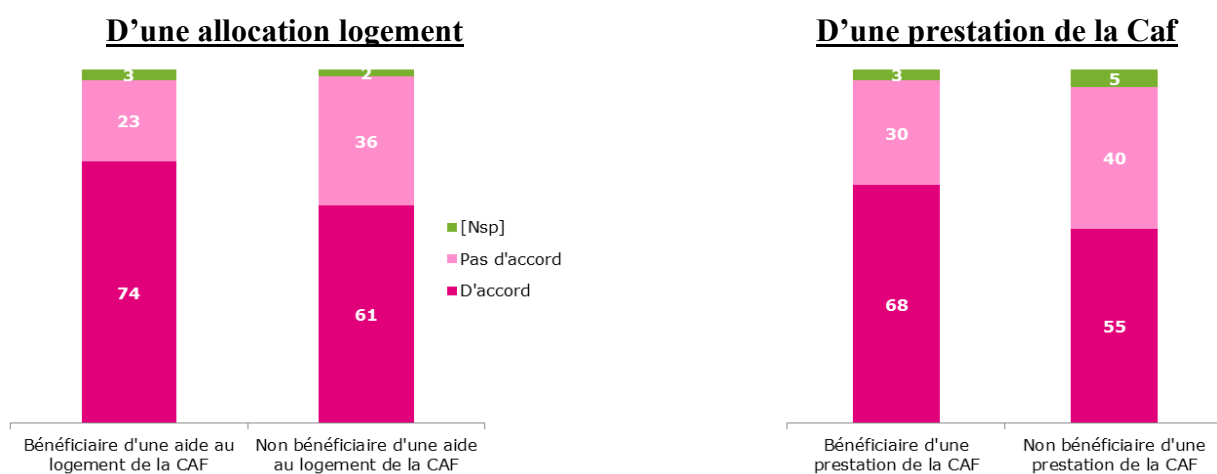
(% de personnes ayant répondu « plutôt d'accord » à cette proposition)



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Les bénéficiaires d'une aide au logement (74 %), les bénéficiaires d'une prestation versée par la Caf (68 %) et les deux tiers des personnes ayant au moins un enfant de moins de 20 ans (63 % à 64 %) sont convaincus que cette réforme va appauvrir les ménages qui font face à de lourdes charges de logement. On peut penser que ces publics, confrontés à la difficulté de trouver un logement correspondant à leurs revenus, sont particulièrement sensibles à cet aspect de la réforme (Graphique 61).

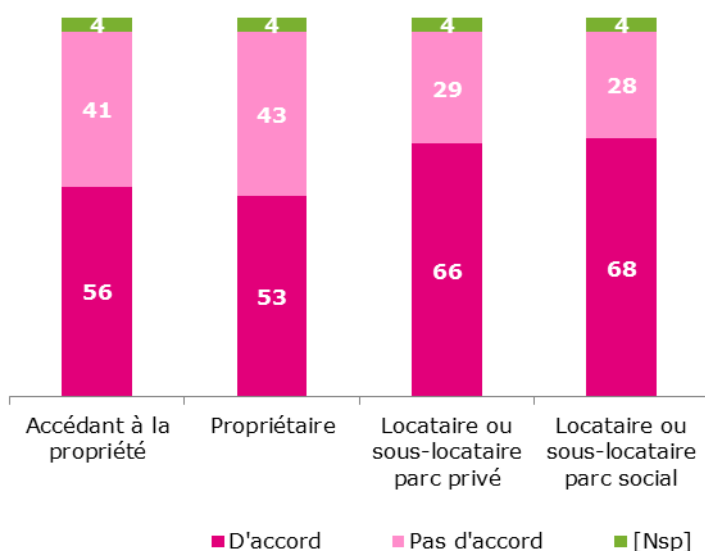
Graphique 60 – La réforme du mode de calcul des aides aux logements appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes par bénéficiaire de la Caf



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Les locataires (du parc privé ou du parc social), principaux publics recevant les aides au logement, se sentent davantage concernés par cette réforme du mode de calcul et craignent davantage les conséquences en termes de niveau de vie.

Graphique 61 – La réforme du mode de calcul des aides aux logements appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes par statut d’occupation du logement



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Tout comme les locataires, les personnes pour lesquelles les dépenses de logement représentent une charge lourde, voire très lourde, sont d'accord avec l'idée que la réforme va continuer à appauvrir les ménages en difficulté (64 %, contre 52 % pour les personnes dont les dépenses de logement représentent une charge négligeable voire supportable).

Annexes

1 – Les questions insérées par la Cnaf dans l'enquête 2016

Q1 Avez-vous déjà personnellement connu une période de chômage, au cours des cinq années passées ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

Q2 Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements de garde (crèches, halte-garderie...) sont en nombre suffisant ou insuffisant ?

- . Suffisant 1
- . Insuffisant 2
- . *Ne sait pas* 3

Q3 Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? En premier ? Et en second ? - (*Classez les deux réponses*)

- | | 1 ^{er} choix | 2 ^{ème} choix |
|---|-----------------------|------------------------|
| . Crèche | 1 | 1 |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée | 2 | 2 |
| . Garde à domicile par une personne rémunérée | 3 | 3 |
| . Garde par les grands-parents, par un membre de la famille | 4 | 4 |
| . <i>Ne sait pas</i> | 5 | 5 |

Q4 Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ? Et en second ? - (*Classez les deux réponses*)

- | | 1 ^{er} choix | 2 ^{ème} choix |
|---|-----------------------|------------------------|
| . Crèche | 1 | 1 |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée | 2 | 2 |
| . Garde à domicile par une personne rémunérée | 3 | 3 |
| . Garde par les grands-parents, par un membre de la famille | 4 | 4 |
| . <i>Ne sait pas</i> | 5 | 5 |

Q5 Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de deux à trois ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ? Et en second ?
(Classez les deux réponses)

	1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix
. Crèche	1	1
. Ecole maternelle	2	2
. Nourrice (assistante maternelle) agréée	3	3
. Garde à domicile par une personne rémunérée	4	4
. Garde par les grands-parents, par un membre de la famille	5	5
. <i>Ne sait pas</i>	6	6

Q6 Depuis 2015, pour bénéficier du congé parental pendant trois ans, l'autre parent doit également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines.

Diriez-vous plutôt que ?

(Une seule réponse)

C'est une bonne idée car cela permet de répartir la prise en charge du jeune enfant entre l'homme et la femme	1
C'est une mauvaise idée car c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix	2
<i>Ne sait pas</i>	3

En cas de séparation ou de divorce, selon la loi, chacun des parents doit contribuer à l'entretien et à l'éducation des enfants, à proportion de ses ressources et des besoins de l'enfant. Cette contribution peut être versée sous forme d'une pension alimentaire.

Q7 En 2016, les Caf verseront une prestation pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires. Concrètement, tous les parents gardiens seront assurés de recevoir au moins 100 € par mois et par enfant. Au sujet de cette mesure, pensez-vous que :

. Cela permettra de lutter contre la pauvreté des parents seuls et de leurs enfants	1
. Cela risque de déresponsabiliser le parent qui doit verser la pension	2
. <i>Ne sait pas</i>	3

Q8 Depuis 2015, certaines Caf testent une procédure de récupération des pensions alimentaires qui ne sont pas payées. Les Caf peuvent désormais récupérer les sommes dues jusqu'à 24 mois en arrière, et saisir directement les salaires ou le compte bancaire du parent non gardien. Au sujet de cette mesure, pensez-vous plutôt que :

- . C'est plutôt une bonne chose, le parent gardien doit avoir les moyens d'élever correctement son enfant 1
- . Ça ne sert pas à grand-chose car les parents qui ne paient pas ne sont pas solvables 2
- . C'est plutôt une mauvaise chose, ça risque de mettre en difficulté les parents qui ne peuvent pas payer 3
- . *Ne sait pas* 4

Q9 En 2016, le montant des aides au logement tiendra davantage compte du montant du loyer. Au-dessus d'un certain niveau de loyer, les allocations logement seront diminuées. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ?

(Aléatoire - Une réponse par ligne)

- . Ca permettra de détecter les sous-déclarations de revenus de certains ménages qui paient un loyer trop élevé par rapport à leurs revenus
- . Ca permettra de faire baisser les loyers, car les propriétaires prennent en compte les aides au logement pour fixer les loyers
- . Ca appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes

D'accord	Pas d'accord	<i>Ne sait pas</i>
1	2	3
1	2	3
1	2	3

Q10 En 2016, au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé par les ménages, les allocations logement seront diminuées. Qu'en pensez-vous ?

(Une seule réponse)

- . C'est plutôt une bonne chose car c'est une mesure de justice sociale 1
- . C'est plutôt une mauvaise chose car c'est une mesure qui appauvrira ces ménages 2
- . *Ne sait pas* 3

Q11 Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement une prestation versée par la Caisse d'allocations familiales (prestations familiales, allocation logement, RSA, RSA majoré pour parent isolé...) ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

Q12 Plus précisément, touchez-vous actuellement de votre Caf... ? - (Une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. Une aide au logement	1	2	3
. Le RSA	1	2	3
. La PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant : allocation de base, aides à la garde (CMG), indemnisation du congé parental (COLCA-CLCA-PreparE))	1	2	3
. Une aide aux handicapés (pour votre enfant ou pour vous même)	1	2	3
. Les allocations familiales seules, sans aucune autre prestation familiale	1	2	3

Q13 Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes ? - (Une réponse par ligne)

	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
. Il est probable que nos enfants auront demain un niveau de vie inférieur au nôtre	1	2	3
. Quand les enfants ont des difficultés d'argent, c'est avant tout le rôle des parents et des grands-parents de les aider financièrement, quel que soit l'âge des enfants	1	2	3
. Aujourd'hui, les jeunes ont davantage besoin d'aide de leurs parents qu'il y a 20 ans	1	2	3

Q14 Voici quelques actions que l'on pourrait mener en direction des jeunes de plus de 20 ans, ou en direction de leurs familles. Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ? Dites-moi ensuite celle qui vous paraît la moins utile ?

(Demandez d'abord l'action la plus utile, puis ensuite celle qui est la moins utile. Une seule réponse dans chacun des cas)

	Action la plus utile	Action la moins utile
. Renforcer les aides au logement pour les jeunes de + de 20 ans ..	1	1
. Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	2	2
. Développer les bourses pour les étudiants	3	3
. Instaurer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes de plus de 18 ans	4	4
. Garantir à tous les jeunes de 18 à 25 ans une orientation menant à une qualification professionnelle effective	5	5
. Renforcer les aides pour l'insertion des jeunes sans emploi et sans qualification	6	6
. Développer les déductions fiscales pour les parents de jeunes de plus de 20 ans	7	7
. Ne sait pas	8	8

Q15 Lorsqu'un jeune adulte qui vit chez ses parents est en situation précaire (chômage, recherche d'un emploi ...), qu'est-ce qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins ?

(Par jeune adulte nous attendons jeune de 18 à 25 ans - Une seule réponse)

- . L'aide de la famille (parents, grands-parents) 1
- . Les aides publiques (allocations familiales, de chômage, de logement ...) 2
- . *Ne sait pas* 3

Q16 Prenons maintenant le cas d'un jeune adulte toujours en situation précaire, mais qui cette fois ne vit plus chez ses parents. Qu'est-ce qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins ?

(Par jeune adulte nous attendons jeune de 18 à 25 ans - Une seule réponse)

- . L'aide de la famille (parents, grands-parents) 1
- . Les aides publiques (allocations familiales, de chômage, de logement ...) 2
- . *Ne sait pas* 3

Q17 Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ? - *(Une seule réponse)*

- . C'est une bonne chose que les administrations échangent les informations qu'elles détiennent sur les usagers car cela allège les démarches 1
- . Les échanges d'informations entre administrations risquent de porter atteinte à la vie privée des usagers 2
- . *Ne sait pas* 3

Q18 A votre avis, y a-t-il des personnes qui ne touchent pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

Q19 A votre avis, pour quelle raison principale des personnes ne touchent-elles pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit ? - *(Une seule réponse)*

- . Par méconnaissance du système des prestations familiales 1
- . Par incompréhension du système 2
- . Par découragement devant l'ampleur des démarches à suivre 3
- . Par honte d'avouer leur situation personnelle 4
- . Parce qu'elles ne veulent pas être bénéficiaires d'une aide sociale 5
- . *Ne sait pas* 6

Q20 Les familles qui ont des enfants touchent des prestations (les prestations familiales) destinées à les aider. Pensez-vous que cette aide est globalement... ? - (Une seule réponse)

- . Suffisante 1
- . Insuffisante 2
- . Ne sait pas 3

Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants.

Q21 Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quel type d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?

(Une seule réponse)

	Aide à augmenter en priorité	Aide à diminuer en priorité
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge	1	1
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire	2	2
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée	3	3
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant ..	4	4
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	5	5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...)	6	6
. Ne sait pas	7	7

Et, en contrepartie, laquelle réduiriez-vous ?

Q22 Quel type d'aides faudrait-il, selon vous, privilégier pour mieux aider les familles en général ?

(Une seule réponse)

- . Les prestations en espèces 1
- . Les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (crèches, centres aérés, centres de vacances ...) 2
- . Les avantages fiscaux liés aux enfants 3
- . Les aides sous forme de soutien et de conseils (assistante sociale, conseillère en économie familiale ...) 4
- . Les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises (congés spéciaux ou réduction d'horaires pour les parents ...) 5
- . Ne sait pas 6

Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants et leur montant augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième.

Q23 Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?

(Une seule réponse)

- . Il faut verser des allocations familiales à toutes les familles dès le premier enfant avec un montant de prestation égal pour tous les enfants 1
- . Il faut maintenir le système actuel qui apporte une aide plus importante aux familles nombreuses 2
- . *Ne sait pas* 3

Q24 Depuis 2015, le montant des allocations familiales diminue à partir d'un certain niveau de revenus. Que pensez-vous de cette réforme ?

(Une seule réponse)

- . C'est plutôt une bonne chose 1
- . C'est plutôt une mauvaise chose 2
- . *Ne sait pas* 3

Q25 Estimez-vous que les Pouvoirs Publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ?

(Une seule réponse)

- . Font trop 1
- . Font ce qu'ils doivent 2
- . Ne font pas assez 3
- . *Ne sait pas* 4

Q26 Entre les deux raisons suivantes, quelle est celle qui, selon vous, explique le mieux que certaines personnes vivent dans la pauvreté ?

(Une seule réponse)

- . C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance 1
- . C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir 2
- . *Ne sait pas* 3

Le RSA activité est un complément de ressources versé par la Caf lorsque les revenus d'activité sont inférieurs à un montant minimum par mois.

Q27 En 2016, le RSA activité (versé tous les mois par la Caf) va être fusionné avec la prime pour l'emploi (versée une fois par an par les impôts). Pensez-vous que :

(Une seule réponse)

- . C'est plutôt une bonne chose, car ça simplifie les dispositifs 1
- . C'est plutôt une mauvaise chose, car certains vont être perdants 2
- . *Ne sait pas* 3

Q28 Cette nouvelle « prime d'activité » (fusion entre le RSA activité et la prime pour l'emploi) sera éligible aux moins de 25 ans. Pensez-vous que :

(Une seule réponse)

- . C'est plutôt une bonne chose 1
- . C'est plutôt une mauvaise chose 2
- . *Ne sait pas* 3

Q29 Cette nouvelle « prime d'activité » sera stable pendant trois mois, quelles que soient les variations des revenus, alors que le montant du RSA activité varie actuellement avec les revenus mensuels et baisse donc dès le mois de hausse des revenus. Pensez-vous que :

(Une seule réponse)

- . C'est plutôt une bonne chose 1
- . C'est plutôt une mauvaise chose 2
- . *Ne sait pas* 3

2 – Tableaux croisés de l'ensemble des questions insérées par la Cnaf par variables socio-démographiques

Tableau 1 - Estimez-vous que les équipements de gardes (crèches, haltes-garderies ...) sont en nombre suffisant ou insuffisant ? (en %)

	Suffisant	Insuffisant	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	17	83	(1)	100
Sexe				
Homme	21	78	(1)	100
Femme	13	87	0	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	19	81	0	100
25 à 39 ans	17	82	(1)	100
40 à 59 ans	19	80	(1)	100
60 à 69 ans	15	85	0	100
70 ans et plus	10	89	0	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(18)	81	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	17	82	(2)	100
Profession Intermédiaire	13	86	0	100
Employé	19	80	0	100
Ouvrier	24	75	(1)	100
Personne au foyer	(13)	85	(2)	100
Retraité	13	86	0	100
Autre inactif	17	83	(.)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	19	81	0	100
Classes moyennes inférieures	16	84	(1)	100
Classes moyennes supérieures	15	85	0	100
Hauts revenus	17	82	0	100
Non réponse	(18)	75	(8)	100
Diplôme le + élevé obtenu ?				
Non diplômé	20	80	0	100
BEPC	17	83	0	100
BAC	16	83	(1)	100
Diplômé du supérieur	16	83	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	18	81	0	100
2 000 à 20 000 habitants	17	83	0	100
20 000 à 100 000 habitants	18	82	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	15	85	(1)	100
Agglomération parisienne	16	83	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	15	84	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	22	77	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	17	83	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(22)	77	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	20	79	(1)	100
Non	15	84	0	100

Source : CRÉDOC, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 2 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant de moins d'un an lorsque les parents travaillent. En premier (en %)

	Crèche	Nourrice agréée	Garde à domicile	Garde par les grands-parents, un membre de la famille	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	30	34	10	26	0	100
Sexe						
Homme	27	37	9	26	0	100
Femme	32	31	11	27	0	100
Age de l'enquêté						
Moins de 25 ans	29	30	8	33	(1)	100
25 à 39 ans	31	35	7	28	0	100
40 à 59 ans	28	36	10	26	0	100
60 à 69 ans	33	35	12	20	0	100
70 ans et plus	31	28	15	26	(.)	100
Profession de l'interviewé						
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	26	31	(11)	32	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	35	28	(8)	28	(1)	100
Profession Intermédiaire	32	39	7	22	0	100
Employé	29	35	10	26	0	100
Ouvrier	24	40	10	26	(.)	100
Personne au foyer	26	25	(11)	38	(1)	100
Retraité	31	32	13	23	0	100
Autre inactif	31	31	(8)	30	0	100
Revenus du foyer par UC						
Bas revenus	28	27	11	35	0	100
Classes moyennes inférieures	29	38	9	24	0	100
Classes moyennes supérieures	29	38	9	24	(.)	100
Hauts revenus	34	31	13	22	0	100
Non réponse	(28)	(28)	(10)	(30)	(5)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?						
Non diplômé	29	26	12	32	(1)	100
BEPC	28	35	10	27	(.)	100
BAC	30	33	11	25	(1)	100
Diplômé du supérieur	32	33	9	25	(1)	100
Catégorie d'agglomération						
Communes rurales	23	42	11	24	0	100
2 000 à 20 000 habitants	29	32	11	28	(.)	100
20 000 à 100 000 habitants	29	35	7	28	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	31	29	10	29	(1)	100
Agglomération parisienne	41	27	10	23	0	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans						
Aucun enfant de moins de 20 ans	30	32	11	26	0	100
Un enfant de moins de 20 ans	27	36	(8)	29	(.)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	30	40	(6)	25	(.)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	29	38	(8)	-25	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?						
Oui	27	30	10	32	0	100
Non	31	35	10	24	0	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 3 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an lorsque les parents travaillent. En second (en %)

	Crèche	Nourrice agréée	Garde à domicile	Garde par les grands-parents, un membre de la famille	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	24	30	22	16	8	100
Sexe						
Homme	25	28	23	16	8	100
Femme	23	32	22	15	8	100
Age de l'enquêté						
Moins de 25 ans	23	33	23	16	(4)	100
25 à 39 ans	28	32	22	15	(3)	100
40 à 59 ans	23	29	23	16	7	100
60 à 69 ans	25	27	21	17	9	100
70 ans et plus	17	31	21	13	18	100
Profession de l'interviewé						
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(16)	33	26	(22)	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	23	33	24	13	(7)	100
Profession Intermédiaire	27	35	21	12	(5)	100
Employé	27	32	20	15	(6)	100
Ouvrier	25	24	23	20	8	100
Personne au foyer	22	24	27	18	(9)	100
Retraité	21	30	21	14	13	100
Autre inactif	22	33	22	19	(5)	100
Revenus du foyer par UC						
Bas revenus	20	30	26	19	6	100
Classes moyennes inférieures	24	28	22	17	8	100
Classes moyennes supérieures	26	31	20	16	7	100
Hauts revenus	25	33	21	10	11	100
Non réponse	(20)	(28)	(24)	(13)	(15)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?						
Non diplômé	23	26	23	18	(9)	100
BEPC	23	27	23	18	9	100
BAC	25	33	21	14	7	100
Diplômé du supérieur	25	36	21	13	6	100
Catégorie d'agglomération						
Communes rurales	28	27	23	15	7	100
2 000 à 20 000 habitants	23	30	24	14	9	100
20 000 à 100 000 habitants	24	30	22	17	(7)	100
Plus de 100 000 habitants	20	34	23	15	8	100
Agglomération parisienne	23	31	18	19	8	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans						
Aucun enfant de moins de 20 ans	22	31	22	16	9	100
Un enfant de moins de 20 ans	26	31	23	15	(5)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	27	31	20	15	(7)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	29	(24)	28	(14)	(5)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?						
Oui	26	30	23	15	5	100
Non	23	30	22	16	9	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 4 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans lorsque les parents travaillent. En premier (en %)

	Crèche	Nourrice agréée	Garde à domicile	Garde par les grands-parents, un membre de la famille	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	37	31	7	24	(1)	100
Sexe						
Homme	35	33	7	25	(1)	100
Femme	39	29	7	24	(1)	100
Age de l'enquêté						
Moins de 25 ans	38	28	(5)	28	(1)	100
25 à 39 ans	34	35	5	25	(1)	100
40 à 59 ans	36	32	6	25	(1)	100
60 à 69 ans	40	31	10	18	(1)	100
70 ans et plus	39	26	11	23	(1)	100
Profession de l'interviewé						
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	32	33	(5)	30	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	44	26	(7)	20	(2)	100
Profession Intermédiaire	39	33	(5)	20	(2)	100
Employé	35	33	(6)	26	0	100
Ouvrier	27	40	(6)	26	0	100
Personne au foyer	34	22	(8)	35	(1)	100
Retraité	39	30	10	21	(1)	100
Autre inactif	40	28	(6)	26	0	100
Revenus du foyer par UC						
Bas revenus	32	29	6	31	(1)	100
Classes moyennes inférieures	35	34	7	23	(1)	100
Classes moyennes supérieures	36	34	7	22	(1)	100
Hauts revenus	46	26	8	19	(1)	100
Non réponse	(30)	(33)	(2)	(30)	(5)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?						
Non diplômé	34	26	(11)	30	(.)	100
BEPC	35	32	6	26	(1)	100
BAC	37	31	7	24	(1)	100
Diplômé du supérieur	40	31	7	21	(2)	100
Catégorie d'agglomération						
Communes rurales	27	40	8	24	0	100
2 000 à 20 000 habitants	34	33	7	25	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	34	34	(5)	26	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	42	25	7	25	(2)	100
Agglomération parisienne	48	22	7	22	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans						
Aucun enfant de moins de 20 ans	37	29	8	24	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	34	33	(5)	28	0	100
Deux enfants de moins de 20 ans	35	40	(3)	21	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	36	35	(5)	-24	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?						
Oui	34	31	5	30	(1)	100
Non	38	31	8	22	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 5 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans lorsque les parents travaillent. En second (en %)

	Crèche	Nourrice agréée	Garde à domicile	Garde par les grands-parents, un membre de la famille	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	25	33	20	17	4	100
Sexe						
Homme	25	32	21	18	4	100
Femme	24	35	19	17	5	100
Age de l'enquête						
Moins de 25 ans	26	34	20	18	(3)	100
25 à 39 ans	30	34	18	15	(2)	100
40 à 59 ans	23	34	21	17	4	100
60 à 69 ans	24	31	22	19	(4)	100
70 ans et plus	20	32	21	19	8	100
Profession de l'interviewé						
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	25	32	24	(17)	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	23	36	18	17	(4)	100
Profession Intermédiaire	29	37	16	15	(2)	100
Employé	26	35	20	15	(4)	100
Ouvrier	24	28	22	22	(4)	100
Personne au foyer	23	31	23	18	(5)	100
Retraité	22	33	21	17	6	100
Autre inactif	23	33	21	18	(4)	100
Revenus du foyer par UC						
Bas revenus	23	30	24	19	4	100
Classes moyennes inférieures	25	34	20	17	4	100
Classes moyennes supérieures	26	34	18	19	(3)	100
Hauts revenus	24	38	19	14	(5)	100
Non réponse	(26)	(19)	(22)	(18)	(14)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?						
Non diplômé	26	28	18	24	(4)	100
BEPC	22	31	23	19	5	100
BAC	26	36	19	14	(5)	100
Diplômé du supérieur	27	37	18	14	3	100
Catégorie d'agglomération						
Communes rurales	28	31	22	16	(3)	100
2 000 à 20 000 habitants	26	32	20	17	(5)	100
20 000 à 100 000 habitants	26	32	19	19	(5)	100
Plus de 100 000 habitants	20	37	20	18	5	100
Agglomération parisienne	24	35	19	19	(3)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans						
Aucun enfant de moins de 20 ans	23	33	21	18	4	100
Un enfant de moins de 20 ans	27	36	18	15	(4)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	31	32	16	17	(4)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(24)	31	(25)	(14)	(5)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?						
Oui	26	32	21	16	4	100
Non	24	34	20	18	4	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 6 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de **deux à trois ans lorsque les parents travaillent. En premier (en %)**

	Crèche	Ecole maternelle	Nourrice agréée	Garde à domicile	Garde par les grands-parents, un membre de la famille	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	30	34	15	4	17	0	100
Sexe							
Homme	30	33	15	4	18	0	100
Femme	30	36	15	3	16	(1)	100
Age de l'enquêté							
Moins de 25 ans	28	38	13	(4)	17	0	100
25 à 39 ans	32	30	17	(2)	18	0	100
40 à 59 ans	29	31	16	5	18	(1)	100
60 à 69 ans	31	39	11	(4)	15	0	100
70 ans et plus	29	41	12	(4)	14	0	100
Profession de l'interviewé							
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	35	31	(16)	(2)	(16)	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	40	35	(7)	(3)	13	(1)	100
Profession Intermédiaire	32	32	18	(2)	15	0	100
Employé	29	31	17	(5)	18	(1)	100
Ouvrier	25	32	17	(5)	20	(.)	100
Personne au foyer	22	38	(13)	(4)	22	(1)	100
Retraité	29	39	12	4	15	0	100
Autre inactif	30	34	15	(4)	17	(.)	100
Revenus du foyer par UC							
Bas revenus	26	35	14	4	21	0	100
Classes moyennes inférieures	30	34	16	(4)	16	0	100
Classes moyennes supérieures	28	34	17	(4)	17	0	100
Hauts revenus	38	35	11	(4)	12	0	100
Non réponse	(24)	(32)	(13)	(7)	(18)	(7)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?							
Non diplômé	25	35	18	(4)	17	(.)	100
BEPC	28	35	14	4	19	0	100
BAC	31	33	16	(3)	16	(1)	100
Diplômé du supérieur	34	33	14	4	15	(1)	100
Catégorie d'agglomération							
Communes rurales	24	35	20	5	16	0	100
2 000 à 20 000 habitants	28	34	16	(4)	18	0	100
20 000 à 100 000 habitants	26	39	15	(3)	16	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	32	35	12	(3)	18	(1)	100
Agglomération parisienne	41	29	10	(5)	16	0	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans							
Aucun enfant de moins de 20 ans	30	35	13	4	17	0	100
Un enfant de moins de 20 ans	30	30	18	(4)	18	0	100
Deux enfants de moins de 20 ans	28	35	19	(2)	16	0	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	30	32	(15)	(6)	(16)	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?							
Oui	29	30	15	4	21	(1)	100
Non	30	36	15	4	15	0	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 7 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de deux à trois ans lorsque les parents travaillent. En second (en %)

	Crèche	Ecole maternelle	Nourrice agrée	Garde à domicile	Garde par les grands- parents, un membre de la famille	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	21	26	22	10	18	3	100
Sexe							
Homme	21	26	21	11	17	3	100
Femme	21	25	23	9	18	3	100
Age de l'enquêté							
Moins de 25 ans	25	25	21	8	19	(2)	100
25 à 39 ans	21	28	24	10	15	(1)	100
40 à 59 ans	22	25	21	12	17	3	100
60 à 69 ans	20	25	22	11	19	(3)	100
70 ans et plus	15	25	24	9	21	(6)	100
Profession de l'interviewé							
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(22)	26	(21)	(13)	(16)	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	26	27	19	(10)	15	(3)	100
Profession Intermédiaire	26	29	23	8	12	(2)	100
Employé	20	25	21	12	19	(2)	100
Ouvrier	14	24	25	12	22	(2)	100
Personne au foyer	23	19	19	(9)	27	(3)	100
Retraité	17	26	24	10	18	5	100
Autre inactif	24	27	22	(9)	16	(2)	100
Revenus du foyer par UC							
Bas revenus	19	22	22	13	21	(3)	100
Classes moyennes inférieures	19	27	24	9	18	(2)	100
Classes moyennes supérieures	22	27	23	9	17	(2)	100
Hauts revenus	23	27	21	10	14	(4)	100
Non réponse	(27)	(22)	(5)	(15)	(14)	(16)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?							
Non diplômé	19	19	17	(10)	30	(4)	100
BEPC	17	26	24	11	20	3	100
BAC	23	26	22	10	15	(4)	100
Diplômé du supérieur	26	27	22	9	13	(2)	100
Catégorie d'agglomération							
Communes rurales	20	26	24	9	17	(4)	100
2 000 à 20 000 habitants	21	24	23	12	18	(3)	100
20 000 à 100 000 habitants	23	23	22	11	19	(3)	100
Plus de 100 000 habitants	21	26	22	10	17	(3)	100
Agglomération parisienne	19	29	20	11	19	(3)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans							
Aucun enfant de moins de 20 ans	20	26	22	10	19	3	100
Un enfant de moins de 20 ans	22	27	20	12	17	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	24	23	24	11	16	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(19)	29	(25)	(12)	(11)	(3)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?							
Oui	21	24	22	11	18	(3)	100
Non	20	26	22	10	18	3	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 8 - Depuis 2015, pour bénéficier du congé parental pendant 3 ans, l'autre parent doit également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ? (en %)

	C'est une bonne idée, ça permet la répartition de la prise en charge de l'enfant	C'est une mauvaise idée, c'est à chaque famille de s'organiser comme elle veut	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	46	53	(1)	100
Sexe				
Homme	50	49	(1)	100
Femme	43	56	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	44	54	(1)	100
25 à 39 ans	46	53	(1)	100
40 à 59 ans	48	50	(1)	100
60 à 69 ans	46	54	0	100
70 ans et plus	44	56	0	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	39	60	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	48	51	(1)	100
Profession Intermédiaire	46	53	(1)	100
Employé	48	51	(1)	100
Ouvrier	51	48	(1)	100
Personne au foyer	47	52	(1)	100
Retraité	44	56	0	100
Autre inactif	44	54	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	50	49	(1)	100
Classes moyennes inférieures	47	52	(1)	100
Classes moyennes supérieures	45	55	(1)	100
Hauts revenus	44	56	(.)	100
Non réponse	(39)	52	(9)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	49	49	(2)	100
BEPC	47	52	(1)	100
BAC	42	57	(1)	100
Diplômé du supérieur	46	54	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	43	56	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	45	54	0	100
20 000 à 100 000 habitants	48	51	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	48	51	(1)	100
Agglomération parisienne	48	51	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	48	51	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	44	56	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	42	56	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	39	61	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	47	52	(1)	100
Non	46	53	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 9 - En 2016, les Caf verseront une prestation pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires. Au sujet de cette mesure, pensez-vous que (en %)

	Cela permettra de lutter contre la pauvreté des parents seuls et de leurs enfants	Cela risque de déresponsabiliser le parent qui doit verser la pension	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	57	42	(1)	100
Sexe				
Homme	58	41	(1)	100
Femme	57	43	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	62	38	(1)	100
25 à 39 ans	62	37	(1)	100
40 à 59 ans	58	41	(1)	100
60 à 69 ans	50	50	(.)	100
70 ans et plus	53	47	0	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	49	50	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	59	40	(1)	100
Profession Intermédiaire	58	41	(1)	100
Employé	60	39	(1)	100
Ouvrier	63	36	(1)	100
Personne au foyer	68	31	0	100
Retraité	50	50	0	100
Autre inactif	59	41	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	66	34	(1)	100
Classes moyennes inférieures	57	42	(1)	100
Classes moyennes supérieures	54	46	0	100
Hauts revenus	52	47	0	100
Non réponse	55	(38)	(7)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	57	42	0	100
BEPC	58	42	0	100
BAC	59	40	(1)	100
Diplômé du supérieur	56	43	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	61	38	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	56	44	0	100
20 000 à 100 000 habitants	54	45	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	55	44	(1)	100
Agglomération parisienne	60	40	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	55	44	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	64	35	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	62	37	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	60	38	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	66	33	(1)	100
Non	54	45	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 10 - Depuis 2015, certaines Caf testent une procédure de récupération des pensions alimentaires qui ne sont pas payées. Au sujet de cette mesure, pensez-vous plutôt que (en %)

	C'est plutôt une bonne chose, le parent gardien doit avoir les moyens d'élever correctement son enfant	Ça ne sert pas à grand-chose car les parents qui ne paient pas ne sont pas solvables	C'est plutôt une mauvaise chose, ça risque de mettre en difficulté les parents qui ne peuvent pas payer	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	64	21	15	(1)	100
Sexe					
Homme	61	22	17	(1)	100
Femme	67	20	13	(1)	100
Age de l'enquêté					
Moins de 25 ans	59	22	19	(1)	100
25 à 39 ans	56	25	18	(1)	100
40 à 59 ans	63	19	17	(1)	100
60 à 69 ans	73	18	10	0	100
70 ans et plus	72	20	7	(1)	100
Profession de l'interviewé					
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	62	(20)	(17)	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	64	23	12	(1)	100
Profession Intermédiaire	65	20	14	(1)	100
Employé	63	20	16	(1)	100
Ouvrier	50	26	23	(1)	100
Personne au foyer	58	23	18	(2)	100
Retraité	74	18	8	(1)	100
Autre inactif	58	20	22	0	100
Revenus du foyer par UC					
Bas revenus	57	21	21	(1)	100
Classes moyennes inférieures	62	21	17	(1)	100
Classes moyennes supérieures	66	22	12	(1)	100
Hauts revenus	73	19	8	(1)	100
Non réponse	60	(17)	(17)	(6)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?					
Non diplômé	59	24	17	(.)	100
BEPC	64	19	16	(1)	100
BAC	60	22	17	(1)	100
Diplômé du supérieur	66	21	12	(1)	100
Catégorie d'agglomération					
Communes rurales	61	22	16	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	60	22	17	0	100
20 000 à 100 000 habitants	63	19	18	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	67	19	12	(1)	100
Agglomération parisienne	66	21	12	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans					
Aucun enfant de moins de 20 ans	66	20	14	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	59	23	18	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	57	22	19	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	61	(16)	(21)	(3)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?					
Oui	59	20	20	(1)	100
Non	65	21	13	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 11 - La réforme du mode de calcul des aides aux logements permettra de détecter les sous-déclarations de revenus de certains ménages qui paient un loyer trop élevé par rapport à leurs revenus ? (en %)

	D'accord	Pas d'accord	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	69	28	4	100
Sexe				
Homme	70	28	2	100
Femme	68	27	5	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	68	28	(4)	100
25 à 39 ans	66	31	(3)	100
40 à 59 ans	70	27	3	100
60 à 69 ans	73	25	(2)	100
70 ans et plus	67	26	6	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	68	30	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	59	38	(3)	100
Profession Intermédiaire	71	27	(2)	100
Employé	70	27	(3)	100
Ouvrier	70	27	(3)	100
Personne au foyer	70	23	(6)	100
Retraité	70	26	4	100
Autre inactif	68	29	(3)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	68	27	5	100
Classes moyennes inférieures	70	28	(2)	100
Classes moyennes supérieures	69	27	(3)	100
Hauts revenus	68	29	(3)	100
Non réponse	63	(26)	(11)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	70	26	(4)	100
BEPC	70	26	4	100
BAC	69	28	(3)	100
Diplômé du supérieur	67	30	(3)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	70	26	(3)	100
2 000 à 20 000 habitants	69	26	(5)	100
20 000 à 100 000 habitants	70	29	(2)	100
Plus de 100 000 habitants	68	28	4	100
Agglomération parisienne	66	30	(4)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	68	28	4	100
Un enfant de moins de 20 ans	72	26	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	72	26	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	63	30	(6)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	67	29	4	100
Non	70	27	3	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 12 - La réforme du mode de calcul des aides aux logements permettra de faire baisser les loyers, car les propriétaires prennent en compte les aides au logement pour fixer les loyers ? (en %)

	D'accord	Pas d'accord	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	54	42	4	100
Sexe				
Homme	54	42	3	100
Femme	53	42	4	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	51	44	(5)	100
25 à 39 ans	49	48	(3)	100
40 à 59 ans	55	41	4	100
60 à 69 ans	57	39	(3)	100
70 ans et plus	56	38	(6)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	49	46	(5)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	46	51	(2)	100
Profession Intermédiaire	55	43	(2)	100
Employé	52	44	(4)	100
Ouvrier	58	38	(4)	100
Personne au foyer	60	37	(3)	100
Retraité	57	38	5	100
Autre inactif	48	46	(6)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	56	40	4	100
Classes moyennes inférieures	54	43	(3)	100
Classes moyennes supérieures	54	42	4	100
Hauts revenus	52	44	(4)	100
Non réponse	46	(37)	(17)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	60	35	(5)	100
BEPC	57	38	4	100
BAC	51	47	(2)	100
Diplômé du supérieur	49	47	4	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	53	43	5	100
2 000 à 20 000 habitants	54	42	(4)	100
20 000 à 100 000 habitants	56	41	(3)	100
Plus de 100 000 habitants	55	42	(3)	100
Agglomération parisienne	52	44	(4)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	54	41	4	100
Un enfant de moins de 20 ans	54	43	(3)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	53	44	(3)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	47	48	(5)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	50	46	4	100
Non	55	41	4	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 13 - La réforme du mode de calcul des aides aux logements appauvrira les ménages qui doivent faire face à des charges de logement de plus en plus importantes ? (en %)

	D'accord	Pas d'accord	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	59	37	4	100
Sexe				
Homme	55	41	4	100
Femme	62	34	4	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	64	32	(4)	100
25 à 39 ans	57	38	(5)	100
40 à 59 ans	58	38	3	100
60 à 69 ans	52	44	(4)	100
70 ans et plus	62	32	(6)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	58	37	(5)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	55	42	(3)	100
Profession Intermédiaire	52	44	(3)	100
Employé	61	35	(4)	100
Ouvrier	62	34	(5)	100
Personne au foyer	64	29	(6)	100
Retraité	56	39	5	100
Autre inactif	64	32	(4)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	65	31	4	100
Classes moyennes inférieures	65	30	4	100
Classes moyennes supérieures	56	41	(3)	100
Hauts revenus	47	50	(4)	100
Non réponse	43	(40)	(17)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	66	30	(5)	100
BEPC	59	36	5	100
BAC	62	34	(4)	100
Diplômé du supérieur	54	43	(3)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	60	36	4	100
2 000 à 20 000 habitants	60	36	(4)	100
20 000 à 100 000 habitants	57	39	(4)	100
Plus de 100 000 habitants	59	37	5	100
Agglomération parisienne	55	41	(4)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	57	38	5	100
Un enfant de moins de 20 ans	63	34	(3)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	64	34	(3)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	63	34	(3)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	68	30	(3)	100
Non	55	40	5	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 14 - En 2016, au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé par les ménages, les allocations logement seront diminuées. Qu'en pensez-vous ? (en %)

	C'est plutôt une bonne chose car c'est une mesure de justice sociale	C'est plutôt une mauvaise chose car c'est une mesure qui appauvrira ces ménages	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	76	24	0	100
Sexe				
Homme	78	22	0	100
Femme	75	25	0	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	66	32	(1)	100
25 à 39 ans	76	23	(1)	100
40 à 59 ans	79	21	0	100
60 à 69 ans	81	19	(.)	100
70 ans et plus	74	25	0	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	77	23	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	79	20	(1)	100
Profession Intermédiaire	80	20	(1)	100
Employé	75	24	0	100
Ouvrier	76	24	0	100
Personne au foyer	72	27	0	100
Retraité	80	20	0	100
Autre inactif	63	36	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	69	30	0	100
Classes moyennes inférieures	78	22	0	100
Classes moyennes supérieures	78	22	0	100
Hauts revenus	82	18	0	100
Non réponse	62	(27)	(11)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	71	28	(1)	100
BEPC	77	23	0	100
BAC	75	25	0	100
Diplômé du supérieur	77	22	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	77	23	0	100
2 000 à 20 000 habitants	77	23	0	100
20 000 à 100 000 habitants	71	29	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	77	23	(1)	100
Agglomération parisienne	77	23	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	77	22	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	74	26	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	75	25	0	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	66	34	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	71	28	0	100
Non	78	22	0	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau - 15 Touchez-vous une prestation versée par la Caf ? (en %)

	Oui	Non	Total
Ensemble des personnes concernées	28	72	100
Sexe			
Homme	26	74	100
Femme	29	71	100
Age de l'enquêté			
Moins de 25 ans	45	55	100
25 à 39 ans	43	57	100
40 à 59 ans	31	69	100
60 à 69 ans	(5)	95	100
70 ans et plus	(4)	96	100
Profession de l'interviewé			
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	34	66	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	24	76	100
Profession Intermédiaire	27	73	100
Employé	36	64	100
Ouvrier	39	61	100
Personne au foyer	49	51	100
Retraité	4	96	100
Autre inactif	47	53	100
Revenus du foyer par UC			
Bas revenus	53	47	100
Classes moyennes inférieures	29	71	100
Classes moyennes supérieures	16	84	100
Hauts revenus	9	91	100
Non réponse	(18)	82	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?			
Non diplômé	27	73	100
BEPC	25	75	100
BAC	35	65	100
Diplômé du supérieur	28	72	100
Catégorie d'agglomération			
Communes rurales	32	68	100
2 000 à 20 000 habitants	27	73	100
20 000 à 100 000 habitants	28	72	100
Plus de 100 000 habitants	27	73	100
Agglomération parisienne	21	79	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans			
Aucun enfant de moins de 20 ans	18	82	100
Un enfant de moins de 20 ans	38	62	100
Deux enfants de moins de 20 ans	66	34	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	79	(21)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 16 - Touchez-vous de votre Caf une aide au logement ? (en %)

	Oui	Non	Total
Ensemble des personnes concernées	51	49	100
Sexe			
Homme	51	49	100
Femme	51	49	100
Age de l'enquêté			
Moins de 25 ans	54	46	100
25 à 39 ans	48	52	100
40 à 59 ans	47	53	100
60 à 69 ans	(84)	(16)	100
70 ans et plus	(91)	(9)	100
Profession de l'interviewé			
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(40)	(60)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(37)	63	100
Profession Intermédiaire	32	68	100
Employé	50	50	100
Ouvrier	66	34	100
Personne au foyer	60	40	100
Retraité	(86)	(14)	100
Autre inactif	45	55	100
Revenus du foyer par UC			
Bas revenus	66	34	100
Classes moyennes inférieures	49	51	100
Classes moyennes supérieures	25	75	100
Hauts revenus	(12)	88	100
Non réponse	(30)	(70)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?			
Non diplômé	56	44	100
BEPC	61	39	100
BAC	52	48	100
Diplômé du supérieur	34	66	100
Catégorie d'agglomération			
Communes rurales	43	57	100
2 000 à 20 000 habitants	51	49	100
20 000 à 100 000 habitants	54	46	100
Plus de 100 000 habitants	55	45	100
Agglomération parisienne	54	46	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans			
Aucun enfant de moins de 20 ans	58	42	100
Un enfant de moins de 20 ans	57	43	100
Deux enfants de moins de 20 ans	34	66	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	46	54	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Personnes touchant une prestation de la Caf.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 17 - Touchez-vous de votre Caf le RSA ? (en %)

	Oui	Non	Total
Ensemble des personnes concernées	24	76	100
Sexe			
Homme	23	77	100
Femme	24	76	100
Age de l'enquêté			
Moins de 25 ans	22	78	100
25 à 39 ans	29	71	100
40 à 59 ans	23	77	100
60 à 69 ans	(7)	(93)	100
70 ans et plus	(.)	(100)	100
Profession de l'interviewé			
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(34)	(66)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(16)	84	100
Profession Intermédiaire	(14)	86	100
Employé	30	70	100
Ouvrier	32	68	100
Personne au foyer	29	71	100
Retraité	(3)	97	100
Autre inactif	(15)	85	100
Revenus du foyer par UC			
Bas revenus	40	60	100
Classes moyennes inférieures	(10)	90	100
Classes moyennes supérieures	(7)	93	100
Hauts revenus	(4)	96	100
Non réponse	(19)	(81)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?			
Non diplômé	(38)	62	100
BEPC	26	74	100
BAC	23	77	100
Diplômé du supérieur	16	84	100
Catégorie d'agglomération			
Communes rurales	23	77	100
2 000 à 20 000 habitants	25	75	100
20 000 à 100 000 habitants	(20)	80	100
Plus de 100 000 habitants	27	73	100
Agglomération parisienne	(20)	80	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans			
Aucun enfant de moins de 20 ans	30	70	100
Un enfant de moins de 20 ans	28	72	100
Deux enfants de moins de 20 ans	16	84	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(10)	90	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Personnes touchant une prestation de la Caf.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 18 - Touchez-vous de votre Caf la Paje ? (en %)

	Oui	Non	Total
Ensemble des personnes concernées	20	80	100
Sexe			
Homme	15	85	100
Femme	23	77	100
Age de l'enquêté			
Moins de 25 ans	17	83	100
25 à 39 ans	36	64	100
40 à 59 ans	10	90	100
60 à 69 ans	(13)	(87)	100
70 ans et plus	(.)	(100)	100
Profession de l'interviewé			
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(24)	76	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(34)	66	100
Profession Intermédiaire	(25)	75	100
Employé	20	80	100
Ouvrier	(16)	84	100
Personne au foyer	34	66	100
Retraité	(.)	100	100
Autre inactif	(6)	94	100
Revenus du foyer par UC			
Bas revenus	18	82	100
Classes moyennes inférieures	19	81	100
Classes moyennes supérieures	(20)	80	100
Hauts revenus	(31)	69	100
Non réponse	(17)	(83)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?			
Non diplômé	(17)	83	100
BEPC	16	84	100
BAC	(17)	83	100
Diplômé du supérieur	27	73	100
Catégorie d'agglomération			
Communes rurales	23	77	100
2 000 à 20 000 habitants	(20)	80	100
20 000 à 100 000 habitants	(12)	88	100
Plus de 100 000 habitants	20	80	100
Agglomération parisienne	(19)	81	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans			
Aucun enfant de moins de 20 ans	(7)	93	100
Un enfant de moins de 20 ans	39	61	100
Deux enfants de moins de 20 ans	25	75	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	37	63	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Personnes touchant une prestation de la Caf.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 19 - Touchez-vous de votre Caf une aide aux handicapés ? (en %)

	Oui	Non	Total
Ensemble des personnes concernées	11	89	100
Sexe			
Homme	14	86	100
Femme	8	92	100
Age de l'enquêté			
Moins de 25 ans	(6)	94	100
25 à 39 ans	(9)	91	100
40 à 59 ans	14	86	100
60 à 69 ans	(23)	(77)	100
70 ans et plus	(7)	(93)	100
Profession de l'interviewé			
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(11)	89	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(6)	94	100
Profession Intermédiaire	(6)	94	100
Employé	(9)	91	100
Ouvrier	(12)	88	100
Personne au foyer	29	71	100
Retraité	(11)	89	100
Autre inactif	(4)	96	100
Revenus du foyer par UC			
Bas revenus	11	89	100
Classes moyennes inférieures	(12)	88	100
Classes moyennes supérieures	(7)	93	100
Hauts revenus	(12)	88	100
Non réponse	(8)	(92)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?			
Non diplômé	(18)	82	100
BEPC	13	87	100
BAC	(11)	89	100
Diplômé du supérieur	(6)	94	100
Catégorie d'agglomération			
Communes rurales	13	87	100
2 000 à 20 000 habitants	(8)	92	100
20 000 à 100 000 habitants	(13)	87	100
Plus de 100 000 habitants	(12)	88	100
Agglomération parisienne	(4)	96	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans			
Aucun enfant de moins de 20 ans	15	85	100
Un enfant de moins de 20 ans	(8)	92	100
Deux enfants de moins de 20 ans	(6)	94	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(8)	92	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Personnes touchant une prestation de la Caf.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 20 - Touchez-vous de votre Caf les allocations familiales seules, sans aucune autre prestation familiale ? (en %)

	Oui	Non	Total
Ensemble des personnes concernées	34	66	100
Sexe			
Homme	31	69	100
Femme	36	64	100
Age de l'enquêté			
Moins de 25 ans	41	59	100
25 à 39 ans	27	73	100
40 à 59 ans	38	62	100
60 à 69 ans	(.)	(100)	100
70 ans et plus	(.)	(100)	100
Profession de l'interviewé			
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(32)	68	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(45)	55	100
Profession Intermédiaire	46	54	100
Employé	34	66	100
Ouvrier	23	77	100
Personne au foyer	(19)	81	100
Retraité	(.)	100	100
Autre inactif	48	52	100
Revenus du foyer par UC			
Bas revenus	23	77	100
Classes moyennes inférieures	37	63	100
Classes moyennes supérieures	53	47	100
Hauts revenus	55	(45)	100
Non réponse	(34)	(66)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?			
Non diplômé	(20)	80	100
BEPC	32	68	100
BAC	36	64	100
Diplômé du supérieur	37	63	100
Catégorie d'agglomération			
Communes rurales	34	66	100
2 000 à 20 000 habitants	36	64	100
20 000 à 100 000 habitants	32	68	100
Plus de 100 000 habitants	34	66	100
Agglomération parisienne	30	70	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans			
Aucun enfant de moins de 20 ans	20	80	100
Un enfant de moins de 20 ans	(19)	81	100
Deux enfants de moins de 20 ans	59	41	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	53	47	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Personnes touchant une prestation de la Caf.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 21 - Il est probable que nos enfants auront demain un niveau de vie inférieur au nôtre ? (en %)

	D'accord	Pas d'accord	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	76	23	1	100
Sexe				
Homme	74	24	(1)	100
Femme	77	22	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	75	23	(2)	100
25 à 39 ans	73	26	(1)	100
40 à 59 ans	76	22	(1)	100
60 à 69 ans	80	20	0	100
70 ans et plus	76	24	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	78	(19)	(3)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	69	29	(1)	100
Profession Intermédiaire	76	24	(1)	100
Employé	74	24	(1)	100
Ouvrier	78	20	(2)	100
Personne au foyer	76	22	(2)	100
Retraité	78	22	(1)	100
Autre inactif	75	24	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	75	24	(1)	100
Classes moyennes inférieures	78	22	0	100
Classes moyennes supérieures	77	22	0	100
Hauts revenus	75	25	0	100
Non réponse	62	(16)	(21)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	73	26	(1)	100
BEPC	77	22	(1)	100
BAC	76	23	(1)	100
Diplômé du supérieur	75	24	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	74	26	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	78	21	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	80	20	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	76	23	(1)	100
Agglomération parisienne	73	25	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	76	23	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	74	25	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	76	23	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	78	(21)	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	76	23	(1)	100
Non	76	23	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 22 - Quand les enfants ont des difficultés d'argent, c'est avant tout le rôle des parents et des grands-parents de les aider financièrement, quel que soit l'âge des enfants ? (en %)

	D'accord	Pas d'accord	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	71	28	1	100
Sexe				
Homme	69	30	(1)	100
Femme	74	26	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	67	31	(2)	100
25 à 39 ans	66	33	(1)	100
40 à 59 ans	72	27	(1)	100
60 à 69 ans	72	26	(1)	100
70 ans et plus	79	21	0	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	75	25	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	72	26	(2)	100
Profession Intermédiaire	68	31	(1)	100
Employé	76	24	(1)	100
Ouvrier	64	35	(2)	100
Personne au foyer	68	31	(2)	100
Retraité	76	24	(1)	100
Autre inactif	68	32	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	66	33	(1)	100
Classes moyennes inférieures	71	28	0	100
Classes moyennes supérieures	72	28	(1)	100
Hauts revenus	79	21	0	100
Non réponse	58	(22)	(20)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	73	26	(1)	100
BEPC	69	29	(1)	100
BAC	74	25	(1)	100
Diplômé du supérieur	73	26	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	68	31	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	72	27	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	71	28	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	73	26	(1)	100
Agglomération parisienne	73	25	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	70	29	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	74	24	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	76	23	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	75	(24)	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	71	28	(1)	100
Non	72	27	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 23 - Aujourd'hui, les jeunes ont davantage besoin d'aide de leurs parents qu'il y a 20 ans ? (en %)

	D'accord	Pas d'accord	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	86	13	1	100
Sexe				
Homme	84	15	(1)	100
Femme	87	11	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	85	13	(2)	100
25 à 39 ans	82	17	(2)	100
40 à 59 ans	87	11	(2)	100
60 à 69 ans	89	11	0	100
70 ans et plus	85	14	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	88	(11)	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	81	17	(2)	100
Profession Intermédiaire	86	13	(1)	100
Employé	86	12	(2)	100
Ouvrier	86	13	(2)	100
Personne au foyer	86	(11)	(3)	100
Retraité	86	13	(1)	100
Autre inactif	86	12	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	83	15	(2)	100
Classes moyennes inférieures	89	10	(1)	100
Classes moyennes supérieures	85	14	0	100
Hauts revenus	87	12	(1)	100
Non réponse	69	(10)	(21)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	87	11	(2)	100
BEPC	86	13	(1)	100
BAC	88	11	(1)	100
Diplômé du supérieur	83	15	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	85	15	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	86	13	(2)	100
20 000 à 100 000 habitants	88	11	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	87	12	(1)	100
Agglomération parisienne	83	15	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	84	14	1	100
Un enfant de moins de 20 ans	89	9	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	89	10	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	89	(10)	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	86	13	(2)	100
Non	86	13	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 24 - Action la plus utile à mener en direction des jeunes de plus de 20 ans (en %)

	Renforcer les aides au logement pour les jeunes de plus de 20 ans	Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	Développer les bourses pour les étudiants	Instaurer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes de plus de 18 ans	Garantir à tous les jeunes de 18 à 25 ans une orientation menant à une qualification professionnelle effective	Renforcer les aides pour l'insertion des jeunes sans emploi et sans qualification	Développer les déductions fiscales pour les parents de jeunes de plus de 20 ans	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	9	7	16	6	43	10	7	2	100
Sexe									
Homme	10	6	14	6	43	11	8	(2)	100
Femme	8	8	17	7	44	10	6	(1)	100
Age de l'enquêté									
Moins de 25 ans	10	15	19	11	31	(6)	7	(1)	100
25 à 39 ans	11	10	15	7	36	13	6	(3)	100
40 à 59 ans	10	7	16	6	42	10	8	(2)	100
60 à 69 ans	7	(2)	12	(5)	53	12	8	(1)	100
70 ans et plus	(5)	(2)	16	(4)	59	10	(4)	0	100
Profession de l'interviewé									
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(4)	(11)	(20)	(7)	39	(11)	(6)	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(8)	(3)	14	12	45	(10)	(5)	(3)	100
Profession Intermédiaire	9	(7)	19	(5)	44	9	(6)	(1)	100
Employé	13	9	14	(6)	39	10	8	(1)	100
Ouvrier	13	10	11	(4)	35	14	9	(5)	100
Personne au foyer	(10)	(8)	17	(11)	33	(12)	(7)	(2)	100
Retraité	6	(2)	13	(4)	58	11	5	0	100
Autre inactif	(8)	16	23	10	30	(5)	(8)	(1)	100
Revenus du foyer par UC									
Bas revenus	11	12	15	10	31	12	7	(2)	100
Classes moyennes inférieures	9	8	16	5	41	12	7	(1)	100
Classes moyennes supérieures	9	5	15	5	51	8	6	(1)	100
Hauts revenus	6	(3)	16	5	52	10	6	(1)	100
Non réponse	(10)	(1)	(14)	(6)	(36)	(9)	(4)	(20)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?									
Non diplômé	(10)	(8)	11	(9)	42	12	(7)	(2)	100
BEPC	8	8	16	5	43	12	7	(2)	100
BAC	11	9	16	(7)	40	10	(6)	(2)	100
Diplômé du supérieur	9	5	17	8	45	8	7	(1)	100
Catégorie d'agglomération									
Communes rurales	8	8	17	8	39	12	7	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	8	9	15	7	43	12	(5)	(2)	100
20 000 à 100 000 habitants	12	(6)	16	(4)	42	11	9	(2)	100
Plus de 100 000 habitants	9	7	15	6	47	8	7	(2)	100
Agglomération parisienne	10	6	15	7	44	9	6	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans									
Aucun enfant de moins de 20 ans	9	5	14	6	47	11	7	1	100
Un enfant de moins de 20 ans	11	11	21	(6)	34	(8)	(6)	(3)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	(9)	12	19	(8)	33	9	(7)	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(7)	(18)	(13)	(9)	32	(11)	(10)	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?									
Oui	9	13	17	9	34	10	6	(2)	100
Non	9	5	15	5	47	11	7	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 25 - Action la moins utile à mener en direction des jeunes de plus de 20 ans (en %)

	Renforcer les aides au logement pour les jeunes de plus de 20 ans	Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans	Développer les bourses pour les étudiants	Instaurer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes de plus de 18 ans	Garantir à tous les jeunes de 18 à 25 ans une orientation menant à une qualification professionnelle effective	Renforcer les aides pour l'insertion des jeunes sans emploi et sans qualification	Développer les déductions fiscales pour les parents de jeunes de plus de 20 ans	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	6	21	6	17	6	11	25	7	100
Sexe									
Homme	5	21	7	17	7	11	26	7	100
Femme	6	21	6	17	6	11	24	7	100
Age de l'enquêté									
Moins de 25 ans	8	17	11	17	9	11	21	(6)	100
25 à 39 ans	6	22	9	17	6	10	23	7	100
40 à 59 ans	5	20	6	18	6	11	27	8	100
60 à 69 ans	8	27	(2)	14	(6)	12	27	(5)	100
70 ans et plus	(5)	22	(4)	19	(5)	11	26	8	100
Profession de l'interviewé									
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(5)	24	(5)	(18)	(11)	(9)	(19)	(9)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(4)	20	(8)	19	(5)	(9)	26	(8)	100
Profession Intermédiaire	(7)	25	9	16	(6)	12	20	(4)	100
Employé	(5)	21	7	12	7	13	28	7	100
Ouvrier	(4)	16	8	19	(7)	9	29	9	100
Personne au foyer	(7)	23	(5)	18	(7)	(9)	21	(9)	100
Retraité	6	24	(3)	18	5	11	26	7	100
Autre inactif	(9)	15	(6)	19	(9)	11	22	(8)	100
Revenus du foyer par UC									
Bas revenus	6	19	9	15	8	10	23	10	100
Classes moyennes inférieures	6	21	5	15	8	11	27	6	100
Classes moyennes supérieures	6	23	7	18	5	11	25	5	100
Hauts revenus	5	22	(4)	21	5	12	26	(5)	100
Non réponse	(1)	(18)	(10)	(6)	(7)	(7)	(15)	(35)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?									
Non diplômé	(8)	17	(8)	15	(7)	12	26	(8)	100
BEPC	6	23	5	17	6	10	25	8	100
BAC	(5)	19	8	16	7	12	26	7	100
Diplômé du supérieur	6	21	7	19	7	12	23	5	100
Catégorie d'agglomération									
Communes rurales	7	20	7	16	5	10	26	8	100
2 000 à 20 000 habitants	(5)	21	(5)	17	8	12	28	(6)	100
20 000 à 100 000 habitants	(7)	20	(6)	17	8	13	20	10	100
Plus de 100 000 habitants	5	21	7	19	6	11	25	6	100
Agglomération parisienne	(5)	25	(6)	17	7	10	24	(6)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans									
Aucun enfant de moins de 20 ans	6	22	6	17	6	11	25	7	100
Un enfant de moins de 20 ans	(5)	25	9	12	9	11	23	(6)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	(6)	17	(6)	21	(6)	11	26	(8)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(12)	(10)	(7)	(17)	(8)	(8)	(26)	(13)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?									
Oui	7	18	9	17	8	8	25	8	100
Non	5	22	6	17	6	12	25	7	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 26 - Qu'est-ce qui doit permettre de subvenir aux besoins d'un jeune en situation précaire qui vit chez ses parents ? (en %)

	L'aide de la famille (parents, grands-parents)	Les aides publiques (allocations familiales, de chômage, de logement ...)	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	50	49	2	100
Sexe				
Homme	51	47	(2)	100
Femme	48	50	(2)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	43	55	(1)	100
25 à 39 ans	51	47	(2)	100
40 à 59 ans	51	47	(2)	100
60 à 69 ans	53	47	(1)	100
70 ans et plus	49	49	(2)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	61	39	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	58	39	(2)	100
Profession Intermédiaire	52	46	(2)	100
Employé	49	50	(1)	100
Ouvrier	42	54	(3)	100
Personne au foyer	41	57	(2)	100
Retraité	52	47	(1)	100
Autre inactif	45	53	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	38	60	(2)	100
Classes moyennes inférieures	45	54	(1)	100
Classes moyennes supérieures	54	44	(1)	100
Hauts revenus	66	33	(1)	100
Non réponse	(42)	(39)	(18)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	45	51	(3)	100
BEPC	46	52	(1)	100
BAC	51	47	(2)	100
Diplômé du supérieur	56	43	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	47	51	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	49	49	(2)	100
20 000 à 100 000 habitants	48	52	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	51	48	(1)	100
Agglomération parisienne	54	44	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	50	49	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	52	46	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	50	47	(3)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	45	55	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	43	55	(1)	100
Non	52	46	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 27 - Qu'est-ce qui doit permettre de subvenir aux besoins d'un jeune en situation précaire qui ne vit plus chez ses parents ? (en %)

	L'aide de la famille (parents, grands-parents)	Les aides publiques (allocations familiales, de chômage, de logement ...)	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	27	72	2	100
Sexe				
Homme	30	68	(2)	100
Femme	23	75	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	22	76	(2)	100
25 à 39 ans	28	71	(1)	100
40 à 59 ans	29	70	(2)	100
60 à 69 ans	26	72	(2)	100
70 ans et plus	25	74	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	38	62	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	34	63	(3)	100
Profession Intermédiaire	29	71	(1)	100
Employé	23	76	(1)	100
Ouvrier	27	72	(1)	100
Personne au foyer	16	79	(5)	100
Retraité	27	71	(1)	100
Autre inactif	24	74	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	22	77	(1)	100
Classes moyennes inférieures	25	74	(1)	100
Classes moyennes supérieures	29	70	(1)	100
Hauts revenus	34	65	(1)	100
Non réponse	(20)	63	(17)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	25	71	(4)	100
BEPC	26	73	(1)	100
BAC	25	73	(2)	100
Diplômé du supérieur	30	69	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	22	76	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	28	71	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	26	73	0	100
Plus de 100 000 habitants	28	70	(2)	100
Agglomération parisienne	31	67	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	27	71	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	27	72	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	24	75	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	27	71	(2)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	23	77	(1)	100
Non	28	70	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 28 - Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ? (en %)

	C'est une bonne chose que les administrations échangent les informations qu'elles détiennent sur les usagers car cela allège les démarches	Les échanges d'informations entre administrations risquent de porter atteinte à la vie privée des usagers	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	72	26	2	100
Sexe				
Homme	75	24	(1)	100
Femme	70	28	2	100
Age de l'enquête				
Moins de 25 ans	63	34	(2)	100
25 à 39 ans	69	28	(3)	100
40 à 59 ans	72	26	(2)	100
60 à 69 ans	81	19	(.)	100
70 ans et plus	77	21	(2)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	71	26	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	80	19	(1)	100
Profession Intermédiaire	76	23	(1)	100
Employé	72	26	(2)	100
Ouvrier	59	38	(2)	100
Personne au foyer	62	33	(4)	100
Retraité	80	19	(1)	100
Autre inactif	65	33	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	60	37	(3)	100
Classes moyennes inférieures	72	27	(1)	100
Classes moyennes supérieures	78	22	0	100
Hauts revenus	83	16	(1)	100
Non réponse	52	(25)	(23)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	66	32	(3)	100
BEPC	71	27	(1)	100
BAC	73	24	(3)	100
Diplômé du supérieur	76	22	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	70	29	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	70	28	(2)	100
20 000 à 100 000 habitants	74	24	(2)	100
Plus de 100 000 habitants	74	24	(1)	100
Agglomération parisienne	74	24	(3)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	73	26	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	70	27	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	72	26	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	70	28	(3)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	70	28	(2)	100
Non	73	25	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 29 - A votre avis, y a-t-il des personnes qui ne touchent pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit ? (en %)

	Oui	Non	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	78	21	1	100
Sexe				
Homme	81	19	(1)	100
Femme	76	22	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	79	19	(2)	100
25 à 39 ans	79	21	0	100
40 à 59 ans	79	20	(1)	100
60 à 69 ans	80	20	(1)	100
70 ans et plus	75	25	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	80	-20	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	81	18	(1)	100
Profession Intermédiaire	79	20	(1)	100
Employé	77	22	(1)	100
Ouvrier	80	19	(1)	100
Personne au foyer	82	17	(1)	100
Retraité	76	23	(1)	100
Autre inactif	79	20	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	81	18	(1)	100
Classes moyennes inférieures	78	22	(1)	100
Classes moyennes supérieures	77	22	(1)	100
Hauts revenus	79	20	(1)	100
Non réponse	56	(26)	(19)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	72	27	(1)	100
BEPC	79	20	(1)	100
BAC	81	18	(1)	100
Diplômé du supérieur	78	21	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	82	18	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	80	19	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	77	22	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	76	23	(1)	100
Agglomération parisienne	76	22	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	77	21	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	82	17	0	100
Deux enfants de moins de 20 ans	80	18	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	77	(22)	(2)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	81	18	(1)	100
Non	77	22	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 30 - Pourquoi certaines personnes ne touchent-elles pas les prestations familiales auxquelles elles ont droit ? (en %)

	Par méconnaissance du système des prestations familiales	Par incompréhension du système	Par découragement devant l'ampleur des démarches à suivre	Par honte d'avouer leur situation personnelle	Parce qu'elles ne veulent pas être bénéficiaires d'une aide sociale	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	44	14	22	12	7	1	100
Sexe							
Homme	45	15	21	11	6	(1)	100
Femme	43	13	23	13	7	(2)	100
Age de l'enquêté							
Moins de 25 ans	44	14	23	9	8	(1)	100
25 à 39 ans	49	18	21	(5)	6	(1)	100
40 à 59 ans	47	12	21	11	7	(2)	100
60 à 69 ans	38	16	18	20	(7)	(1)	100
70 ans et plus	37	13	25	18	(5)	(2)	100
Profession de l'interviewé							
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	41	(12)	25	(12)	(10)	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	45	16	22	(9)	(7)	(1)	100
Profession Intermédiaire	49	18	20	(7)	(6)	(1)	100
Employé	49	13	18	12	6	(2)	100
Ouvrier	45	13	24	9	(7)	(2)	100
Personne au foyer	43	18	21	(12)	(6)	(1)	100
Retraité	38	13	23	19	6	(1)	100
Autre inactif	45	12	24	(10)	(8)	(1)	100
Revenus du foyer par UC							
Bas revenus	43	15	23	9	8	(1)	100
Classes moyennes inférieures	45	14	22	11	7	(1)	100
Classes moyennes supérieures	42	13	22	16	6	(1)	100
Hauts revenus	47	16	19	13	(5)	0	100
Non réponse	(36)	(12)	(16)	(2)	(11)	(22)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?							
Non diplômé	29	19	24	16	(8)	(4)	100
BEPC	45	13	21	13	7	(1)	100
BAC	47	14	21	11	(6)	(2)	100
Diplômé du supérieur	46	16	22	10	6	(1)	100
Catégorie d'agglomération							
Communes rurales	45	14	21	13	6	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	44	16	20	13	6	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	43	15	23	11	(7)	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	43	14	22	12	7	(1)	100
Agglomération parisienne	45	12	23	11	7	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans							
Aucun enfant de moins de 20 ans	42	13	23	14	7	1	100
Un enfant de moins de 20 ans	53	19	15	(7)	(3)	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	46	16	21	9	(6)	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	52	(15)	(24)	(1)	(7)	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?							
Oui	48	14	23	8	5	(1)	100
Non	42	14	21	14	7	1	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 31 - Les familles avec enfants touchent des prestations. Pensez-vous que cette aide est globalement... (en %)

	Suffisante	Insuffisante	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	66	33	1	100
Sexe				
Homme	68	31	(1)	100
Femme	64	35	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	56	43	(2)	100
25 à 39 ans	64	35	(1)	100
40 à 59 ans	65	33	(2)	100
60 à 69 ans	72	27	0	100
70 ans et plus	71	29	0	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	73	27	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	69	30	(2)	100
Profession Intermédiaire	73	26	(1)	100
Employé	63	36	(1)	100
Ouvrier	57	40	(3)	100
Personne au foyer	56	43	(1)	100
Retraité	73	27	0	100
Autre inactif	54	45	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	53	46	(1)	100
Classes moyennes inférieures	63	36	(1)	100
Classes moyennes supérieures	72	28	0	100
Hauts revenus	78	22	(1)	100
Non réponse	51	(29)	(19)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	57	43	(1)	100
BEPC	65	34	(1)	100
BAC	64	35	(1)	100
Diplômé du supérieur	70	29	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	64	35	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	66	33	(2)	100
20 000 à 100 000 habitants	64	36	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	68	31	(1)	100
Agglomération parisienne	66	33	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	69	30	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	61	38	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	53	46	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	44	55	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	52	47	(1)	100
Non	71	28	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 32 - Quel type d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ? (en %)

	Aides aux familles ayant un enfant en bas âge	Aides aux familles ayant un enfant à l'école primaire	Aides aux familles ayant un enfant au collège, au lycée	Aides aux familles ayant un enfant étudiant	Aides aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	Aides aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	22	6	17	29	10	10	4	100
Sexe								
Homme	25	6	18	26	10	11	4	100
Femme	21	6	17	33	11	9	4	100
Age de l'enquête								
Moins de 25 ans	19	7	14	42	9	(7)	(3)	100
25 à 39 ans	35	10	16	20	8	7	(4)	100
40 à 59 ans	20	5	17	30	11	11	5	100
60 à 69 ans	24	(6)	19	27	9	12	(3)	100
70 ans et plus	14	(4)	20	31	14	14	(3)	100
Profession de l'interviewé								
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(20)	(6)	(16)	29	(14)	(10)	(5)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	24	(7)	13	33	(10)	(9)	(5)	100
Profession Intermédiaire	25	9	16	31	8	8	(3)	100
Employé	28	(4)	16	26	14	10	(3)	100
Ouvrier	25	(7)	19	22	9	12	(6)	100
Personne au foyer	27	(11)	20	20	(9)	(10)	(3)	100
Retraité	17	5	20	30	12	13	(3)	100
Autre inactif	16	(6)	14	47	(7)	(6)	(4)	100
Revenus du foyer par UC								
Bas revenus	24	9	18	24	11	10	(3)	100
Classes moyennes inférieures	22	6	21	28	11	9	(3)	100
Classes moyennes supérieures	23	6	14	32	11	13	(2)	100
Hauts revenus	21	(5)	15	36	10	9	(4)	100
Non réponse	(12)	(1)	(10)	(24)	(6)	(12)	(35)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?								
Non diplômé	19	(8)	15	30	16	(8)	(4)	100
BEPC	20	7	20	26	11	13	4	100
BAC	24	(6)	16	33	7	9	(4)	100
Diplômé du supérieur	27	6	15	32	10	7	4	100
Catégorie d'agglomération								
Communes rurales	22	8	18	29	8	11	(3)	100
2 000 à 20 000 habitants	21	7	17	29	15	8	(3)	100
20 000 à 100 000 habitants	25	(3)	16	31	7	12	(5)	100
Plus de 100 000 habitants	22	5	18	29	11	11	(3)	100
Agglomération parisienne	23	7	16	29	11	10	(5)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans								
Aucun enfant de moins de 20 ans	22	6	16	30	11	11	4	100
Un enfant de moins de 20 ans	26	11	15	27	10	(8)	(4)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	23	(7)	22	31	(7)	(9)	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(25)	(7)	31	(20)	(6)	(9)	(2)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?								
Oui	25	8	18	29	8	9	(3)	100
Non	22	6	17	30	11	11	4	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 33 - En contrepartie, quel type d'aides réduiriez-vous ? (en %)

	Aides aux familles ayant un enfant en bas âge	Aides aux familles ayant un enfant à l'école primaire	Aides aux familles ayant un enfant au collège, au lycée	Aides aux familles ayant un enfant étudiant	Aides aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi	Aides aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	17	17	7	8	12	29	10	100
Sexe								
Homme	16	15	7	10	13	30	10	100
Femme	18	19	7	6	11	28	11	100
Age de l'enquêté								
Moins de 25 ans	15	18	11	7	13	28	8	100
25 à 39 ans	10	17	9	9	15	31	9	100
40 à 59 ans	18	18	7	9	12	27	9	100
60 à 69 ans	22	12	(4)	7	9	36	9	100
70 ans et plus	23	16	(5)	(5)	8	24	18	100
Profession de l'interviewé								
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(17)	(10)	(7)	(6)	(19)	30	(11)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	(11)	18	(7)	(10)	13	33	(10)	100
Profession Intermédiaire	14	21	8	9	14	29	(6)	100
Employé	16	18	9	7	11	29	10	100
Ouvrier	15	15	8	11	14	25	12	100
Personne au foyer	21	15	(8)	(6)	(13)	27	(9)	100
Retraité	21	15	4	7	9	30	14	100
Autre inactif	18	19	(8)	(7)	11	30	(7)	100
Revenus du foyer par UC								
Bas revenus	16	16	8	9	14	26	11	100
Classes moyennes inférieures	17	17	8	8	11	31	8	100
Classes moyennes supérieures	20	17	6	7	12	30	8	100
Hauts revenus	15	18	6	8	11	31	11	100
Non réponse	(12)	(11)	(8)	(3)	(7)	(12)	46	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?								
Non diplômé	20	15	(8)	(5)	(10)	28	15	100
BEPC	18	16	6	9	12	27	11	100
BAC	17	15	8	8	12	31	9	100
Diplômé du supérieur	15	19	8	8	12	31	8	100
Catégorie d'agglomération								
Communes rurales	16	18	7	9	13	27	10	100
2 000 à 20 000 habitants	19	19	6	8	12	26	9	100
20 000 à 100 000 habitants	18	15	(6)	(7)	13	27	13	100
Plus de 100 000 habitants	17	16	7	8	11	30	10	100
Agglomération parisienne	15	14	8	8	10	35	11	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans								
Aucun enfant de moins de 20 ans	18	16	7	8	11	29	11	100
Un enfant de moins de 20 ans	13	19	10	10	14	25	9	100
Deux enfants de moins de 20 ans	15	20	(4)	(7)	15	31	(8)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(10)	(15)	(11)	(5)	(15)	33	(10)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?								
Oui	15	17	10	7	14	29	8	100
Non	18	17	6	8	11	29	11	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 34 - Quel type d'aides faudrait-il, selon vous, privilégier pour mieux aider les familles en général ? (en %)

	Les prestations en espèces	Les prestations en nature sous forme d'équipements et de services (crèches, centres aérés, centres de vacances ..)	Les avantages fiscaux liés aux enfants	Les aides sous forme de soutien et de conseils (assistante sociale, conseillère en économie familiale ..)	Les aides sous forme d'aménagements horaires dans les entreprises (congés spéciaux ou réduction d'horaires pour les parents ..)	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	13	43	20	10	12	2	100
Sexe							
Homme	12	44	21	11	10	(2)	100
Femme	14	42	19	9	13	2	100
Age de l'enquêté							
Moins de 25 ans	22	33	25	9	9	(2)	100
25 à 39 ans	12	45	17	11	13	(2)	100
40 à 59 ans	16	39	20	11	12	(3)	100
60 à 69 ans	(6)	50	19	10	15	0	100
70 ans et plus	9	51	20	8	11	(1)	100
Profession de l'interviewé							
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(11)	47	(14)	(13)	(11)	(4)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	11	53	14	(10)	(10)	(2)	100
Profession Intermédiaire	9	45	22	12	10	(1)	100
Employé	15	37	21	9	15	(3)	100
Ouvrier	20	33	22	11	11	(3)	100
Personne au foyer	19	38	21	(9)	(11)	(2)	100
Retraité	8	51	19	9	13	(1)	100
Autre inactif	23	34	25	(7)	(9)	(2)	100
Revenus du foyer par UC							
Bas revenus	24	35	19	10	12	(2)	100
Classes moyennes inférieures	14	40	21	11	12	(2)	100
Classes moyennes supérieures	9	46	23	10	11	(1)	100
Hauts revenus	6	54	18	8	13	(1)	100
Non réponse	(9)	(29)	(11)	(7)	(10)	(33)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?							
Non diplômé	12	44	21	(9)	(11)	(2)	100
BEPC	15	40	21	11	12	(2)	100
BAC	16	44	21	8	9	(2)	100
Diplômé du supérieur	10	46	19	10	13	(2)	100
Catégorie d'agglomération							
Communes rurales	16	41	20	10	12	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	14	41	21	9	14	(2)	100
20 000 à 100 000 habitants	15	41	21	11	9	(2)	100
Plus de 100 000 habitants	11	46	20	11	11	(2)	100
Agglomération parisienne	13	43	19	9	13	(3)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans							
Aucun enfant de moins de 20 ans	12	44	19	11	11	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	19	40	19	(7)	12	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	18	35	26	(4)	13	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(13)	40	(19)	(11)	(16)	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?							
Oui	23	35	20	9	12	(1)	100
Non	10	46	20	10	12	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 35 - Les prestations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants. Avec quelle proposition êtes-vous le plus d'accord ? (en %)

	Il faut verser des allocations familiales à tous, dès le 1er enfant, avec montant de prestation égal	Il faut maintenir le système actuel, qui favorise les familles nombreuses	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	66	31	2	100
Sexe				
Homme	65	33	(2)	100
Femme	68	30	2	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	65	33	(2)	100
25 à 39 ans	70	27	(3)	100
40 à 59 ans	67	31	(2)	100
60 à 69 ans	63	35	(2)	100
70 ans et plus	65	33	(2)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	60	38	(3)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	59	39	(2)	100
Profession Intermédiaire	69	29	(1)	100
Employé	73	25	(2)	100
Ouvrier	69	28	(2)	100
Personne au foyer	65	32	(3)	100
Retraité	65	33	(2)	100
Autre inactif	62	35	(3)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	69	30	(1)	100
Classes moyennes inférieures	70	28	(2)	100
Classes moyennes supérieures	69	30	(2)	100
Hauts revenus	58	40	(2)	100
Non réponse	55	(23)	(22)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	68	30	(2)	100
BEPC	67	30	(2)	100
BAC	65	33	(2)	100
Diplômé du supérieur	65	33	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	65	33	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	66	33	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	65	34	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	70	27	(3)	100
Agglomération parisienne	65	32	(3)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	66	31	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	77	23	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	65	33	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	42	56	(2)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	67	31	(2)	100
Non	66	32	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 36 - Depuis 2015, le montant des allocations familiales diminue à partir d'un certain niveau de revenus. Que pensez-vous de cette réforme ? (en %)

	C'est plutôt une bonne chose	C'est plutôt une mauvaise chose	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	81	18	(1)	100
Sexe				
Homme	81	18	(1)	100
Femme	81	19	(1)	100
Age de l'enquête				
Moins de 25 ans	75	25	(1)	100
25 à 39 ans	76	23	(1)	100
40 à 59 ans	83	16	(1)	100
60 à 69 ans	87	13	(.)	100
70 ans et plus	82	17	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	83	(16)	(1)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	76	23	(1)	100
Profession Intermédiaire	82	18	0	100
Employé	83	16	(1)	100
Ouvrier	79	19	(2)	100
Personne au foyer	78	21	0	100
Retraité	86	14	(1)	100
Autre inactif	71	29	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	79	20	(1)	100
Classes moyennes inférieures	83	16	(1)	100
Classes moyennes supérieures	85	15	0	100
Hauts revenus	78	22	(.)	100
Non réponse	59	(22)	(19)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	81	18	(1)	100
BEPC	83	16	(1)	100
BAC	81	18	(1)	100
Diplômé du supérieur	77	22	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	84	15	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	82	17	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	80	20	0	100
Plus de 100 000 habitants	79	20	(1)	100
Agglomération parisienne	79	20	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	82	17	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	79	20	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	80	19	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	67	32	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	78	21	(1)	100
Non	82	17	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 37 - Les Pouvoirs Publics font-ils trop, ce qu'ils doivent ou pas assez pour les plus démunis ? (en %)

	Font trop	Font ce qu'ils doivent	Ne font pas assez	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	18	39	42	1	100
Sexe					
Homme	18	41	41	(1)	100
Femme	18	37	43	(1)	100
Age de l'enquêté					
Moins de 25 ans	20	37	42	(1)	100
25 à 39 ans	19	38	42	(1)	100
40 à 59 ans	18	37	43	(1)	100
60 à 69 ans	18	41	41	(.)	100
70 ans et plus	15	42	41	(2)	100
Profession de l'interviewé					
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	(19)	42	39	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	17	39	43	(1)	100
Profession Intermédiaire	22	42	35	(1)	100
Employé	20	36	43	(1)	100
Ouvrier	17	36	46	(1)	100
Personne au foyer	(11)	32	56	(1)	100
Retraité	17	42	40	(1)	100
Autre inactif	20	37	42	(1)	100
Revenus du foyer par UC					
Bas revenus	14	30	56	(1)	100
Classes moyennes inférieures	18	38	44	(1)	100
Classes moyennes supérieures	20	44	35	(1)	100
Hauts revenus	21	46	32	0	100
Non réponse	(20)	(24)	(38)	(19)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?					
Non diplômé	15	33	51	(1)	100
BEPC	17	38	43	(1)	100
BAC	20	37	42	(1)	100
Diplômé du supérieur	20	42	38	(1)	100
Catégorie d'agglomération					
Communes rurales	16	36	48	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	17	41	42	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	20	35	45	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	20	43	37	(1)	100
Agglomération parisienne	20	37	40	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans					
Aucun enfant de moins de 20 ans	19	39	41	(1)	100
Un enfant de moins de 20 ans	17	39	44	0	100
Deux enfants de moins de 20 ans	16	43	39	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	(17)	(24)	58	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?					
Oui	15	33	51	(1)	100
Non	19	41	39	(1)	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 38 - Qu'est ce qui explique le mieux que certaines personnes vivent dans la pauvreté ? (en %)

	Plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance	Plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	63	36	1	100
Sexe				
Homme	62	37	(1)	100
Femme	64	35	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	61	38	(1)	100
25 à 39 ans	61	37	(2)	100
40 à 59 ans	66	33	(1)	100
60 à 69 ans	60	39	(2)	100
70 ans et plus	62	37	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	57	43	(.)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	70	28	(2)	100
Profession Intermédiaire	63	36	0	100
Employé	63	35	(2)	100
Ouvrier	60	38	(2)	100
Personne au foyer	68	32	(1)	100
Retraité	61	37	(1)	100
Autre inactif	63	36	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	68	32	(1)	100
Classes moyennes inférieures	62	37	(1)	100
Classes moyennes supérieures	63	36	(1)	100
Hauts revenus	60	40	(1)	100
Non réponse	(38)	(39)	(23)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	61	38	(1)	100
BEPC	61	38	(1)	100
BAC	62	36	(1)	100
Diplômé du supérieur	66	32	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	62	37	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	60	39	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	61	38	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	66	32	(1)	100
Agglomération parisienne	63	34	(3)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	63	36	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	63	36	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	67	32	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	56	44	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	68	31	(1)	100
Non	61	38	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 39 - En 2016, le RSA activité va être fusionné avec la prime pour l'emploi. Pensez-vous que (en %)

	C'est plutôt une bonne chose, car ça simplifie les dispositifs	C'est plutôt une mauvaise chose, car certains vont être perdants	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	73	25	2	100
Sexe				
Homme	76	22	(2)	100
Femme	70	28	2	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	67	31	(2)	100
25 à 39 ans	66	32	(2)	100
40 à 59 ans	75	23	(2)	100
60 à 69 ans	76	23	(1)	100
70 ans et plus	78	19	(2)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	71	28	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	81	17	(2)	100
Profession Intermédiaire	74	25	(1)	100
Employé	73	25	(2)	100
Ouvrier	66	31	(3)	100
Personne au foyer	62	36	(2)	100
Retraité	79	20	(2)	100
Autre inactif	65	33	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	63	35	(2)	100
Classes moyennes inférieures	70	29	(1)	100
Classes moyennes supérieures	76	23	(1)	100
Hauts revenus	86	13	(1)	100
Non réponse	56	(18)	(26)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	68	30	(2)	100
BEPC	72	26	(2)	100
BAC	68	30	(2)	100
Diplômé du supérieur	78	20	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	68	31	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	72	26	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	73	26	(2)	100
Plus de 100 000 habitants	76	22	(2)	100
Agglomération parisienne	75	23	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	74	24	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	68	30	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	72	26	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	64	36	(1)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	68	30	(2)	100
Non	74	24	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 40 - Cette nouvelle prime d'activité sera éligible aux moins de 25 ans. Pensez-vous que (en %)

	C'est plutôt une bonne chose	C'est plutôt une mauvaise chose	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	78	21	1	100
Sexe				
Homme	76	23	(1)	100
Femme	80	19	(1)	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	83	16	(1)	100
25 à 39 ans	74	25	(2)	100
40 à 59 ans	79	20	(2)	100
60 à 69 ans	75	24	(1)	100
70 ans et plus	78	20	(1)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	72	24	(3)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	79	20	(1)	100
Profession Intermédiaire	78	21	(1)	100
Employé	84	15	(2)	100
Ouvrier	70	28	(2)	100
Personne au foyer	79	20	(1)	100
Retraité	76	23	(1)	100
Autre inactif	81	17	(1)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	77	22	(1)	100
Classes moyennes inférieures	78	21	(1)	100
Classes moyennes supérieures	79	20	(1)	100
Hauts revenus	78	21	(1)	100
Non réponse	62	(13)	(25)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	73	26	(1)	100
BEPC	76	23	(1)	100
BAC	82	17	(1)	100
Diplômé du supérieur	80	19	(1)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	77	22	(1)	100
2 000 à 20 000 habitants	78	21	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	77	21	(1)	100
Plus de 100 000 habitants	79	19	(2)	100
Agglomération parisienne	77	21	(1)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	78	21	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	79	20	(1)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	81	18	(1)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	69	31	(.)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	81	18	(1)	100
Non	76	22	1	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau 41 - Cette nouvelle prime d'activité sera stable pendant trois mois, quelles que soient les variations de revenus. Pensez-vous... (en %)

	C'est plutôt une bonne chose	C'est plutôt une mauvaise chose	[Nsp]	Total
Ensemble des personnes concernées	69	29	2	100
Sexe				
Homme	69	29	(2)	100
Femme	69	29	2	100
Age de l'enquêté				
Moins de 25 ans	71	28	(2)	100
25 à 39 ans	66	31	(3)	100
40 à 59 ans	68	30	(2)	100
60 à 69 ans	70	29	0	100
70 ans et plus	73	25	(2)	100
Profession de l'interviewé				
Agri. exploitant, artisan, commerçant et chef d'entreprise	73	26	(2)	100
Cadre et profession intellectuelle supérieure	73	24	(3)	100
Profession Intermédiaire	69	29	(2)	100
Employé	71	27	(2)	100
Ouvrier	60	37	(3)	100
Personne au foyer	72	26	(3)	100
Retraité	70	29	(1)	100
Autre inactif	69	30	(2)	100
Revenus du foyer par UC				
Bas revenus	72	27	(2)	100
Classes moyennes inférieures	67	32	(1)	100
Classes moyennes supérieures	69	29	(1)	100
Hauts revenus	70	28	(2)	100
Non réponse	48	(23)	(29)	100
Diplôme le plus élevé obtenu ?				
Non diplômé	70	29	(1)	100
BEPC	68	30	2	100
BAC	70	29	(2)	100
Diplômé du supérieur	71	28	(2)	100
Catégorie d'agglomération				
Communes rurales	66	31	(2)	100
2 000 à 20 000 habitants	67	31	(1)	100
20 000 à 100 000 habitants	68	29	(3)	100
Plus de 100 000 habitants	72	26	(2)	100
Agglomération parisienne	70	28	(2)	100
Nombre d'enfants dans le foyer de moins de 20 ans				
Aucun enfant de moins de 20 ans	69	29	2	100
Un enfant de moins de 20 ans	66	32	(2)	100
Deux enfants de moins de 20 ans	70	28	(2)	100
Trois et plus enfants de moins de 20 ans	69	29	(3)	100
Touchez-vous une prestation versée par la CAF ?				
Oui	73	26	(1)	100
Non	68	30	2	100

Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016.

Champ : Ensemble de la population.

Note de lecture : Les chiffres en gras et bleu sont supérieurs de 4 points ou plus à la moyenne et les chiffres en rose italiques sont inférieurs à la moyenne. Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs inférieurs à 30 ; ils doivent être considérés avec précaution.

3 – Synthèse : simplification, ciblage sur les plus démunis, aides aux jeunes sur le front de l'emploi : autant d'orientations attendues par la population

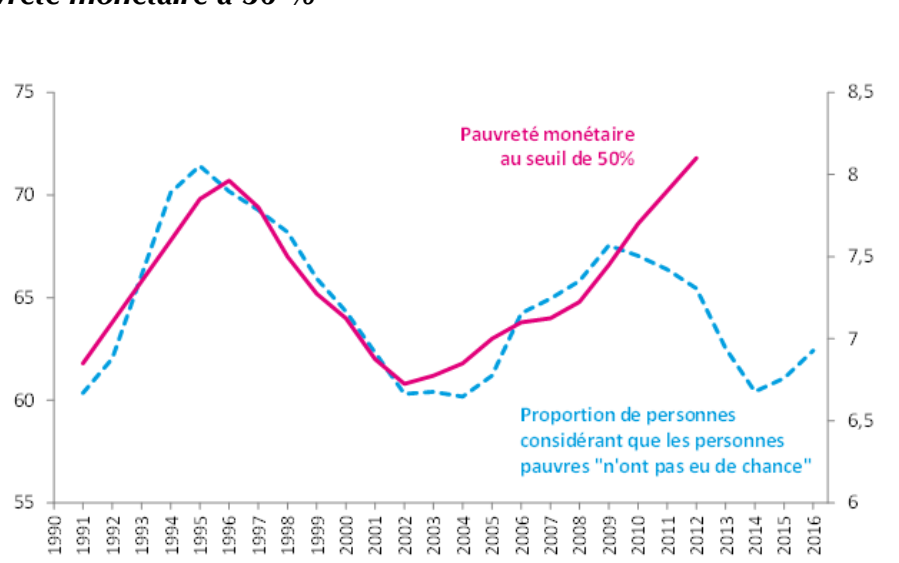
Un début de retour de la compassion pour les plus démunis après une période de sévérité inédite

Le suivi sur une très longue période, permis par le dispositif Conditions de vie et Aspirations, montre que, pendant près de vingt ans, entre 1990 et 2008, les opinions exprimées sur la pauvreté ont été très sensibles au **contexte économique**. Lorsque le taux de pauvreté monétaire augmente, les Français ont eu tendance à faire preuve de davantage d'empathie envers les plus démunis et à considérer plus souvent que les personnes pauvres « *n'ont pas eu de chance* ».

C'était par exemple très nettement le cas lors de la précédente crise économique de 1993-1995. La crise de 2008 a été, de ce point de vue, assez **atypique** : l'opinion a fait preuve de plus de **sévérité** vis-à-vis des catégories modestes, enjointes à prendre en main leur destin, et surmonter elles-mêmes leurs difficultés, dans un contexte marqué par une stigmatisation récurrente de « l'assistanat », et de craintes par rapport à l'état des finances publiques. 36 % de la population considèrent ainsi en 2016 que les personnes pauvres « n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir », la proportion n'était que de 25 % en 1995, dans une période où le taux de pauvreté était comparable à aujourd'hui.

Toutefois, depuis 2015, on note **un début de retour à la normale**, qui se confirme donc cette année. Doit-on y voir une forme de compassion favorisée par les attentats tragiques de 2015 ? L'effet d'une évolution des discours dans le débat public ? Quoi qu'il en soit, le niveau de compassion remonte quelque peu, même s'il reste toujours particulièrement bas, compte-tenu de la conjoncture.

Proportion de personnes estimant que certaines personnes vivent dans la pauvreté « parce qu'elles n'ont pas eu de chance » (vs n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir) et taux de pauvreté monétaire à 50 %



Source : Echelle de gauche : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations » ; Echelle de droite : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010. Notes : les données ont été lissées en moyenne mobile sur 3 années, en accordant un poids de 0,5 à l'année en cours (n) et 0,25 aux années n-1 et n+1, excepté pour le dernier point qui est le taux observé à l'année n. Les années manquantes avant 1996 pour le taux de pauvreté monétaire ont été interpolées de manière linéaire.

En toile de fond, de fortes préoccupations par rapport à la protection sociale

Les évolutions **démographiques** (vieillesse, recompositions familiales), l'apparition de nouveaux **enjeux de protection** (dépendance), les **difficultés économiques** (ralentissement de la croissance depuis le milieu des années 1970) ou les crises économiques récentes (1994, 2008), les tensions sur le marché de **l'emploi** (persistance du chômage, difficultés à l'obtention d'un emploi durable) ou les évolutions **sociétales** (montée en puissance de la valorisation individuelle⁹⁶) sont autant de facteurs qui viennent régulièrement questionner la pertinence des modèles de protection sociale en attirant l'attention à la fois sur les questions de solvabilité du système, d'efficacité (sur les inégalités, sur la croissance) et de légitimité.

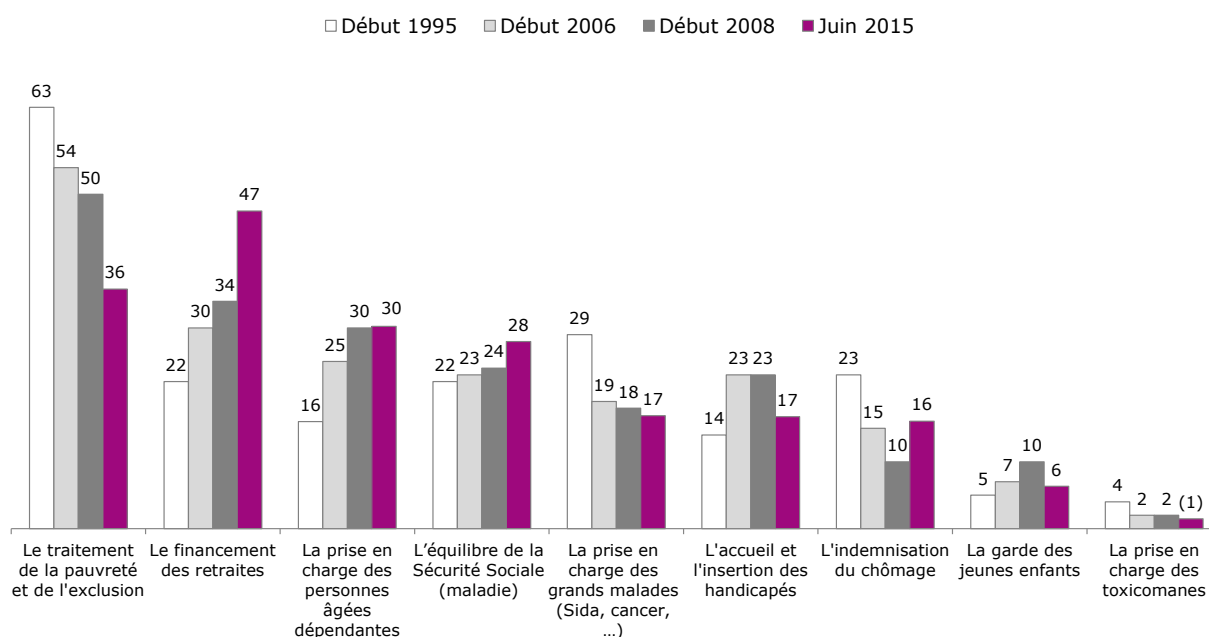
Pour l'opinion, la protection sociale fait face à des défis qui nécessitent la mise en place de **réformes**, mais pas de changements radicaux. Il y a vingt ans, en 1995, alors que le pays traversait également une période de récession, le traitement de la pauvreté et de l'exclusion était au cœur des priorités de la population (63 % des réponses). Aujourd'hui, malgré l'importance et la durée de la crise, malgré la persistance d'un taux de chômage élevé, **la lutte contre la pauvreté ou la question de l'indemnisation des chômeurs** apparaissent **moins urgents**. Le **financement des retraites arrive à présent en tête** des préoccupations en matière de protection sociale (47 %) et 30 % se préoccupent principalement de la prise en charge

⁹⁶ Régis Bigot et al., *Note de conjoncture sociétale – début 2014 : Ne compter que sur soi*, Crédoc, Paris, avril 2014.

des personnes âgées dépendantes. En vingt ans, ces proportions sont passées du simple au double. La montée des inquiétudes vis-à-vis du financement des retraites et de la dépendance semble suivre l'évolution réelle de ces dépenses qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des dépenses de protection sociale et ont été multipliées par deux en vingt ans, passant de 132 milliards d'euros en 1995 à 307,5 milliards d'euros en 2013 (Insee comptabilité nationale), soit 14,5 % du PIB (Drees, 2015).

Aujourd'hui, le financement des retraites préoccupe le plus en matière de protection sociale

Parmi les problèmes suivants, quels sont, dans l'ordre, les deux qui vous préoccupent le plus ? (en %)

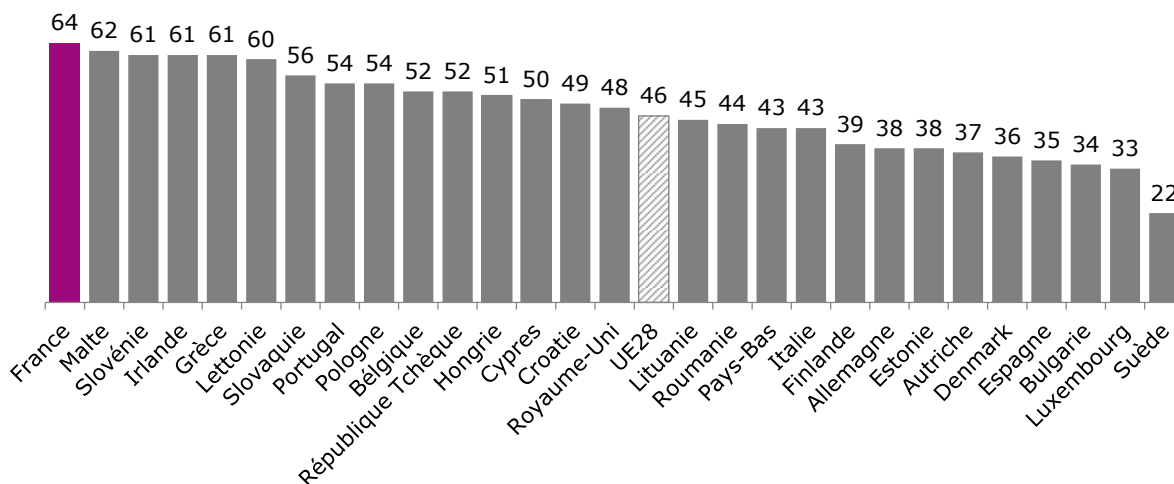


Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations », études pour la Cnaf jusqu'en 2008, puis pour l'Institut Montparnasse et Terra nova en 2015

L'inquiétude est forte dans l'Hexagone s'agissant du **coût de la protection sociale** pour l'ensemble de la société. En effet, aucun autre peuple en Europe n'est aussi sévère et préoccupé par le financement de son régime de protection sociale.

Pensez-vous que les affirmations suivantes s'appliquent au système de Sécurité Sociale de votre pays ou pas ?

Notre système de Sécurité Sociale coûte trop cher à la société (en %)



Source : Eurobaromètre Standard 81, Conditions de vie dans l'UE, Printemps 2014, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb81/eb81_vie_fr.pdf

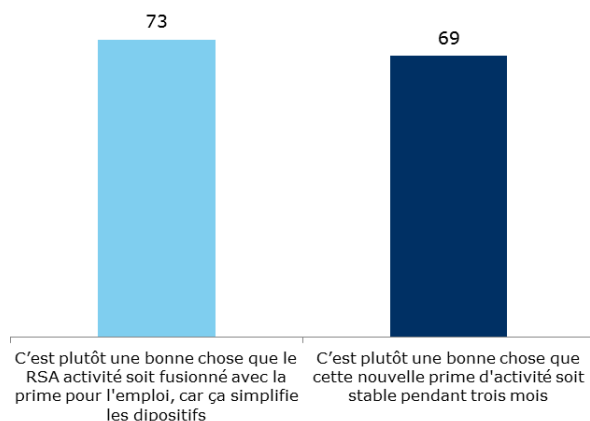
Ces inquiétudes nourrissent et expliquent nombre des **orientations** qui transparaissent dans les réponses données par nos concitoyens à des interrogations portant sur des champs très différents tels que la prime pour l'emploi, les aides aux familles, les politiques de la petite enfance, les aides au logement, etc.

Une attente de simplification

Les évolutions des dispositifs qui apparaissent à l'opinion comme des moyens de **simplification** recueillent des opinions très favorables. Ces évolutions répondent en effet au besoin de lisibilité et réassurance de nos concitoyens dans un univers très largement incertain et complexe, et comme une démarche permettant une meilleure efficacité et rationalité économique, tant du point de vue des finances publiques que des bénéficiaires des aides.

Les Français sont ainsi **majoritairement favorables à la fusion du RSA Activité avec la Prime Pour l'Emploi (PPE)** : trois répondants sur quatre (73 %) jugent positivement la simplification du dispositif, et la stabilité de la prime d'activité pendant trois mois est accueillie positivement par sept répondants sur dix (69 %).

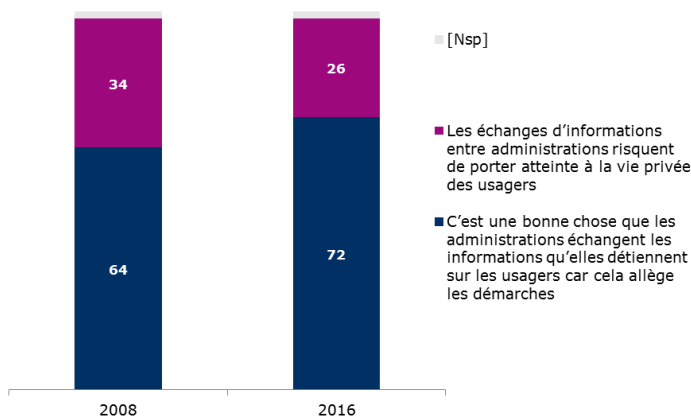
Opinions sur la fusion du RSA Activité avec la prime pour l'emploi et sur la nouvelle « prime d'activité » (en %)



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

La population est, dans le même esprit, majoritairement **favorable à un échange des informations entre administrations (72 %) à des fins d'allègement des démarches administratives**. La proportion a même eu tendance à progresser entre 2008 et 2016.

Opinion sur l'échange des informations entre les administrations (en %)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte où les citoyens sont de plus en plus **sensibles à la protection des données individuelles** et à leur sécurisation. Mais il faut rappeler à cet égard que les Français opèrent des **distinctions** notables selon les organismes à qui ils confient leurs données personnelles. Ils se montrent globalement rassurés par rapport à la protection des données personnelles offerte **par les institutions et autorités publiques**, mais nettement plus méfiants à l'égard du secteur marchand privé. La distinction, présente également dans la moyenne des pays européens, est encore plus exacerbée dans l'Hexagone.

La numérisation progressive des services publics fait également **entrer ces pratiques** dans le quotidien de nos concitoyens et apaise, de ce fait, une partie des inquiétudes. L'Hexagone fait en effet plutôt figure de bon élève en Europe par rapport à l'administration en ligne. Les ménages à bas revenus sont toutefois plus réservés sur ce point.

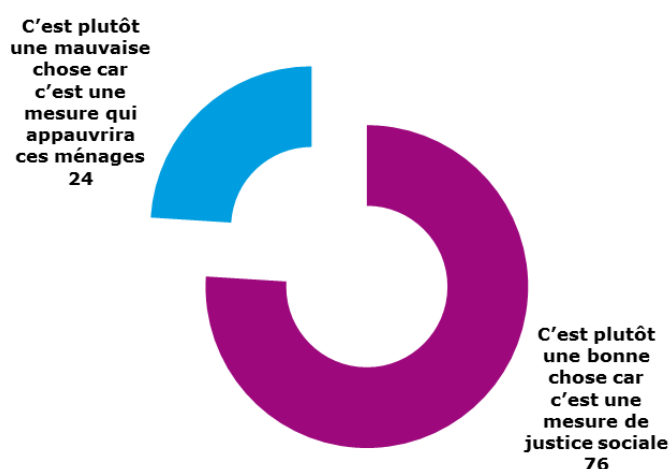
Et surtout, nos concitoyens sont fortement en attente de simplification. La possibilité « **d'alléger les démarches** » les séduit. Parmi les inconvénients du système de protection sociale, une **certaine lourdeur bureaucratique, et des risques de fraude** associés dominent très largement les représentations.

Un ciblage des prestations sur les moins aisés

Les Français expriment un soutien au principe d'un plus **grand ciblage** des prestations, en liaison notamment avec le **niveau de vie**. Ils trouvent ainsi probablement une manière de concilier leur très fort attachement au système de protection sociale et leur souci de justice sociale avec leurs inquiétudes face au financement de celui-ci.

- Huit personnes sur dix estiment que c'est une bonne chose que **le montant des allocations familiales diminue à partir d'un certain niveau de revenus**. Les hauts revenus sont eux-mêmes très favorables à cette réforme. Ces résultats convergent avec des données recueillies par la Drees dans une enquête menée avant la réforme.
- De même, les personnes interrogées sont majoritairement favorables à ce que les **allocations logement diminuent au-dessus d'un certain niveau de patrimoine** (76 %). Et cet avis est partagé quel que soit le niveau de ressource de l'interviewé. Seule une personne sur quatre pense que « c'est une mauvaise chose », arguant du risque d'appauvrissement des ménages.

En 2016, au-dessus d'un certain niveau de patrimoine possédé par les ménages, les allocations logement seront diminuées. Qu'en pensez-vous ? (en %)



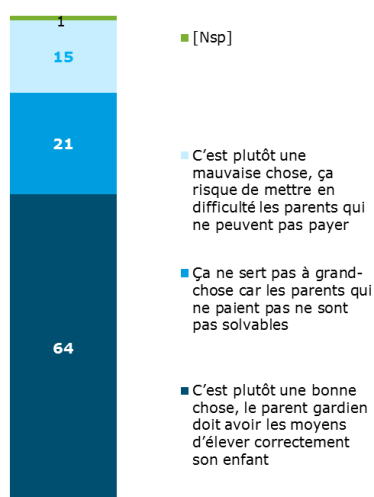
Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Rappelons que l'appréciation de la valeur des logements ces vingt dernières années a eu pour conséquence d'augmenter considérablement **le patrimoine** des propriétaires. L'« effet de richesse » qui s'est ensuivi a contribué à améliorer leur situation : capacité d'emprunt améliorée, perspectives de plus-value au moment de la vente, moindre aversion au risque, hausse de la consommation, de l'équipement possédé, etc. Dans le même temps, la hausse des prix des logements a eu pour conséquence d'éloigner la perspective, pour les locataires, les ménages modestes et les jeunes, d'accéder à la propriété, tout en générant une frustration, un sentiment de vulnérabilité et une impression de déclassement social. Le fossé se creuse entre, d'un côté, les propriétaires qui se sentent de plus en plus à l'abri, et les locataires qui se sentent de plus en plus menacés, expliquant probablement le bon accueil fait à l'intégration de données de patrimoine dans le calcul des allocations logement.

Le principe d'orientation des dispositifs pour soutenir les personnes les plus en difficulté se retrouve également lorsqu'on aborde les **pensions alimentaires**.

L'intervention de la Caf pour **récupérer les pensions alimentaires non versées** remporte l'adhésion de nos concitoyens. **Les deux tiers des répondants** y sont en effet favorables. Notons toutefois que les ménages les plus modestes craignent plus souvent que les autres que cela mette en difficulté les parents qui ne peuvent pas payer.

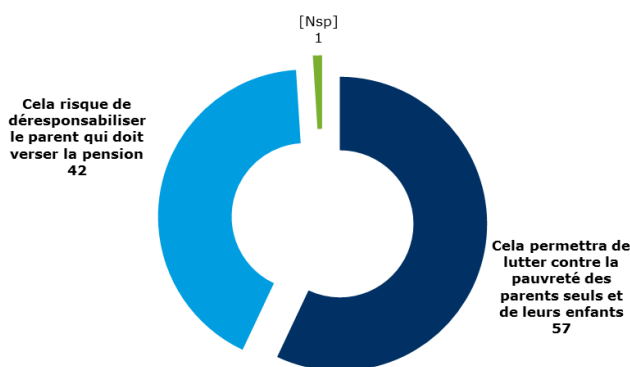
Depuis 2015, certaines Caf testent une procédure de récupération des pensions alimentaires qui ne sont pas payées. Les Caf peuvent désormais récupérer les sommes dues jusqu'à 24 mois en arrière, et saisir directement les salaires ou le compte bancaire du parent non gardien. Au sujet de cette mesure, pensez-vous plutôt que ? (en %)



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

L'opinion sur le **versement d'une prestation** pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires penche également vers le soutien de la population (57 %), au motif que celle-ci permettra de lutter contre la **pauvreté des familles monoparentales**. Sur ce point précis, la population est toutefois un peu plus partagée que sur les autres réformes : une fraction non négligeable de la population (42 %) estime que cela risque de **déresponsabiliser** le parent payeur, dans une période où la notion de responsabilité individuelle est très valorisée. L'opinion des hommes et des femmes ne diverge pas en la matière. Les trois quart des familles monoparentales sont favorables à cette mesure dont elles devraient être les principales bénéficiaires.

En 2016, les Caf verseront une prestation pour compenser la faiblesse des pensions alimentaires. Concrètement, tous les parents gardiens seront assurés de recevoir au moins 100 euros par mois et par enfant. Au sujet de cette mesure, pensez-vous que ? (en %)



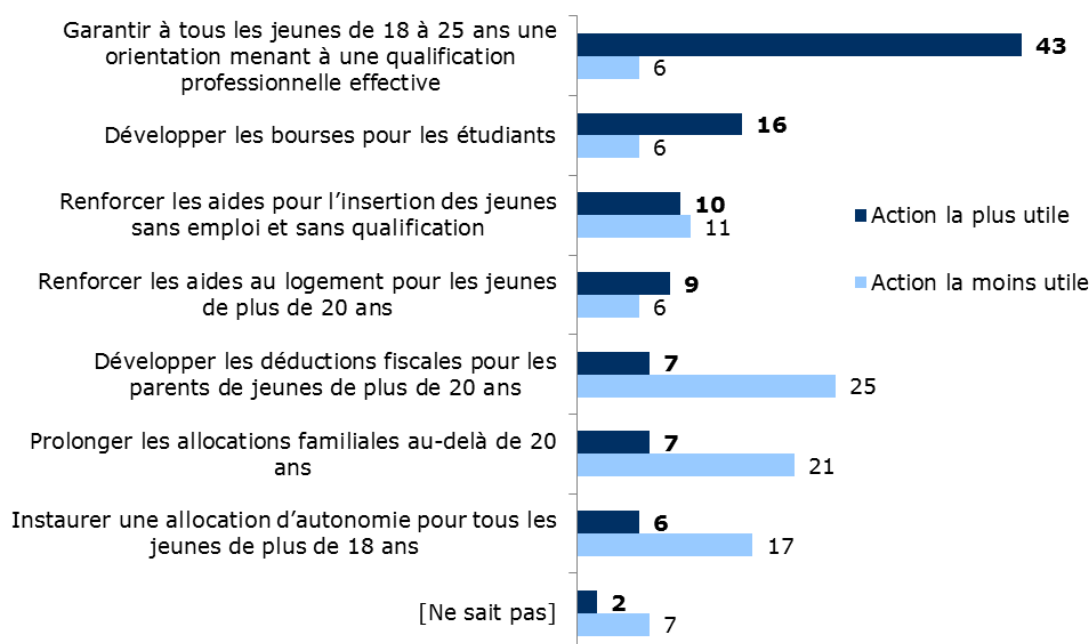
Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

Une attention particulière par rapport à la jeunesse

Les Français portent un regard sombre quant à l'avenir des jeunes adultes. Quasiment neuf personnes sur dix estiment que les jeunes d'aujourd'hui ont davantage besoin de l'aide de leurs parents qu'il y a 20 ans. Huit personnes sur dix sont convaincues que nos enfants auront un niveau de vie inférieur au nôtre. En particulier, le soutien des jeunes dans leur **processus d'insertion professionnelle** et des jeunes en situation de **précarité** apparaît massif.

Pour la population dans son ensemble, la priorité des Pouvoirs Publics doit être mise sur la qualification professionnelle : 43 % estiment que l'action **la plus utile** pour les jeunes est de leur garantir une orientation menant à **une qualification professionnelle effective**.

Voici quelques actions que l'on pourrait mener en direction des jeunes de plus de 20 ans, ou en direction de leurs familles. Laquelle de ces actions vous paraît la plus utile ? Dites-moi ensuite celle qui vous paraît la moins utile ? (en %)



Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

En particulier, le soutien aux familles ayant un **enfant étudiant** (29 %) est particulièrement attendu, devant les autres types de familles, tant la question de la formation est jugée centrale dans le processus d'entrée sur le marché de l'emploi, quitte à devoir pour cela diminuer les aides *systématiques* aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active.

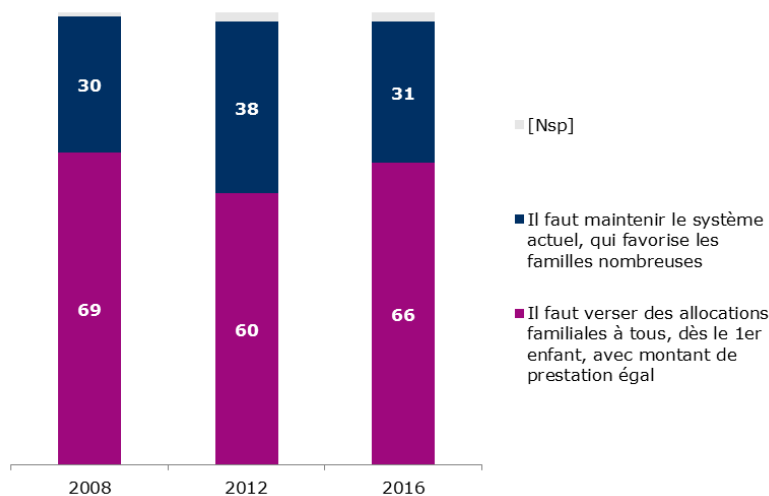
En revanche, lorsque le jeune quitte le foyer parental et **est en situation de précarité**, l'aide de la puissance publique est très attendue (72 % de la population), beaucoup plus souvent que lorsqu'il est en situation financière fragile, mais encore au domicile de ses parents.

L'éligibilité des moins de 25 ans à la nouvelle Prime d'activité est accueillie très favorablement par 78 % de la population.

Une meilleure adaptation aux familles actuelles, des réserves par rapport à l'ingérence de la puissance publique dans une sphère jugée intime

Un des principes fondateurs du système des prestations familiales a été **d'exclure** du bénéfice des allocations familiales, le premier enfant, dans un objectif de soutien à la natalité. Les Français souhaitent pourtant majoritairement (66 %), cette année comme les années précédentes, que **les allocations familiales soient versées à toutes les familles dès le premier enfant** avec un montant de prestation égal pour chacun d'entre eux.

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ? (en %)



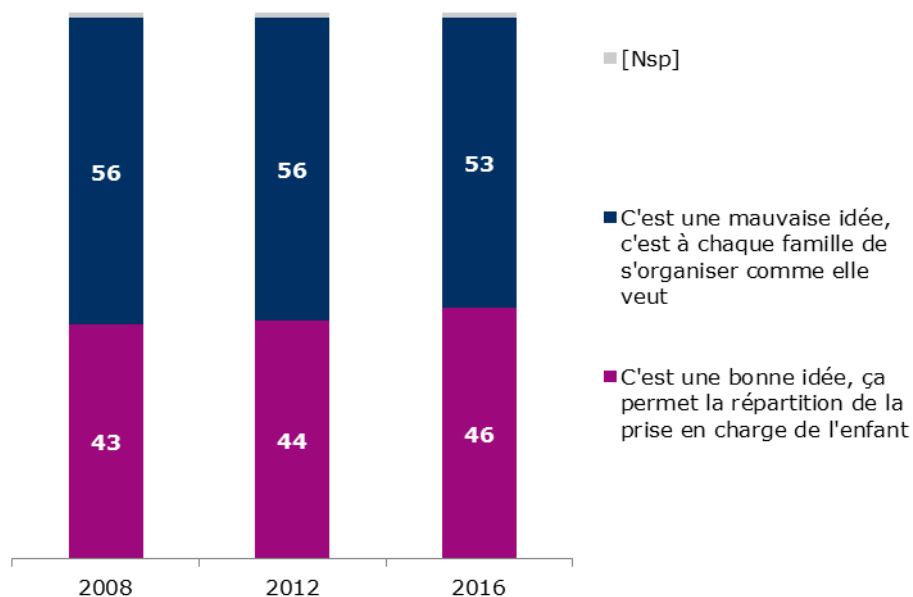
Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et aspirations », début 2016

L'évolution des structures familiales et notamment l'augmentation des familles monoparentales qui, en majorité, ont un seul enfant, explique probablement ce soutien. Rappelons que, petit à petit, la proportion de familles avec un enfant de moins de 25 ans vivant avec elles au foyer est en augmentation sur le long terme pour atteindre près d'un cas sur deux selon le dernier recensement de l'Insee.

En revanche, les attentes et **représentations** en matière d'articulation entre le travail et la famille des deux parents évoluent plus **lentement**. La population considérait ainsi, majoritairement en 1992, que les mères de jeunes enfants devaient donner la priorité à ces derniers sur leur vie professionnelle. Près de vingt ans plus tard, seuls 32 % défendent franchement cette idée (soit une diminution de 21 points par rapport à 1992). Les **pères de jeunes enfants**, particulièrement concernés par cette question, soutiennent même aujourd'hui bien moins souvent cette idée (59 %) que les mères de jeunes enfants (81 %). Ouvert en théorie aux hommes et aux femmes, le congé parental est, depuis sa création et encore aujourd'hui, quasi exclusivement utilisé par les femmes. Le 1^{er} janvier 2015, la réforme du congé parental est entrée en vigueur pour mieux répartir les responsabilités au sein des couples. Une nouvelle allocation a été instaurée, la **prestation partagée d'éducation** de l'enfant (PreParE), dont la durée de versement est **allongée si les deux parents se partagent le temps de garde**.

Cette réforme n'a eu, à ce stade, que peu d'influence sur les représentations. L'opinion de nos concitoyens en **faveur d'un partage du congé parental ne progresse que très lentement** (46 %, soit + 2 points en quatre ans).

Depuis 2015, pour bénéficier du congé parental pendant trois ans, l'autre parent doit également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que... (en %)



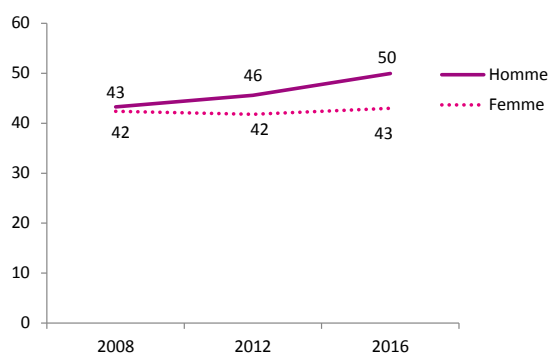
Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Les **couples les plus directement concernés (avec des enfants de moins de trois ans)** sont plus réservés qu'en 2012, probablement en liaison avec la réforme. Les couples **sous-estiment souvent les effets des interruptions de carrière** : 58 % de la population pensent que lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, cela n'aura qu'un très faible impact sur son niveau de salaire au bout de dix ans. Or, chaque année d'interruption de carrière entraîne une baisse moyenne de salaire d'environ 10 %. Et cette baisse ne s'estompe pas, même dix ans après la naissance.

Les **représentations** quant au **rôle et à l'intervention de l'Etat-providence** et à la **famille** expliquent aussi probablement une partie des opinions. En particulier, la famille est très largement associée à la **sphère de l'intime**, et l'intervention de tiers peu acceptée. Par exemple, le recours à des aides extérieures en cas de difficultés rencontrées dans l'éducation de ses enfants est minoritaire : proches (34 %), professionnels de santé (31 %) ou de l'éducation (16 %) sont peu souvent sollicités, tant la famille est considérée comme une enceinte intime.

Notons toutefois que sur le congé parental, les opinions semblent **évoluer plus rapidement chez les hommes** (+ 7 points) que les femmes (relative stabilité en huit ans). Si bien que ceux-ci y sont aujourd'hui majoritairement favorables au partage de celui-ci entre les deux parents.

Pense que le partage du congé parental est plutôt une bonne idée (en %)



Source : Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations »

Parution dans la collection des Dossiers d'études – Juillet 2017